



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE



Université Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion

Mémoire de Master

En vue de l'obtention du Diplôme de Master en Sciences de Gestion
Option : Management Public

Thème

Le rôle du Plan d'Aménagement de la
Wilaya dans le développement local. Cas
de la wilaya de Tizi-Ouzou

Présenté par :

M^{me} NAIT SI AHMED Kahina.

M^{lle} SI AHMED Fatiha.

Dirigé par :

M^{me} BENAMARA Karima.

Jury composé de :

- | | | |
|-------------------------------------|------------------|--------------|
| • M ^r SI MOHAMMED Djamel | Professeur UMMTO | Président |
| • M ^{me} TADJINE Radhia | MAA UMMTO | Examinatrice |
| • M ^{me} BENAMARA Karima | MAA UMMTO | Rapporteur |

Année : 2017/2018

Remerciements

Tout d'abord, je tiens à remercier dieu, le généreux, le tout puissant qui nous a donnés la force et le courage, la volonté et les moyens nécessaires pour réaliser ce modeste travail ;

Nous tenons à remercier notre promotrice Mme BENAMARA KARIMA qui, par ses conseils précieux, ses remarques pertinentes et sa sensibilité même, a su nous transmettre son expérience ;

Ensuite pour les membres du jury qui ont accepté d'évaluer et de juger notre travail ;

Nos remerciements s'adressent aussi à Mme ARAOUR MALIKA notre encadreur à la direction de programmation et de suivi budgétaire pour les facilités accordées lors de notre stage pratique ;

Enfin, nos sincères remerciements vont à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce mémoire, pour leur soutien et leurs encouragements, ... merci à tous.

Fatiha et Kahina

Dédicace

Je dédie ce travail à:

*Mes très chers parents en signe de reconnaissance et de
profonde gratitude pour tout ce qu'ils ont consenti d'efforts
et de moyen pour me voir réussir dans mes études;*

Mon cher frère SOFIANE;

Mes chères sœurs ZAHIA et KATIA ;

Toute ma famille ;

Mon cher fiancé ABDERRAHMAN et sa famille ;

Toutes mes amies sans exception;

Ma binôme KAHINA et sa famille.

*Ma promotrice de l'UMMTO qui doit voir dans ce travail la
fierté d'un savoir bien acquis.*

*Et à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin pour que
ce projet soit possible, je vous dis MERCI.*

FATIHA

Dédicace

Je dédie ce travail à:

Mes très chers parents, qui peuvent être fiers et trouver ici le résultat de longues années de sacrifices et de privations pour m'aider à avancer dans la vie.

Puisse Dieu faire en sorte que ce travail porte son fruit.

Mes chères sœurs

Mon cher frère

Toute ma famille

*Mon cher mari **SMAIL** et toutes ma belle famille*

Tous mes amis sans exception;

*Ma binôme **FATIHA** et sa famille.*

Ma promotrice de l'UMMTO qui doit voir dans ce travail la fierté d'un savoir bien acquis.

*Et à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin pour que ce projet soit possible, je vous dis **MERCI**.*

KAFINA

Sommaire

Introduction générale.....	01
Chapitre I : Aménagement du territoire et le développement local	05
Section 1 : Généralités sur l'aménagement du territoire.....	05
Section 2 : Généralités sur le développement local	16
Section 3 : L' Aménagement du territoire dans le cadre de développement local	29
Chapitre II : Aménagement du territoire en Algérie, concepts et évolution	33
Section 1 : Genèses des Politiques d'aménagement du territoire en Algérie	33
Section 2 : Le Schéma National d'Aménagement du Territoire.....	34
Section 3 : Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire	42
Section 4 : Le Plan d'Aménagement de la Wilaya	46
Chapitre III : Etude du plan d'aménagement du territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou	57
Section 1 : Présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou	57
Section 2 : Mise en œuvre du Plan d'Aménagement de la Wilaya de Tizi-Ouzou	69
Section 3 : De la contribution du PAW au développement local de la wilaya	81
Conclusion générale	87
Bibliographie.....	89
Liste des figures	93
Liste des tableaux	94
Table des matières	95

Liste des abréviations

APC: Assemblée Populaire Communale

APW: Assemblée Populaire de la Wilaya

CHU: Centre Hospitalo- Universitaire

CNTC: Centre Nationale de Technologie et Consulting

DUAC: Direction de l'Urbanisme et l'Architecture de la Construction

DPSB: Direction de Programmation et de Suivi Budgétaire

EHS: Etablissement Hospitalier Spécialisé

EPH: Etablissement Publics Hospitalier

EPT: Espaces de Programmation Territoriale

IDE: Investissement Directs Etranger

ODS: Ordre de Démarrage et des Services

PA: Pole d'Attractivité

PAW: Plan d'Aménagement de la Wilaya

PARI : Programme d'Action Régional Intégré

PDAU: Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme

PUD: Plan d'Urbanisme Directeur

PME: Petite et Moyenne Entreprise

PMI: Petite et Moyenne Industrie

POS: Plan d'Occupation des Sols

SAU: Surface Agricole Utile

SDAAM: Schémas Directeurs d'Aménagement d'Aires Métropolitaines

SDS: Schémas Directeurs Sectoriels

SNAT: Schéma Nationale d'Aménagement du Territoire

SRAT: Schéma Régional de l'Aménagement du Territoire

URSS : Union des Républiques Socialistes Soviétiques

ZIDI: Zone Intégrée de Développement Industriel

ZEST: Zone d'expansion Touristique sur une Superficie Totale

Introduction générale

Traiter aujourd'hui des politiques d'aménagement du territoire impose une démarche par nature pluridisciplinaire. Tour à tour le géographe, l'économiste, le sociologue, l'historien, le politologue et le juriste se sont mobilisés pour apporter leur part de savoir dans l'étude pour apporter leur part de savoir dans l'étude d'un objet scientifique marqué par le caractère essentiel du monde dans lequel nous vivons : la complexité.

L'aménagement du territoire se présente comme une planification dans l'espace liée à une planification dans le temps, l'aménagement du territoire a pour fin à la fois, la mise en valeur des ressources régionales et d'améliorer le cadre de vie et les conditions d'existence des habitants, en atténuant les disparités régionales de développement économique et social par une organisation prospective de l'espace, reposant sur une organisation volontariste et concertée des équipements et des activités. Globalement l'adoption des politiques d'aménagement du territoire découle des situations vécues et tout on se projette vers l'avenir.

L'aménagement du territoire c'est en fait le plus développé lorsqu'on s'est aperçu au milieu du vingtième siècle, des problèmes que pouvait représenter une répartition inégale du développement entre différentes régions d'un même pays sur les plans économique et social. Il vise, aussi donc, l'équilibrage de la répartition des activités et des hommes sur les territoires pour un développement harmonieux et tout en préservant et respectant les ressources disponibles.

De son côté, le développement local s'appuie sur l'aspect collectif et solidaire du développement sur une circonscription limitée du territoire ; et permet de révéler au sein de ces micro-territoires des ressources cachées. Il est de ce fait un processus, une démarche, une méthode¹. Il est qualifié de processus car la construction territoriale par les acteurs s'inscrit dans une dimension temporelle et ainsi, elle devient spécifique à chaque territoire.

L'un comme l'autre, de l'aménagement et du développement local épousent la même visée « le développement », cependant ils s'inscrivent dans des dynamiques -à première vue- différentes : descendante et monopolistique pour le premier, ascendante et participative pour

¹ PECQUEUR B., « Le développement territorial comme préambule à l'économie sociale », in. Les cahiers de l'économie sociale N°3, « Entreprendre autrement, économie sociale et développement local », Colloque franco-québécois, 9,10 et 11 décembre 2002, Grenoble, cahier coordonné par DEMOUSTIER Danièle, p.24.

Introduction générale

le second ; d'où la nécessité d'un redimensionnement de la politique d'aménagement du territoire. Il s'agit de construire une action qui doit marquer la participation de plusieurs acteurs économiques appartenant à ce territoire (Etat, collectivité, entreprises société civile, etc.).

Dans cet environnement en mutation, l'Algérie est caractérisée par une mauvaise occupation et structuration de son territoire : la répartition des activités et de la population sont profondément dés équilibrés entre les différentes régions. Cette complexité de problèmes met en évidence l'obligation des décideurs politiques et économiques de chercher une meilleure organisation à travers l'élaboration de plusieurs plan d'aménagement du territoire, dont ceux mis en place le: SNAT, SRAT et le PAW, etc. L'objectif est de lutter contre les inégalités territoriales entre les différents espaces nationaux, tout en ambitionnant un développement local durable et intégré, en mesure d'hisser l'Algérie au rang des territoires les plus compétitifs.

L'ensemble des projets contenus dans les différents plans de développement visent à porter des améliorations sur les différentes structures socioéconomiques du territoire national et de le rendre ainsi beaucoup plus attractif.

La willaya de Tizi Ouzou est l'une des willayas du nord du pays caractérisée par une forte concentration de la population sur son territoire, réparties sur les différentes communes de la willaya. Aussi, c'est une Wilaya qui présente un potentiel socio-économique considérable².

Problématique et hypothèses de la recherche :

Démarrant des aspects théoriques et constats empiriques présentés ci-dessus, nous sommes intéressé à construire un questionnement autour du lien qui puisse être sur nos territoires entre les politiques d'aménagement du territoire et le développement local. La question centrale à laquelle nous tenons d'apporter des éléments de réponse se pose comme suit : quel est l'impact de Plan d'Aménagement de la Wilaya sur la dynamique de développement de Tizi Ouzou ?

Cette problématique se traduit par les questions secondaires suivantes :

² Capital humain et ressources naturelles.

Introduction générale

- La politique d'aménagement du territoire en Algérie s'inscrit- elle en phase avec le paradigme de développement local ?
- Dans quelle mesure le PAW de Tizi-Ouzou contribue-t-il à son développement ?
- Quelles sont les contraintes et les failles qui limitent le rôle joué par le PAW en faveur du développement local de ce territoire ?

Afin d'apporter des éléments de réponse à notre problématique, notre travail s'appuiera sur les hypothèses suivantes que nous tenterons de vérifier par la suite :

Hypothèse 01:

La politique nationale d'aménagement du territoire est en phase avec le paradigme de développement local, notamment en instaurant des instruments locaux, en l'occurrence le PAW.

Hypothèse 02 :

Le PAW s'avère peut opérationnel et ne contribue pas réellement au déclenchement d'une dynamique de développement local, et ce pour plusieurs facteurs (décentralisation ineffective, mise en œuvre non assortie de contrôle et de suivi, ...etc.).

Méthodologie et plan de restitution :

La démarche méthodologique que nous avons empruntée pour apporter les éléments de réponses à notre problématique est la démarche « hypothético-déductive » (N'DA P., 2015) :

- Formulation des questions \implies formulation de réponses provisoires \implies
Synthèse du corpus théorique \implies tests (enquête) empiriques dans l'objectif de vérifier la véracité ou non des réponses provisoires.

Ainsi, une recherche théorique sur les concepts liés à notre travail qui sont aménagement du territoire, développement local et les instruments d'aménagement en Algérie a été effectuée. Ensuite, nous avons complété notre investigation théorique par une étude du cas du PAW de la wilaya de Tizi Ouzou, en effectuant une enquête et des entretiens auprès des Directions de Wilayas concernées et des responsables chargés de l'élaboration et de la mise en œuvre de ce dispositif.

Le travail est restitué en trois chapitres. Le premier consacré à la conception théorique de

Introduction générale

l'aménagement du territoire et du développement local. Il comporte les définitions, approches et principes d'aménagement du territoire, une présentation du concept du développement local, et les éléments de lien entre les deux démarches. Le deuxième chapitre présente les instruments de l'aménagement du territoire en Algérie : le SNAT, SRAT et le PAW. Enfin, le troisième et dernier chapitre, est consacré à l'analyse et synthèse des résultats de notre étude de cas après traitement des données récoltées.

Chapitre I : Aménagement du territoire et le développement local

Introduction

La politique d'aménagement du territoire consiste en un ensemble de mesures coordonnées et de programmes visant à mieux répartir de manière judicieuse et harmonieuse, les activités, les hommes, les constructions, les équipements sur un territoire national donné.

Le développement local pour sa part concerne un territoire et l'ensemble des acteurs de ce territoire, il nécessite une mobilisation des citoyens au plus près de leurs préoccupations, sa mission réside dans le rôle naturel des collectivités locales.

Dans ce présent chapitre, nous nous intéresseront à ces deux concepts, dans leurs définition, évolution et les liens qui les assemble et désassemble. Ceci nous permettra, pour les parties à venir à appuyer nos analyses sur les stratégies d'aménagement du territoire et de développement local en Algérie.

Section 01 : Généralités sur l'aménagement du territoire

L'aménagement du territoire consiste à organiser le développement économique sur l'ensemble du territoire, dans un double objectif spatial et temporel l'aménagement du territoire vise à assurer la cohésion du territoire dans sa trajectoire économique et sociale (spatialement) et la projeter, en mettant en place les stratégies et scénarios de localisations et de répartitions nécessaires pour réaliser tout projet de développement.

1.1 Historique de l'aménagement du territoire

La pratique de l'aménagement du territoire a précédé la théorisation de cette approche économique et sociale de l'espace, c'est-à-dire que toutes les sociétés humaines ont procédé de tous temps, à des aménagements spatiaux sans que ça soit irrigé en discipline à part entière.

1.1.1 L'antiquité

Tout autour de la Méditerranée, des politiques actives d'aménagement des territoires se développent à une très grande échelle dès l'antiquité.

Dès l'antiquité, les pouvoirs politiques, surtout s'ils dominaient de vastes espaces, ont tenté de les organiser selon un ordre qui corresponde à leurs intérêts suivant une action qu'on a qualifiée par la suite de « géopolitique ». « Les géopolitiques des Etats associent des

Chapitre I : Aménagement du territoire et le développement local

objectifs et des moyens militaires et stratégiques d'une part, économiques et commerciaux d'autre part, mais aussi politiques et culturels »¹.

1.1.2 Du Moyen Age à l'ère industrielle

Après la période sombre des grandes invasions, la vie économique renaît, au Moyen âge, avec la réouverture des grandes routes commerciales. L'amélioration des techniques de navigation ouvre la voie à l'exploration du monde entier, sous l'impulsion de l'appât du gain. Le rôle économique des villes se renforce par leur capacité à rassembler les capitaux financiers et à offrir les services immatériels facilitant la production et l'échange².

1.1.3 Ère post industrielle

C'est la que la prise de conscience des disparités régionales de développement à eu lieu à l'issue de la seconde guerre mondiale que l'on a pris conscience de l'existence de vastes territoires, économiquement attardés, dont les habitants (plus de la moitié de la population du globe)³ étaient réduits à des conditions de vie extrêmement précaires. On comprend que la prise de conscience de telles différences de développement et de conditions de vie entre habitants d'un même pays ait provoqué des réactions tendant à assurer une répartition géographique plus équitable des faits de la croissance. La remise en cause des institutions et des situations acquises, consécutive à la seconde guerre mondiale, allait favoriser la recherche d'une meilleure intégration des économies nationales. Ainsi, s'explique l'apparition de l'idée « de l'aménagement du territoire » et l'élaboration progressive de politiques de « développement régional ».

1.1.4 Les premières politiques officielles d'aménagement du territoire

Les premières politiques officielles d'aménagement du territoire sont nées vers les années 1930⁴ en URSS puis développées dans les pays capitalistes après la seconde guerre mondiale avant d'être généralisées à l'ensemble des pays du Tiers-Monde. Comme toutes les autres sciences sociales, les politiques d'aménagement spatial sont très diversement interprétées suivant les systèmes sociaux et les niveaux de développement économique.

¹Merlin (P), « L'aménagement du territoire », éd. PUF, Paris, 2002, p.8.

² Moussaoui (A), « Analyse d'une transition d'un espace de développement et d'aménagement du territoire : illustrée par l'exemple de la wilaya de Tizi-Ouzou », thèse de Doctorat en science économique, UMMTO, 2016, p.35

³ Lajugie (J), Delfaud (P), Lacour(L), « Espace régional et aménagement du territoire », éd. Dalloz, Paris, 1985, p.4.

⁴Merlin (P), Op.cit, p.7.

Chapitre I : Aménagement du territoire et le développement local

La planification spatiale et l'aménagement du territoire se sont développés sous l'influence directe de quatre phénomènes fondamentaux⁵ :

- L'avènement d'un système économique et politique dirigiste en Russie soviétique ;
- La crise économique mondiale de XIXème siècle qu'a infléchi la doctrine libérale tant au plan politique qu'économique ;
- La seconde guerre mondiale et la reconstruction des économies touchées par celle-ci (intervention des Etats dans l'orientation des investissements) ;
- Enfin les indépendances politiques des Etats du Tiers-Monde qui ont ouvert la voie au capitalisme d'Etat ici et au socialisme d'Etat ailleurs.

De cette conjoncture politico-économique mondiale, trois modèles d'aménagement du territoire correspondant à trois grands types d'approches se sont formés, il s'agit de :

- **L'approche libérale et capitaliste des pays industrialisés** : Le libéralisme repose sur le postulat que l'Etat ne doit pas intervenir dans l'économie parce que les individus sont meilleurs décideurs que lui. Ce dernier ne doit avoir que des missions régaliennes comme la gestion de l'armée, la justice et les voies de transport. Le libéralisme ou capital libéral permet à chaque individu de tirer profit de ses avantages concurrentiels. Il ne faut pas oublier que l'accumulation des capitaux permise par l'exploitation des ouvriers n'a souvent pour bénéficiaires, qu'un petit nombre de personnes. En effet, les gains ne sont possédés que par une petite poignée de gens et donc mal redistribués⁶.

- **L'approche dirigiste et socialiste des pays de l'Europe de l'Est et des démocraties populaires** : le socialisme recouvre un ensemble de pensées et de mouvements politiques, dont le point commun est de rechercher une organisation sociale et économique plus juste. Le but originel du socialisme est d'obtenir l'égalité sociale, ou du moins une réduction des inégalités.

- **L'approche tiers-mondiste des pays en voie de développement** : cette approche attribue la responsabilité de la pauvreté du tiers-monde aux interventions, considérées néfastes, du capitalisme étranger.

Sont visés par cette critique : le Royaume-Uni, la France, mais aussi la Belgique, les Pays-Bas, puis l'Allemagne, le Portugal, l'Espagne et, dans une mesure plus limitée, l'Italie. Tous

⁵ Madiot (Y), « Aménagement du territoire », éd. Armand Colin/Masson, Paris, 1996, p.202.

⁶ Lexique théories économiques, « théorie du capitalisme libéral », 2010.

Chapitre I : Aménagement du territoire et le développement local

ces pays ont détenu des colonies ; ces pays-métropoles exerçaient un contrôle explicite et manifeste tant au plan politique qu'au plan économique sur les pays-colonies⁷.

Dans tous ces cas de figure, chaque système d'aménagement spatial crée et élabore ses propres outils qui sont les plus adaptés à ses spécificités territoriales et sociales.

1.2 Les fondements de l'aménagement du territoire

Le territoire, parce qu'il est le siège des activités humaines, fait toujours l'objet d'un aménagement par la population qui l'occupe.

1.2.1 Du territoire

Le territoire prend en compte l'espace géographique ainsi que les réalités politiques, économiques, sociales et culturelles. Il inclut l'existence de frontières, pour un territoire politique ou administratif, ou de limites pour un territoire naturel. La notion de territoire est utilisée en géographie humaine et politiques, mais aussi dans d'autres sciences humaines comme la sociologie.

Le territoire se définit comme : « une portion de la surface terrestre que se réserve une collectivité humaine qui l'aménage en fonction de ses besoins »⁸.

Le territoire, pour sa part, s'entend donc comme « une étendue de la surface terrestre sur laquelle vit un groupe humain, et spécialement une collectivité politique nationale » (Définition du Petit Robert). De nos jours, la notion de territoire a pris une importance croissante, notamment en géographie humaine et politique. Quel que soit sa nature, nationale ou régionale, un territoire implique l'existence de frontières ou de limites. Un territoire politique ou une subdivision administrative est délimité par une frontière. Un territoire naturel est circonscrit par une limite, terme qui n'implique pas de notion juridique⁹.

L'aménagement du territoire, c'est la vie même d'une société, la synthèse de ses choix de développement. C'est la marque, dans la géographie d'un pays, de son idéologie, de ses espoirs, de ses hésitations aussi : local, régional, national, l'aménagement du territoire doit « trouver ses marques », les fondements sur lesquels il pourra s'appuyer durablement.

⁷ Jean-Herman (g), « Perspective monde, outil pédagogique des grandes tendances mondiales depuis 1945 », 2016.

⁸ Le Berre (M), Encyclopédie de la géographie, éd. Economica, 1992, p.19.

⁹ La Croix, « A quel territoire appartenant nous ? » 04/04/2008. URL: <https://www.la-croix.com/Archives/2008>.

Chapitre I : Aménagement du territoire et le développement local

1.2.2 Définitions de l'aménagement du territoire

Le dictionnaire Robert définit l'aménagement comme « l'organisation globale de l'espace, destinée à satisfaire les besoins des populations en ressources naturelles », cette définition, extrêmement large, montre que l'aménagement n'est pas une activité récente : l'homme a aménagé l'espace dès le début de l'humanité, en adaptant progressivement son milieu à ses besoins et à son mode de vie¹⁰.

« Aménager un territoire c'est rechercher la meilleure forme d'organisation de l'espace qui répond aux impératifs de la planification, intégrer de toutes les composantes territoriales, économiques et sociale de développement»¹¹.

Aménager, c'est aussi arbitrer entre les utilisations concurrentes de l'espace ; définir un système spatial cohérent pour une coexistence harmonieuse des activités ; faire émerger des territoires au sein desquels les communautés humaines mettent en œuvre des projets communs ; préparer l'avenir en adaptant l'organisation spatiale aux enjeux de chaque époque.

L'aménagement est donc une notion qui se réfère à l'organisation générale de l'espace, pris dans sa globalité, pour y insérer aussi harmonieusement que possible la totalité des activités humaines, et non une série d'actions ponctuelles, isolées les unes des autres, visant à transformer des territoires restreints¹².

L'aménagement est un ensemble d'actions concrètes visant à disposer avec ordre les habitants, les activités, les constructions, les équipements et les moyens de communication sur l'étendue du territoire.

Suivant la définition de J.Lajugie, « l'aménagement du territoire a pour fin, à la fois de promouvoir la mise en valeur des ressources régionales et d'améliorer le cadre de vie et les conditions d'exercice des habitants, en atténuant les disparités régionales de développement économique et social par une organisation prospective de l'espace, reposant sur une orientation volontariste et concentrée des équipements et des activités »¹³.

On peut définir également l'aménagement du territoire comme « l'action et la pratique de disposer avec ordre, à travers l'espace d'un pays et dans une vision prospective,

¹⁰Casteigts (M), « L'aménagement de l'espace », éd. L.G.D.J, Paris, 1999, p.1.

¹¹Lajugie (J), Delfaud (P), Lacour(L), Op.cit, p.3.

¹²Casteigts (M), Op.cit, p.2.

¹³Lacour (C), Delamarre (A), « 40 ans d'aménagement du territoire », éd. La Documentation Française, Paris, 2006, p.10.

Chapitre I : Aménagement du territoire et le développement local

les hommes et leurs activités, les équipements et les moyens de communication qu'ils peuvent utiliser, en prenant en compte les contraintes naturelles, humaines et économiques, voire stratégiques¹⁴ ». On ajoutera que cet ordre est recherché afin de permettre que les fonctions et les relations entre les hommes s'exercent de la façon la plus commode, la plus économique et la plus harmonieuse.

Cette définition considère que l'aménagement du territoire s'exerce à l'échelle du territoire national. Cette acception sera retenue ici, mais elle n'exclut en rien le fait qu'une politique d'aménagement à l'échelle nationale soit la résultante de multiples actions et décisions prises localement à des échelles variées, ni qu'une politique nationale ne puisse plus être indépendante d'un contexte et de mesures prises à une échelle plus vaste. Enfin, la prise en compte des contraintes naturelles, humaines, économiques et stratégiques, comme le triple objectif de commodité, d'économie et d'harmonie, confèrent à l'aménagement du territoire un caractère pluridisciplinaire qui convoque notamment la géographie, l'histoire, la sociologie, l'économie, la démographie etc.¹⁵.

En somme, la politique d'aménagement du territoire devrait assurer ¹⁶:

- La meilleure répartition des activités économiques sur l'ensemble du territoire ;
- La maîtrise du développement urbain ;
- La sauvegarde des zones rurales, mettre en place des infrastructures de liaison et de raccordement.

L'aménagement est alors perçu comme une « politique d'ensemble et macroéconomique national » visant un meilleur arrangement-exploitation géographique des ressources réelles et potentielles tant matérielles qu'humaines, lequel arrangement est fait dans un double souci ¹⁷:

-La recherche d'une amélioration-augmentation de la productivité aussi bien locale que nationale.

-La recherche de l'intégration de chaque espace humanisé en tenant compte de ses forces et faiblesses, de sa situation actuelle et tendance de ses spécificité afin d'assurer et promouvoir l'épanouissement et le bien-être des populations.

¹⁴ Pierre (M), Op.cit, p.38.

¹⁵ Moussaoui (A), Op.cit, p.38.

¹⁶ Idem, p.38

¹⁷ Idem, p.39.

1.2.3 Objet de l'aménagement du territoire

A première vue, la politique d'aménagement du territoire répond essentiellement à des préoccupations d'ordre social et humain. Atténuer les écarts de revenu et de niveau de vie entre régions riches et régions pauvres, en particulier par la lutte contre le sous-emploi. C'est dire que l'aménagement du territoire est envisagé, avant tout, comme une manifestation de la solidarité nationale envers les habitants des régions les plus déshéritées, dont il convient de pallier les handicaps par des transferts financiers, et des avantages destinés soit à faciliter la réalisation d'équipements sociaux de base, mais aussi économiques soit à promouvoir leur industrialisation et leur « décollage » économique. L'objet de l'aménagement du territoire peut être saisi dans trois objectifs principaux¹⁸ :

a) Une démarche stratégique

L'aménagement du territoire est une démarche fondamentalement stratégique. Ses objectifs se sont progressivement adaptés aux mutations économiques, démographiques et institutionnelles. Mais il s'agit toujours d'une approche prospective, globale et transversale.

b) Une approche prospective

L'aménagement du territoire est une démarche nécessairement prospective, dans son objet comme dans ses méthodes. Il suppose une réflexion sur la longue période, qui seule permet d'appréhender dans leurs ensemble toutes les composantes des dynamiques spatiales. Plus l'échelle géographique est large, plus les processus sont complexes et plus les interactions doivent être pensées dans la durée.

Si elle se fonde naturellement sur une anticipation des évolutions, la démarche prospective doit se garder des projections statistiques hâtives dont on n'a vérifié ni la pertinence ni la validité. Beaucoup plus qu'à l'extrapolation des continuités, c'est à l'identification et à l'analyse des ruptures que doit s'attacher la prospective, ce en quoi elle se distingue de la simple prévision. Une modélisation des comportements spatiaux ou des évolutions socio-économiques reste cependant extrêmement utile, dès lors que le modèle ne postule pas la continuité des phénomènes entre hier et demain

Plus que dans une représentation univoque du futur, l'intérêt des modèles est de permettre la construction et la simulation d'hypothèses contrastées d'évolution des systèmes spatiaux. C'est la méthode des scénarios, qui permet de se prémunir des dangers de l'extrapolation, en donnant de l'avenir des images fortement différenciées. L'analyse des

¹⁸Casteigts (M), Op.cit, p.67.

Chapitre I : Aménagement du territoire et le développement local

facteurs de différenciation des évolutions permet de définir des orientations stratégiques pour réduire les risques ou renforcer les atouts. La prospective n'a pas ici pour objet de prévoir l'avenir, mais d'en réduire les incertitudes et les aléas, à défaut de les maîtriser.

c) Une approche globale et transversale

Parce que le territoire constitue un système complexe et ouvert, l'intervention territoriale requiert des méthodes diversifiées et pluridisciplinaires. Par ce que la logique d'aménagement est de nature stratégique, elle implique une évaluation précise des atouts et des contraintes, ainsi qu'une articulation fine des objectifs et des moyens. La démarche d'aménagement du territoire s'appuie donc nécessairement sur une approche globale et transversale des réalités spatiales.

Global, l'aménagement du territoire doit intégrer des éléments quantifiables et d'autres qui sont purement qualitatifs. Il doit raisonner à la fois sur des objectifs, des instruments et des contraintes, tout en sachant que le même paramètre peut, au fil du temps, changer de catégorie. Il doit penser à tout moment la diversité des facteurs et la multiplicité de leurs interactions.

Transversal, l'aménagement du territoire l'est nécessairement dans sa dimension institutionnelle, puisqu'il doit fédérer autour d'un projet commun un système décisionnel local éclaté. Il est aussi par la diversité des enjeux et les difficultés de leur mise en cohérence. Il l'est enfin par la multiplicité des problématiques et des techniques.

1.2.4 Les principes de l'aménagement du territoire¹⁹

Les cinq grands principes d'action qui sont exposés, sont tous plus ou moins à l'œuvre à toutes les époques étudiées. Mais ils sont différemment hiérarchisés, instrumentalisés ou explicités. Chacun d'eux est susceptible d'applications dans des domaines variés et peut mobiliser des systèmes d'acteurs différents selon les objets traités et les contextes.

a) Le principe de répartition ou de distribution²⁰

L'idée de référence est qu'il existe à un moment donné, un certain stock de richesses, d'emplois, de crédits à distribuer et localiser. L'aménagement du territoire se donne pour objectif d'en assurer une meilleure distribution. Il implique une analyse privilégiée

¹⁹ Delamarre (A), Lacour (C), Thoin (M), « 50 ans d'aménagement du territoire », éd. La Documentation Française, Paris, 2015, p.15.

²⁰ Idem, p.16.

Chapitre I : Aménagement du territoire et le développement local

d'espaces, ou de zones, qui sont insuffisamment dotées et il définit alors des règles du jeu permettant une répartition plus équilibrée de ces stocks de richesses. Cette conception est évidemment fortement dépendante de logiques où la planification et les nationalisations ont un très grand rôle. Dans le prolongement, on cherche aussi à répartir des augmentations de richesses liées à la croissance, ou on gère au mieux les pénuries ou des difficultés.

L'aménagement du territoire, ici, sous-entend que l'on est capable d'avoir une vision d'ensemble et que l'on peut relativement « facilement » assurer cette ventilation géographique des richesses. En conséquence, on définit des zones prioritaires méritant certaines dotations et on assure des droits de tirage ou des droits d'accès qui déclinent « des figures géographiques » spécifiques à l'aménagement.

b) Le principe de création²¹

La conviction est ici, qu'il existe un certain nombre de mécanismes, de conditions locales, de lieux, qui vont permettre la création, à un moment donné, de développements. Les mécanismes mise en œuvre peuvent être conçus en ce sens que l'espace est un support « neutre », susceptible d'aménagements créateurs, initiateurs, à partir duquel des processus auto-entretenus et endogènes assureront plus ou moins automatiquement, et à long terme, le développement d'un espace particulier.

c) Le principe de réparation²²

Ce principe repose sur l'idée qu'il existe des écarts, des déséquilibres, des mécanismes, qui portent préjudice à des espaces, à des situations, à des activités et à des emplois tant pour l'économie nationale que pour des lieux particuliers. Ces écarts ne sont pas nécessairement imputables à de mauvaises politiques, à des comportements inefficaces (des entreprises, des administrations ou des ménages) mais le résultat patent à un moment donné d'évolutions pénalisantes. Il convient alors, au nom d'une certaine justice, de réparer ces inégalités.

Cette politique de réparation suppose que l'on reconnaisse à un moment donné les priorités mais surtout que l'on explicite des normes à partir desquelles on va mesurer les écarts, que l'on définisse les mécanismes par lesquels on va assurer la réparation et enfin, que l'on sache quels acteurs et moyens financiers seront mobilisés.

²¹ Delamarre (A), Lacour (C), Thoin (M), Op.cit, p.17.

²² Idem, p.18.

Chapitre I : Aménagement du territoire et le développement local

d) Le principe de protection²³

Ce principe très à l'honneur aujourd'hui, tend à privilégier la dimension environnementale entendue comme richesse patrimoniale, paysagère, culturelle. De manière générale, on peut exprimer cette attention par l'idée suivante : il existe des territoires, des domaines, qui peuvent être ou sont soumis à de multiples atteintes et dont la disparition ou la fragilisation signifierait une perte de richesse pour la collectivité.

Histoire de l'aménagement du territoire est ainsi ponctuée de moments où l'on va chercher à favoriser la protection, tout en assurant éventuellement des formes minimales de maintien d'activités et de population.

e) Le principe de compensation²⁴

L'aménagement du territoire n'a rien d'une science exacte et il n'existe pas de modèle mathématique, économique ou géographique, permettant une répartition optimale des facteurs ou des moyens. De même, on sait aussi que, au-delà des termes, aménagement harmonieux, développement équilibré, mise en ordre du territoire, le développement fonctionne à partir de lieux de concentration privilégiés, de ruptures, de changements de trajectoires et de politiques. En ce sens, les décisions d'aménagement du territoire ne sont souvent que le résultat de négociations toujours difficiles, rarement parfaites où se réalisent des équilibres partiels et momentanés entre les multiples intervenants. Cette logique de négociation peut induire des compensations traduisant des rapports de force tout autant que des choix rationnels.

1.2.5 Les instruments de la politique d'aménagement du territoire²⁵

L'analyse des objectifs de l'aménagement du territoire a mis en évidence la nécessité d'envisager, au coup par coup, les implications des différentes politiques compte tenu des interactions complexes qui caractérisent les choix de localisation. Il apparaît, par ailleurs, indispensable de considérer l'aménagement du territoire comme une politique structurelle dont les effets s'apprécient dans le moyen-long terme et non comme une politique de stimulation de la demande à court terme.

Divers instruments peuvent intervenir en tenant compte de leurs effets sur les choix de localisation et plus généralement sur la réallocation des activités entre région. On peut, à ce

²³ Delamarre (A), Lacour (C), Thoin (M), Op.cit p.19.

²⁴ Idem, p.19.

²⁵ Guigou (J.L), Gérard-Varet (L.A) et Mougeot (M), Lipietz (A), « Aménagement du territoire », éd. La Documentation Française, Paris, 2001, p.78.

Chapitre I : Aménagement du territoire et le développement local

propos retenir quatre types d'instruments, étant entendu que des politiques sélectives concernant les moyens sur un petit nombre de zones semblent préférables à une dispersion des moyens.

a) La localisation des services collectifs²⁶

Une première approche consiste à agir sur les facteurs de localisation que sont les services collectifs, en considérant qu'il s'agit là d'instruments de la politique d'aménagement.

A cet égard, les schémas de services collectifs devraient définir clairement le rôle des dépenses publiques de santé, de recherche et d'enseignement en tant qu'instruments de l'aménagement du territoire. Si l'utilité de ces dépenses comme moyens de redistribution peut être établie dans certains contextes, une analyse rigoureuse des coûts sociaux d'une telle conception des services publics doit aussi être effectuée.

b) Les infrastructures de transport²⁷

Un deuxième instrument de l'aménagement du territoire est la politique des infrastructures de transport. L'attractivité des régions et des villes dépend de leur accessibilité et de leur connexion au réseau de communications. La politique des infrastructures de transport constitue traditionnellement un instrument privilégié de toutes les politiques d'aménagement du territoire et permet de réduire les coûts de transaction.

La politique des infrastructures doit donc être utilisée avec prudence, certains de ses effets pouvant aller à l'encontre d'un objectif de développement des régions périphériques. A cet égard, les méthodes d'évaluation des projets d'infrastructures de transport ne prennent pas en compte des effets tels que la réallocation des facteurs de production entre région, l'impact sur la création de nouvelles entreprises et sur la localisation des agents, la modification des structures de marchés et les variations des surplus.

c) Les politiques de prix²⁸

Un troisième instrument concevable est l'action sur les prix. En permettant une meilleure prise en compte des coûts sociaux et une plus grande efficacité des signaux prix, la détermination des péages autoroutiers, la fiscalité des carburants (et du gazole en particulier) et la mise en œuvre de la taxe générale sur les activités polluantes pourraient

²⁶ Guigou (J.L), Gérard-Varet (L.A) et Mougeot (M), Lipietz (A), Op.cit, p.80.

²⁷ Idem, p.81.

²⁸ Idem, p.82.

Chapitre I : Aménagement du territoire et le développement local

dès lors s'avérer des instruments pertinents à la fois dans la perspective d'une réduction de la pollution ainsi que dans celle d'une redistribution spatiale des activités.

d) Les autres politiques²⁹

On peut évoquer d'autres instruments qui à priori ne sont pas spécifiquement territoriaux et notamment les politiques technologiques. Ainsi, Ph. Martin met en évidence la possibilité de diminuer les inégalités et d'accroître le taux de croissance de l'économie par des politiques de réduction des coûts de l'innovation ou des politiques de diminution du coût de transport de l'information. Ces politiques qui ne sont pas spécifiquement régionales auraient les effets les plus importants en matière de baisse des inégalités spatiales sans réduire le taux de croissance.

Dans le contexte du développement de la nouvelle économie, il y a là une approche novatrice à approfondir. Le rôle de l'éducation dans la diffusion de l'information et de la connaissance entre les régions peut aussi s'avérer essentiel pour limiter le phénomène de persistance des structures centre-périphérie. Des politiques d'amélioration de la formation professionnelle ou de financement d'infrastructures de télécommunication pourraient alors conduire à une géographie plus égalitaire. Par ailleurs, la politique de concurrence pourrait également avoir des implications géographiques par le biais du contrôle des concentrations susceptible de favoriser la dispersion des activités mais aussi de décourager l'entrée de nouvelles entreprises. Plus généralement, il faudrait considérer systématiquement les impacts des diverses politiques publiques sectorielles au niveau régional.

On conclue que l'aménagement du territoire est apparu pour rechercher une meilleure répartition des activités économiques et des hommes en fonction des ressources naturelles, et stimuler la compensation des déséquilibres de développement entre régions par l'intégration des autres aspects nécessaire aux dynamismes du territoire dans la période de croissance, particulièrement : les facteurs géographiques, socio-économiques et politique.

Section 02 : Généralités sur le développement local

Le développement local, est un concept bien documenté et bien connu à travers le monde et ses actions impliquent l'amélioration du niveau, du cadre de vie d'une communauté donnée par la participation active, harmonieuse de tous les acteurs locaux d'un territoire

²⁹Guigou (J.L.), Gérard-Varet (L.A) et Mougeot (M), Lipietz (A), Op.cit, p.83.

Chapitre I : Aménagement du territoire et le développement local

donné pour identifier et réaliser les programmes qui correspondent à la mise en valeur des atouts de ce territoire³⁰.

2.1 Le développement local

La notion du développement local trouve ses racines dans les travaux fondateurs d'imminents économistes .John Friedman et Walter Sthor³¹ en fondant ce qu'on appelle communément la théorie du développement endogène, et ce, vers la fin des années 1950.

C'est dans ce sillage que voit le jour le concept du développement local.

En effet, ces derniers ont focalisé leurs recherches et investigations sur la démarche volontariste appliquée sur l'espace local, perçu comme un espace restreint. Ainsi, ils Expliquaient le développement en s'appuyant sur les ressources locales, qui constituaient à leur égard le facteur déclencheur de leurs analyses portant sur cette thématique.

Selon Walter Sthor, le développement endogène est survenu suite à la remise en cause des modèles du développement exogène et des pôles de croissance, il considéré comme étant un mode du développement prend en considération plusieurs dimensions dans sa logique de conception, ainsi il retient la dimension historique, culturelle et institutionnelle de l'espace d'une part, et la dimension d'innovation de la sphère organisationnelle et institutionnelle sur le plan local.

En effet, le terme « développement local » nous renvoie à deux notions bien distinctes, celle du « développement » s'inscrivant essentiellement dans la durée, et celle du « local » s'inscrivant principalement dans l'espace, qui est le territoire local ou s'administre et se situe la démarche du développement. Ainsi, le développement local est « une démarche collective, c'est un éveil de capacités de chacun et une expression de démocratie réelle »³² qui s'inscrit sur un espace local ou vivent et cohabitent plusieurs acteurs. C'est une démarche qui nécessite du temps afin d'éveiller et de mobiliser les capacités de chaque acteur et de connaître son opinion et son implication dans cette démarche.

Sommet de MONTREAL « le développement local » 2002. URL :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/SOMMET_FR/MEDIA/DOCUMENTS/Developpement_local

³¹ Ferguene (A), « ensemble de PME et dynamiques territoriales : SPL et de développement (par les bas) dans les pays de sud », colloque international sur « gouvernance local et développement territoriale : le cas des pays méditerranéens », Constantine, 26 et 27 avril 2003, Algérie, p.3.

³² Denieuil, (P), « introduction aux théories et à quelques pratiques du développement local et territorial : analyse et synthèses bibliographique en écho au séminaire de Tanger, 25 et 27/11/1999», document de travail N°70Bureau international de travail, Genève.

Chapitre I : Aménagement du territoire et le développement local

2.1.1 Du territoire

Le territoire est devenue une catégorie analytique des chercheurs, il peut être le résultat d'un découpage administratif, parfois arbitraire, sans correspondance avec la géographie humaine, il peut coïncider avec l'espace vécue, ou tout simplement être le champ d'action autour d'un ensemble d'acteurs de développement³³.

2.1.2 Du développement

Selon *Georges Bertin*³⁴, le développement « est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître cumulativement et durablement son produit ».

Bernard Pecqueur qui le décrit comme un « processus de mobilisation d'acteurs en vue d'élaborer des stratégies d'adaptation aux contraintes externes (ou internes), sur la base d'une identification culturelle et territoire »

Donc le développement peut être défini comme un processus d'interaction entre des données structurelles comme les procédures économiques, les facteurs relevant de l'innovation et ceux liés à la créativité individuelle et collectives.

2.1.3 Du local

La notion du local se présente comme le lieu le plus proche de la réalité et des individus et serait ainsi le lieu de définitions des besoins et de réalisations des actions.

Le concept de « local » est de plus en plus utilisé, entrepose sur la notion de territoire d'où les problématiques³⁵.

- d'un découpage administratif. Ce découpage se fait d'une manière arbitraire et ne dispose ni de support (base), ni de correspondance avec la géographie humaine ;
- de l'apparence identitaire. Elle peut entrer en conflit avec « l'espace vécu » qui peut être considéré comme la manière dont chacun d'entre nous se représente son espace de vie ;
- de champ d'action qui se délimite coalition d'acteurs de développement ;
- et enfin d'un système ouvert qui consiste à dire que « l'action ne s'exerce pas sur le territoire, mais elle le crée ».

³³ Souleymane Dialoo, mémoire online, « dynamiques et développement local urbain dans le contexte de décentralisation », 2006. Disponible sur : <https://www.memoieonline.com> consulté le 02/09/2018.

³⁴ Bertin (G) et collaborateur, « développement local et intervention sociale », éd. Le Harmattan 2003, P.15.

³⁵ Bellataf (M) et Idir (A), « le développement local quelques éléments théoriques et pratiques », FDSE, Université de Bejaia, communication au colloque international « Articulation Espace local Espace mondial », Bejaia 21 et 22 juin 2006.

Chapitre I : Aménagement du territoire et le développement local

Quant à l'appréciation de l'OCDE, celle-ci met beaucoup plus l'accent sur le poids exercé par les PME dans tout le projet du développement local, il précise que « le niveau local est l'environnement immédiat dans lequel la plupart des entreprises-et en particulier les petites -se créent et se développent, trouvent des services et des ressources, dont dépend leur dynamismes et dans lequel elles se raccordent à des réseaux d'échanges d'information et de relation techniques ou commerciales « le niveau local c'est-à-dire une communauté d'acteurs publics et privés offre un potentiel de ressources humaines, financières et physiques, d'infrastructures éducatives et institutionnelles dont la mobilisation et la valorisation engendrent des idées et des projets de développement »³⁶.

Le local et le global constituent ensemble une complémentarité et une dialectique : « penser global et agir local ». Ainsi, la valorisation des ressources locales constitue l'un des piliers permettant l'attractivité des entreprises et leur ancrage ensuite dans cet espace. Au fil du temps plusieurs modes se constate tels que les districts industriels, les clusters, les milieux innovateurs et les systèmes productifs locaux.

En effet, « dans le contexte d'une mondialisation économique, politique et que culturelle qui manque de régulation, autre que financière et tend à niveler les différences, à déstructurer les identités, à ignorer les lieux d'arbitrage intermédiaires, le développement local prend tout son sens. Ni construction idéologique d'un système alternatif, ni repli frileux sur des territoires n'étriqués, il est le lieu d'articulation entre des approches sectorielles ou apparaissent les interdépendances et ou des solutions peuvent être trouvées au plus près des acteurs concernés »³⁷. En analysant cette citation nous nous rendons compte d'une évidence claire notamment celle que développement local et mondialisation ne sont pas contradictoires .Au contraire, le local constitue un espace pertinent pour les acteurs cherchant à trouver des solutions à des problèmes globaux.

2.1.4 Définition du développement local

Le développement local est avant tout un processus de mobilisation des acteurs locaux, ce qui fait que le développement d'un territoire passe par la mobilisation des acteurs locaux autour de projets commun et cela nécessite une bonne gouvernance.

³⁶ OCDE, «Réussir le changement : entrepreneuriat et initiatives locale», Paris, France, 1990.

³⁷ Dinet (M), Union National des acteurs et structure de développement local (France), « pour une mondialisation de la fraternité. Fondements et axes des coopérations international », économie et humanisme (1999), N°350, Lyon. Dans Denieul (p), 2005, p.44.

Chapitre I : Aménagement du territoire et le développement local

J.Bouchet écrit « le développement local est une approche qui permet de coordonner la diversité des initiatives et la multiplicité des orientations des acteurs locaux dans leurs spécificités économiques, sociale et culturelle ».

Pour B.Pecqueur : « le développement local est une dynamique animée par des logiques nouvelles. Certes, c'est souvent une notion vague recouvrant des conceptions diverses et regroupant des constatations empirique sur l'évolution des systèmes économiques et certaines pratiques d'acteurs »³⁸.

Il rajoute encore « L'expression d'une solidarité d'individus désireux de mettre en valeur leurs ressources humaines, physiques et financières. Ces actions ont pour effet de permettre aux populations de satisfaire leurs besoins tout en exerçant un certain contrôle sur leur devenir. »

En effet, une des pièces maitresse du développement local est la solidarité qui se tisse entre les individus dans le processus de valorisation des ressources locales. Dès lors, la notion du développement, Xavier Greffe (1982) dans ses travaux, l'aperçoit comme étant « un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire à partir de la mobilisation et de coordination des ressources et des énergies. Il sera donc le produit des efforts de sa population, qui mettra en cause l'existence d'un projet de développement intégrant ses composantes économiques, sociales et culturelle, pour faire d'un espace de contiguïté un espace de solidarité active »³⁹.

C.JACQUIER à également s'intéresser au développement local quand il le définit comme étant « la réponse empirique à une situation de crise. Cette dernière est caractérisée par les problèmes d'emploi et d'identité. Le développement local, avant d'être une démarche prise en charge par les institutions ou les mouvements constitue une sorte de relation spontanée d'un tissu social. Il est à la fois un mouvement de retour à un territoire et un mouvement d'ouverture sur le monde et l'avenir »⁴⁰.

En outre, le développement local peut s'interpréter comme « un processus émergent, endogène. Il est celui qui émerge des initiatives et du dynamisme des communautés locales. Il valorise aussi parfois des pratiques très imaginatives, les ressources humaines, financières et matérielles locales et, il suscite des comportements novateurs axés sur la prise

³⁸Pecqueur (B) « Le développement local », éd. Syros Alternatives Economiques, 2000, p.132.

³⁹ Greffe (X), « Le développement local » éd. De L'aube (DATAR), 2002, p.199.

⁴⁰ Jacquier (C), « Les villes européennes face aux enjeux de développement durable », Université Pierre Mendès France, Septembre 2005, p.4.

Chapitre I : Aménagement du territoire et le développement local

en charge ,la créativité et l'esprit d'entreprise (...) comme phénomène endogène, émergent, le développement local valorisera entre autres, l'entrepreneuriat et les PME locales privées ou collectives comme source de création d'emplois, d'adoption d'une démarche entrepreneuriale de la part des principaux intéressés et l'adoption résolue de partenariats pour mobiliser les énergies et ressources, En mettant l'accent sur l'autonomie, la créativité et la solidarité, le développement local implique un changement dans la culture du développement »⁴¹.

En effet, Paul Houée nous donne une définition plus large en mettant l'accent cette fois-ci sur le rôle des acteurs locaux, il note que : « le développement local est une démarche globale de mise en mouvement et en synergie des acteurs locaux, pour la mise en valeur des ressources humaines et matérielles d'un territoire donné, en relation négociée avec les centres de décision des ensembles économiques, sociaux, culturels et politiques dans lesquels ils s'inscrivent »⁴²

2.2 Les caractéristiques du développement local

Xavier GREFFE arrive à synthétiser six caractéristiques du développement local⁴³.

- Un projet de développement local est transversal : il doit intégrer les domaines économique, social et culturel pour que les représentations du territoire et les réalisations économiques interagissent les unes avec les autres.
- Les territoires susceptibles de mettre en place un projet de développement local peuvent avoir des tailles et statuts diversifiés : l'important est qu'ils soient des espaces vécus où l'on peut associer une identité culturelle et une originalité économique.
- Un projet de développement local est une démarche collective nécessitant la mise en synergie de tous les acteurs du territoire (élus, entrepreneurs, associations, institutions, travailleurs ...).
- Le développement local se fonde en priorité sur les capacités endogènes de production d'un territoire, ce qui n'implique pas une fermeture sur l'extérieur, mais au contraire une ouverture propice à des échanges multiples.
- Il est nécessaire que l'information circule bien au sein du territoire en développement

⁴¹ Prevost (P), «Le développement local : contexte et définitions », Université de Sherbrooke, cahiers de recherche IREC 01/03/2001, p.21.

⁴² Houée (P), « Le développement local au défi de la mondialisation », éd. le Harmattan, Paris, 2003.

⁴³ Greffe (X), «Territoire en France, les enjeux économiques de la décentralisation», éd. Economisa, Paris, 1986, pp. 150-158.

Chapitre I : Aménagement du territoire et le développement local

pour que les initiatives des différents acteurs du développement s'enrichissent au contact les unes des autres. Par ailleurs, la formation (initiale, continue...) est un enjeu décisif pour la réussite du projet puisqu'elle permet de maintenir un niveau de savoir-faire tout en favorisant l'émergence de nouvelles compétences au sein de la population.

- Enfin, les pouvoirs publics locaux doivent participer au projet de développement local en assurant une animation socio-économique autour de celui-ci. Cette fonction renvoie aux notions de catalyse et d'accompagnement : il s'agit de permettre aux différentes initiatives de se concrétiser sans les étouffer par des politiques trop planificatrices.

2.3 Les dimensions de développement local

Le développement local se présente comme une approche qui réunit quatre dimensions⁴⁴.

2.3.1 La dimension économique : représente l'ensemble des activités de production et de vente de biens et services. Le développement local met l'accent sur l'initiative et la créativité local qui s'appuient principalement sur les PME/PMI et les sociétés coopératives.

2.3.2 La dimension politique et sociale : exprime la revitalisation économique et sociale d'un territoire, à travers la population résidente, en intervenant au niveau de l'emploi, du logement, de la formation, de la santé et des services sociaux.

2.3.3 La dimension territoriale ou locale : se base sur la valorisation des ressources locales d'un territoire donné.

2.3.4 La dimension communautaire : indique la communauté «en tant qu'espace du vivre ensemble et en tant que dispositif premier de revitalisation⁴⁵ » représente le centre d'intérêt de toute intervention et de toute action.

⁴⁴ Favreau (L) et Levesque (B), « Développement économique communautaire, économie sociale et intervention », éd. Sainte-Foy, pub, 1996, p.19.

⁴⁵ Tremblay (S), « Du concept de développement au concept de l'après -développement : trajectoire et repère théorique », collection «travaux et études en développement régional», Université du Québec à Chicoutimi, 1999, p.29. URL : <https://constellation.uqac.ca/2029>

Chapitre I : Aménagement du territoire et le développement local

2.4 Les collectivités locales comme acteur institutionnel du développement local

L'administration local et plus particulièrement les collectivités locales sont concernées au premier lieu par le développement local, elles ont le pouvoir d'intervention dans plusieurs domaines : économiques, social et culturel.

Ce sont elles qui veillent à la bonne application des décisions du pouvoir central puisqu'elles sont les représentants du centre au niveau local. Elles ont aussi le pouvoir de prendre des initiatives par elles-mêmes, car la décentralisation politique leurs délègue une partie du pouvoir suivant le principe de subsidiarité. Les collectivités locales interviennent dans les domaines notamment :

2.4.1 Le domaine économique : précisément par les questions liées à l'emploi et à l'investissement puisque le développement local ne peut être qu'une question locale qui interpelle la collectivité locale en raison de sa meilleure connaissance des besoins et de la nécessité de répondre aux attentes de la population de manière concentrée et immédiate.

2.4.2 L'action sociale : des collectivités locales sont conçue pour susciter l'émergence d'un espace de solidarité et d'insertion sociale aux catégories sociales les plus défavorisées de la communauté, elle intervient en tant qu'armature aux plans de développement sociale de la collectivité locale.

2.4.3 L'éducation et la santé : ne sont pas des services publics locaux, ce sont des services publics nationaux à fondement constitutionnel.

La collectivité s'engage dans différentes politiques publiques locales, dans le souci de réaliser un développement de son territoire, celle-ci n'écarte pas l'introduction des valeurs locales et le respect des cultures et des traditions des citoyens en veillant même à les valoriser, dans le but d'une cohésion sociale plus intégrée.

2.5 Les objectifs du développement local

Le développement local se veut une approche globale aux problèmes de développement d'un territoire. Toutefois, malgré des objectifs généralistes, la plupart des initiatives locales se spécialisent dans un champ d'intervention et choisissent de travailler auprès d'une population cible bien définie. Les objectifs de ce concept peuvent être résumés

Chapitre I : Aménagement du territoire et le développement local

comme suit⁴⁶:

- La mobilisation de toutes les potentialités dont dispose un territoire donné pour dynamiser les activités productives et améliorer le niveau de vie des citoyens de ce même territoire afin que chacun dans la communauté travailler et donc gagner un revenu pour pouvoir profiter des avantages de la communauté (création d'emplois et répartition de la richesse), il vise aussi à améliorer leur milieu de vie pour qu'elles puissent s'épanouir dans une communauté qui leur offre plusieurs occasions sociales et culturelles ;
- Ensuite il s'agit de l'élaboration et le fonctionnement des projets de développement local qui créent une synergie entre les potentialités de ce territoire à savoir les ressources agricoles, industrielles, culturelles et écologique, ses ressources humaines (dynamisme et qualification, esprit d'entreprise et richesse culturelles des populations locales), et entre son insertion dans les orientations de l'aménagement du territoire (infrastructure de communication, grandes orientations économiques) ;
- Le développement local a pour objectif d'opérer une répartition rationnelle et intelligente des rôles sur le plan territorial entre les acteurs publics (gouvernement, collectivités locales, etc.), et les acteurs privés (secteur privé, les organismes professionnels...etc.) en vue de lutter contre les déséquilibres socio-spatiaux hérités et harmoniser spatialement les actions du développement dans le cadre d'un véritable plan d'aménagement du territoire.

2.6 Les acteurs du développement local

Des individus et des groupes sociaux qui entrent sur le sein local et qui deviennent porteur de l'identité collective et ramènent la conscience d'appartenir à une histoire commune.

Les acteurs se positionnent différemment dans le système d'action, en montrant les compétences qui débordent leur savoir professionnel et constituent de nouveau réseau d'actions collectives. Deux acteurs peuvent être distingués ⁴⁷:

⁴⁶ Brunet (B), Mangin(J), Le guide du « Développement local », éd. Harmattan, Paris, 1999, p.2.

⁴⁷ Wiki Mémoires de fin d'études – Travaux universitaires, 24 Février 2011. URL : <http://wikimemoires.net/2011/02/d%C3%A9veloppement-local-acteurs-r%C3%B4le>.

Chapitre I : Aménagement du territoire et le développement local

2.6.1 Les acteurs publics

a) **L'Etat** : il s'agit des organes centraux des pouvoirs publics.

L'Etat est un acteur de développement local dans le contexte actuel marqué par la mondialisation et la globalisation ; est appelé à assurer le rôle de maillon intermédiaire entre le niveau supranational par l'intégration dans un bloc solide capable d'affronter la forte concurrence, et le niveau infranational à travers la promotion du développement local et l'adaptation des conditions locales aux exigences de la globalisation.

b) **Les collectivités locales** : ce sont les communes et les wilayas, elles agissent par l'intermédiaire des assemblés communales et les assemblés de wilaya. Elles sont considérées par les analystes comme les leviers puissants du développement local.

Plus particulièrement, la commune joue un rôle important, en produisant des services publics qui s'inscrivent dans ses champs de compétences tels qu'ils sont définis par le code des collectivités territoriales, à savoir l'éducation préscolaire et primaire, la santé communautaire, la programmation du développement local, la réalisation et l'entretien des infrastructures routières et de communication classée dans le domaine communal.

2.6.2 Les acteurs privés : ils regroupent les entreprises notamment les PME et PMI qui représentent la base en égard à leur poids dans le tissu productif, à leur atouts et aux potentialités qu'elles offrent pour le développement local, le secteur bancaire, les organismes professionnels, et les associations culturelles.

2.6.3 Autre acteurs : qui est notamment les organisations multilatérales, agence des nations unies, la banque mondiale, la coopération décentralisée, qui commence à être un moyen privilégié de transfert de connaissance, de moyens et de compétences. En effet le développement local exige la participation efficace et dynamique de tous les acteurs locaux et la mobilisation d'un ensemble d'outils.

2.7 La décentralisation un moteur du développement local

Le concept du développement local se base sur le principe de la décentralisation du pouvoir de décision et sur la participation et l'implication collective des acteurs économiques, sociaux et environnementaux dans le but de trouver des solutions durables aux problèmes des collectivités locales en difficultés.

Chapitre I : Aménagement du territoire et le développement local

La décentralisation a été adoptée par nombreux pays comme un système de gouvernance. La mise en œuvre de cette technique permet aux collectivités d'améliorer la situation de leur territoire.

2.7.1 Définition de la décentralisation

La décentralisation est un processus administratif, un transfert ou délégation de pouvoir et des prorogations de l'Etat à des collectivités locales, il vise à donner à ces derniers plus de liberté à exercer son pouvoir de prise de décision, d'une autonomie, et des compétences propres à faire élire leur autorités par la population, assurer un meilleur équilibre des pouvoirs sur l'ensemble du territoire, et une meilleure gestion des ressources existant et un bon fonctionnement des institutions publique⁴⁸.

« La décentralisation existe lorsque la loi accorde à des organes élus par une collectivité décentralisée, un pouvoir de décision surtout ou partie des affaires locales »⁴⁹.

Au sens juridique la décentralisation suppose l'existence d'une pluralité de centres autonomes de décisions, exige que des « organes locaux » aient la maîtrise juridique de leur activité, c'est-à-dire qu'ils soient libres de prendre, dans le respect des lois et règlements, la décision qu'ils veulent⁵⁰.

2.7.2 Définition de l'autonomie financière

Les collectivités territoriales disposent d'une autonomie qui signifie que pour appliquer la décentralisation sur une collectivité territoriale, il faut d'abord qu'elle se caractérise d'une autonomie financière ou une liberté dans la gestion financière afin qu'elle gère ces propres affaires, elle doit ainsi réunir certains éléments constitutifs : personnalité morale, autorité locale, le contrôle du pouvoir central.

Selon **F. Loïc** : « pour qu'une collectivité ...dispose d'une autonomie ...il faut non seulement qu'elle puisse établir elle-même son budget, mais qu'elle dispose de ressources suffisantes et d'un véritable choix dans la détermination de ses dépenses »⁵¹. De la lecture de cette citation, il semble que la notion d'autonomie est tributaire de la gestion financière des collectivités locales qui disposant par ce fait d'une liberté d'affectation de ses propres ressources.

⁴⁸ Marc (J), « Histoire de la décentralisation française », Librairie général française, paris, 1996, p.8.

⁴⁹ Abid (L), « les collectivités locales en Algérie », OPU, 1998, p.11.

⁵⁰ Baguenard (J), « La décentralisation », éd. paris, 2006, p.12.

⁵¹ Loïc (P), cité par Ali Ziane (M-O), « les finances publiques locales : analyse et perspective dans une économie en transition : cas de l'Algérie » Thèse de Doctorat, Alger 2001, p.2.

2.7.3 Les conditions de la décentralisation

La décentralisation se mesure à la liberté dont disposent les collectivités locales au sein d'un Etat unitaire.

La réalisation de la décentralisation est subordonnée au respect de 03 conditions ⁵²:

- Les collectivités doivent bénéficier d'une sphère de compétence reconnue.
- La réalisation de ces activités propre « compétence » soit prise en charge par les autorités locales indépendantes du pouvoir centrale.
- La gestion des autorités locales relatives à leurs affaires propres soient autonome.

2.7.4 Les avantages de la décentralisation

La décentralisation a comme avantage d'améliorer la légitimité des décisions politiques en rapprochant les décideurs de ceux sur qui elles s'appliquent. Elle améliore aussi l'efficacité de l'administration, grâce à une meilleure connaissance du terrain par les pouvoirs locaux, et elle assure l'accomplissement des tâches administratives en chaque point du territoire car l'état ne peut le faire par les organes centraux. Elle permet enfin de mieux responsabiliser les administrés, qui n'attendent pas tout d'un état central éloigné et peuvent plus facilement comprendre les contraintes qui orientent la prise de décision⁵³.

2.7.5 Les objectifs de la décentralisation

La décentralisation territoriale en elle-même poursuit plusieurs objectifs à la fois politique, économique et social.

a) L'objectif politique

Est celui de préserver l'unité et de ménager la diversité, et le pouvoir plus proche de la réalité des territoires et aussi une meilleure efficacité de répartition des pouvoirs.

b) L'objectif économique

Elle répond à un souci de l'optimisation du développement économique en ce que la proximité du pouvoir ou l'autorité à portée du citoyen serait source d'efficacité⁵⁴.

⁵² Baguenard (J), Op.cit., p.23.

⁵³ <http://autonote.net/ses/ocoex1011/pol15.htm>

⁵⁴ https://www.memoireonline.com/01/12/5114/m_De-la-decentralisation-territoriale-en-RDC-regard-sur-lautonomie-organique-et-financiere-des-E7.html

c) L'objectif social⁵⁵

Rapprocher les administrés du pouvoir et gérer la collectivité au mieux des intérêts de ses membres en trouvant au moment opportun des solutions adaptées aux besoins exprimés ou latents de la population compte tenu des moyens disponibles. Ainsi, la décentralisation, de par sa politique participative, permet de pallier les critiques qui ont été faites à la déconcentration ; car dans cette dernière, les décisions sont toujours prises au nom de l'Etat par un de ses agents.

2.8 La décentralisation par rapport à la centralisation et la déconcentration

La décentralisation et déconcentration sont deux techniques de gestion administrative visant la réalisation d'une division de travail et de permettre aux pouvoirs de décision d'être exercé sur place, contrairement à la centralisation qui signifie que toutes les décisions et pouvoirs de décisions soient entre les mains de l'autorité centrale.

2.8.1 La centralisation

Est définie comme étant une concentration du pouvoir de décision et de gestion au niveau central. La décentralisation est un transfert de compétence de l'Etat à des collectivités territoriales décentralisées, dont la gestion est assurée par les organes localement élus.

2.8.2 La déconcentration

Est un système d'organisation administrative dans lequel sont créés des relais du pouvoir central. Elle consiste en un transfert des pouvoirs de décisions à des agents, représentants de l'Etat, placés à la tête de circonscriptions administratives ne bénéficiant pas de la personnalité morale, donc étant juridiquement soumis à l'autorité centrale représentée par l'Etat⁵⁶.

Cette dernière est une simple délégation ou représentation de l'Etat central au niveau local, soumis à un contrôle hiérarchique, tandis que la décentralisation renvoie au transfert de compétences de l'Etat central vers les collectivités indépendantes du centre, dotées d'une personnalité morale et de l'autonomie financière, gérées par des organes élus.

On conclue que le développement local est un processus grâce au quelle la communauté participe au façonnement de son propre environnement dans le but d'améliorer

⁵⁵ Baguenard (J), op.cit., p.82.

⁵⁶ Mayer (O), « Mémo-fiches : fonction publique territoriale », éd. Masson, paris, 2009.

Chapitre I : Aménagement du territoire et le développement local

la qualité de vie de citoyens. Cette démarche nécessite une intégration harmonieuse des composantes économiques, sociales, politiques et environnementales.

Section 03 : L'Aménagement du territoire dans le cadre du développement local

Aucun pays ne peut accéder au développement sans vision territoriale, et par conséquent sans équipements, et sans une coordination des institutions locales et nationales.

La politique d'aménagement du territoire vise le développement local. Elle organise un maillage territorial permettant le développement de toutes les parties du territoire dans un espace de solidarité fondé sur des partenariats⁵⁷.

3.1 L'aménagement du territoire dans le cadre de la loi n°01-20

L'article 4 de la loi 01-20 affirme que la politique national d'aménagement et de développement durable du territoire vise un développement harmonieux de l'ensemble du territoire national, selon les spécificités et les atouts de chaque espace régional.

Et elle retient comme finalités la création de conditions favorables au développement de la richesse nationale et de l'emploi, l'égalité des chances de promotion et d'épanouissement entre tous les citoyens et aussi l'initiation à la répartition appropriée, entre les régions et les territoires, des bases et moyens de développement et enfin la protection et la valorisation des espaces et des ensembles écologiquement et économiquement sensible.

Et selon l'article 5 de cette loi, la politique national d'aménagement et de développement durable du territoire concourt à l'unité nationale et intégré, outre les objectifs de développement économique, social et culturel, les impératifs de souveraineté nationale et de défense du territoire

3.2 Aménagement du territoire et décentralisation

La relation étroite entre l'aménagement du territoire et la décentralisation a été occultée dans les années 1980 et 1990 du fait de l'ajustement structurel qui réduisait les politiques à des objectifs à court terme. La décentralisation, devenue seule garante du développement et de la démocratie, les logiques de ce processus s'opposant alors aux principes de l'aménagement du territoire des années 50 à 70. D'une part, une croyance dans l'efficacité économique et sociale de la proximité, une conception descendante du développement et une logique de subsidiarité comme moteurs de l'organisation

⁵⁷Guigou (J.L), Gérard-Varet (L.A) et Mougeot (M), Lipietz (A), Op.cit, p.130.

Chapitre I : Aménagement du territoire et le développement local

institutionnelle. De l'autre, une vision unilatérale des politiques territoriales, menées par un Etat centralisé et garant de l'équité. Mais aujourd'hui, aménagement du territoire et décentralisation ne s'opposent plus⁵⁸.

L'aménagement du territoire est un objectif désormais réhabilité, tandis que la décentralisation est le moyen de parvenir à cet objectif.

La notion de développement local est née de la prise de conscience que les politiques d'aménagement du territoire mises en œuvre pour corriger les grands déséquilibres géographiques et socio-économiques ne pouvaient trouver leur pleine efficacité qu'en s'appuyant sur une structuration des populations locales, propice à une mise en mouvement de la société civile. Il s'agit donc d'un mouvement aux dimensions culturelle, économique et sociale, qui cherche à augmenter le bien-être d'une société, à valoriser les ressources d'un territoire par et pour les groupes qui l'occupent.

3.3 Aménagement du territoire et développement local

La politique d'aménagement du territoire vise le développement durable. Elle organise un maillage territorial permettant le développement de toutes les parties du territoire dans un espace de solidarité fondé sur des partenariats⁵⁹.

La politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire concourt à l'unité de la nation, aux solidarités entre citoyens et à l'intégration des populations. Cette politique tend à renforcer la solidarité des entreprises avec leur territoire d'implantation, à réduire les inégalités territoriales, à assurer à chaque citoyen un égal accès au savoir et aux services publics sur l'ensemble du territoire, à réduire les écarts de richesse entre les collectivités territoriales par une péréquation de leurs ressources en fonction de leurs charges et par une modulation des aides publiques. Même si l'efficacité économique est évoquée pour assurer un développement équilibré du territoire, cette politique est clairement placée dans une perspective d'équité et plus spécialement d'équité spatiale⁶⁰.

Si le développement local au sein de pays et le soutien des territoires en difficulté figurent parmi ces choix, les deux autres stratégies retenues -renforcement de pôles de développement à vocation européenne et internationale et organisation d'agglomérations- apparaissent plus marquées par la recherche de l'efficacité. Un plus grand équilibre entre la

⁵⁸ Chantal Laurent, Média terre, « Proposition pour une politique de l'aménagement du territoire et la décentralisation », 19 juin 2006. URL <http://www.mediaterre.org/terres/actu>

⁵⁹ Guigou (J.L), Gérard-Varet (L.A) et Mougeot (M), Lipietz (A), op.cit.

⁶⁰ Idem

Chapitre I : Aménagement du territoire et le développement local

réduction des disparités et l'accompagnement des tendances spontanées à la polarisation semble se dessiner.

Le rôle de l'état dans l'organisation de l'espace est ici en cause. L'argument d'équité spatiale va très vite apparaître plus complexe qu'il n'apparaît en première instance : par exemple les redistributions à caractère régional doivent-elles s'ajouter ou se substituer à d'autres types de transfert fondés sur le revenu ? Il reste que le constat de différences significatives de niveau de revenu, d'emploi ou d'activité entre différentes régions justifie une intervention de l'état. Nous reviendrons ultérieurement sur les diverses visées redistributives associées à un aménagement du territoire et sur les formes que l'action publique peut prendre pour atténuer les disparités régionales (transferts directs entre région, discriminations positives dans l'action publique, relocalisation d'activités par une politique volontariste,...).

Cependant, si la recherche d'un meilleur équilibre dans l'occupation du territoire et dans le partage du revenu national relève clairement de la fonction redistributive de l'Etat, une réflexion approfondie doit être engagée pour définir quelle équité doit être retenue dans l'arbitrage fondamental avec efficacité.

Concernant l'objectif d'efficacité, rarement évoqué dans les documents administratifs, il faut noter, d'abord que l'espace est, en lui-même, générateur de toutes les imperfections qui conduisent habituellement à légitimer l'intervention publique à partir de défaillances du marché. En premier lieu, l'espace est à l'origine de non-convexités spécifiques dans le secteur de la production comme dans celui de consommation à cause de l'absence d'ubiquité des ménages et des entreprises. Par ailleurs, compte tenu de la distance et du coût de transport. L'espace engendre aussi des imperfections dans la production des biens publics dès lors que ceux-ci sont localisés et ont une assise territoriale.

Nous pouvons également noter, que malgré la différence des logiques d'intervention de l'aménagement du territoire et du développement local :

- Top-Down, pour le premier ;
- Down-Top, pour le second (AYDALOT Philips), mais leurs objectifs versent dans le même fleuve, à savoir un développement fondé et ayant pour visé :

-Une démarche prospective allant vers le moyen et long terme ;

-Assurer l'attractivité territoriale

-Améliorer le cadre de vie des citoyens ;

-Valorisation des ressources existantes ;

-Dynamiser l'activité économique en renforçant les capacités et en créant de l'emploi.

Chapitre I : Aménagement du territoire et le développement local

Ainsi l'aménagement du territoire et le développement local sont deux démarches et deux paradigmes complémentaires, dont la politique d'aménagement du territoire peut être considérée comme un support pour le développement local.

Elle donne aux acteurs locaux les orientations optimales pour leurs actions, identifie les ressources exploitables ; autrement dit elle dessine le chemin à suivre pour mener à bien un projet de développement local.

Au second plan, et pour des préoccupations macro-économiques, la politique d'aménagement du territoire veille à ce que les stratégies de développement local des territoires soit dans une dynamiques qui donnera des résultats harmonieux à l'échelle nationale pour réaliser l'objectif de la cohésion sociale et économique de la nation.

Conclusion

L'aménagement du territoire est apparu pour rechercher une meilleure répartition des hommes en fonction des ressources naturelles et des activités économiques et stimuler la compensation des déséquilibres de développement entre régions par l'intégration des autres aspects nécessaires aux dynamismes des territoires dans la période de croissance, particulièrement : les facteurs géographiques, socio-économiques et politiques.

Le développement local est un concept qui intègre plusieurs dimensions : économiques, sociales et culturelles. Il se base sur les ressources locales et l'idée de mobilisation des acteurs locaux autour d'un ou de plusieurs projets communs. L'aménagement du territoire constitue un outil très important pour instaurer une organisation et une coordination entre les efforts à fournir pour réaliser l'objectif de développement national harmonieuse.

A la lumière de tout ce cadre conceptuel mobilisé dans ce chapitre, nous allons essayer de vérifier l'existence d'un lien et d'une incidence entre les politiques d'aménagement du territoire et les dynamiques de développement local.

Chapitre II : Aménagement du territoire en Algérie, concepts et évolution

Introduction

La nouvelle politique de l'aménagement du territoire à l'horizon 2030 a pour but de faire de l'Algérie un pays orienté vers la modernité, essentiellement sur la base de la réalisation de grandes infrastructures répondant aux exigences de la mondialisation.

Il existe trois instruments d'aménagement du territoire, SNAT concernant le territoire national, SRAT concernant les territoires régionaux et enfin PAW pour le territoire de wilaya.

Dans ce présent chapitre nous nous intéresserons à cette politique d'aménagement du territoire en Algérie, ensuite les instruments d'aménagements du territoire et les instruments d'urbanismes.

Section 01 : Genèses des politiques d'aménagement du territoire en Algérie

L'Algérie a mis en place des politiques d'aménagement du territoire, depuis le début des années 1980, qui sont vite abandonnées, conséquence immédiate de la crise économique qui a touché l'Algérie, à partir du milieu des années 80.

1.1 La période 1980-1989¹

La période de restructuration organique et financière des entreprises Algériennes (de 13 sociétés nationales à 120 entreprises publiques économiques) se caractérise par bon spectaculaire qui met en place des capacités de production. Cette situation persiste jusqu'en 1984.

Depuis le début de l'industrialisation jusqu'en 1980, la croissance de la consommation est, en général, due à la création des postes de travail qui a engendré d'importantes distributions de revenus et subvention de l'Etat. Après 1980, ce sont les augmentations des salaires dans le secteur public qui en sont la cause principale notamment celles intervenues de 1983 à 1985, et juste après 1985 c'est la chute dramatique de la consommation des ménages.

La stratégie de développement de l'Algérie a été en crise suite à la chute des prix du pétrole, une réflexion d'indice de productivité qui atteint un niveau de 159 en 1984 (indice 100 : 1969) pour l'ensemble de l'industrie va s'effondrer après la crise, se place à l'indice 94 en 1989, soit une chute de 65 points. La corrélation avec les hydrocarbures semble évidente et

¹MEHDI Fayçal, « aménagement du territoire et localisation industrielle » Cas des communes : Elkseur et Akbou, mémoire de Master en Management Economique Des Territoires et Entrepreneuriat, UAMB, FSECG 2014, p.43.

Chapitre II : Aménagement du territoire en Algérie, concepts et évolution

également avec le niveau des importations d'inputs, en particulier.

1.2 Période 1990-1999²

Elle correspond au plan d'ajustement structurel auquel l'Algérie s'est aligné suite à sa cessation de paiement. L'implication de l'Algérie pour la création d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne la soumet à une concurrence qui nécessite une mise à niveau : des villes, des territoires et des entreprises. Réfléchir sur l'image future de l'Algérie paraît indispensable et cela exige et impose la prise au sérieux du territoire.

1.3 Depuis 2000 à nos jours

L'Algérie a essayé d'introduire un schéma d'aménagement qui conduit, et qui serait une réponse à la mondialisation de l'économie et à la concurrence des territoires.

Section2 : Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT).

Avec une durée estimée à 20 ans au départ, puis prolongée à 25 ans (horizon 2030 au lieu de 2025), le SNAT est défini comme « un outil de perspective territoriale anticipant les ruptures et les risques »³. La prise en charge de son élaboration a été confiée à des bureaux d'étude algériens et français. Il est adopté aussi par voie législative et est ajusté chaque cinq an.

Le SNAT est donc une action territoriale volontariste de l'Etat visant à corriger les distorsions spatiales car elles n'ont pas été soutenues par une politique à leur mesure. « Plus que jamais, l'Algérie est tenue de trouver une solution à son sempiternel problème : une population en croissance rapide concentrée sur 9% du territoire, d'une part, et la valorisation et la protection des ressources naturelles, ainsi que l'emploi judicieux de ces ressources financières, d'autre part »⁴.

La politique d'aménagement du territoire à travers le SNAT est aujourd'hui dotée de moyens législatifs, réglementaires, organisationnels, financiers et fiscaux pour impulser une

² MEHDI Fayçal, Op.cit., p.44.

³AHCENE-DJABALLAH (B), « schéma national d'aménagement du territoire ». Publié dans la tribune, Le 19/05/2008.

⁴HAMROUCHE (GH), « Un Schéma National d'Aménagement du Territoire et des enjeux », publié dans la tribune le 08/02/2010.URL : <https://www.djazairess.com/fr/latribune/29417>

Chapitre II : Aménagement du territoire en Algérie, concepts et évolution

réorganisation du territoire qui doit non seulement corriger les déséquilibres constatés mais aussi valoriser ses atouts et ses potentialités tout en veillant à la durabilité du développement de toutes les régions, des villes et des campagnes du pays. De ce fait, le SNAT devra rendre lisibles les faiblesses et les forces du territoire, tout en identifiant les opportunités et les menaces, ainsi que les enjeux qui encadrent les dynamiques territoriales en mouvement⁵.

Ce projet d'aménagement ambitionne à la fois la valorisation du territoire algérien pour le rendre plus attractif, plus dynamique, et la création d'un cadre de concertation et de coordination des besoins de la population et des enjeux territoriaux présents et futurs. Il n'est seulement pas qu'un document d'orientation fixant des grands principes mais une perspective d'actions et de mise en application déclinées en programmes d'action⁶.

2.1 Le cadre juridique du SNAT

Le SNAT (Schéma National d'Aménagement du Territoire) : initié par la loi 87-03 du 27 janvier 1987 relative à l'aménagement du territoire modifiée et complétée par la loi 01-20 du 12 décembre 2001, relative à l'aménagement et au développement durables du territoire est élaboré par l'Etat, établi pour une période de 20 ans et évalué et actualisé périodiquement tous les cinq ans⁷ ; ainsi le SNAT :

-couvre le territoire national ;

- Vise la distribution équitable des richesses, notamment pour les régions du Sud et des régions frontalières ;

- Élaborant des règles de distribution des activités et du peuplement à travers le territoire national et la localisation des grandes infrastructures (d'équipements et de services d'intérêt national, de zones industrielles et d'activités, de transports et de communications).

-Élaboré sur la base d'une concertation qui implique tous les acteurs intervenant dans le domaine de l'aménagement du territoire. Il vise à :

- Assurer la maîtrise de la croissance des agglomérations ;
- Mettre en valeur et l'exploitation rationnelle des ressources naturelles ;

⁵ Allou (K), Projet de loi sur l'aménagement du territoire, «Une nouvelle géographie du territoire», Publié dans Horizons le 28/03/2010.URL : <https://www.djazairress.com/fr/horizons/8637>

⁶ Plan national d'aménagement du territoire 2030, pour un développement équilibré et durable, portail Algérie 1077, 21 juillet 2012, disponible sur <http://portail.cder.dz>.

⁷ Loi n°01-20 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire. JORA, n°77, p.19.

Chapitre II : Aménagement du territoire en Algérie, concepts et évolution

- Protéger et la valorisation du patrimoine ;
- Soutenir les activités économiques et sociale ;
- Définir des aires métropolitaines ;
- Programmation et la localisation des grandes infrastructures, des équipements et services d'intérêt national et des zones industrielles et d'activités ;
- Fixer les modalités de conservation et de valorisation des zones littorales ;
- Prescrire le développement d'une économie intégrée pour les zones des montagnes ;
- Fixer les prescriptions relatives à la promotion et au développement des régions des hauts plateaux, de la steppe, des zones frontalières, des régions du sud et des zones à promouvoir.

A ce titre le SNAT fixe pour certaines parties du territoire une stratégie adaptée, visant à rétablir les équilibres nécessaires à la durabilité du développement ou à créer et promouvoir les conditions de ce développement et aussi fixe les actions intégrées nécessaires à la protection et à la valorisation des espaces sensibles que sont le littoral, les zones de montagne, la steppe, le sud et les zones frontalières.

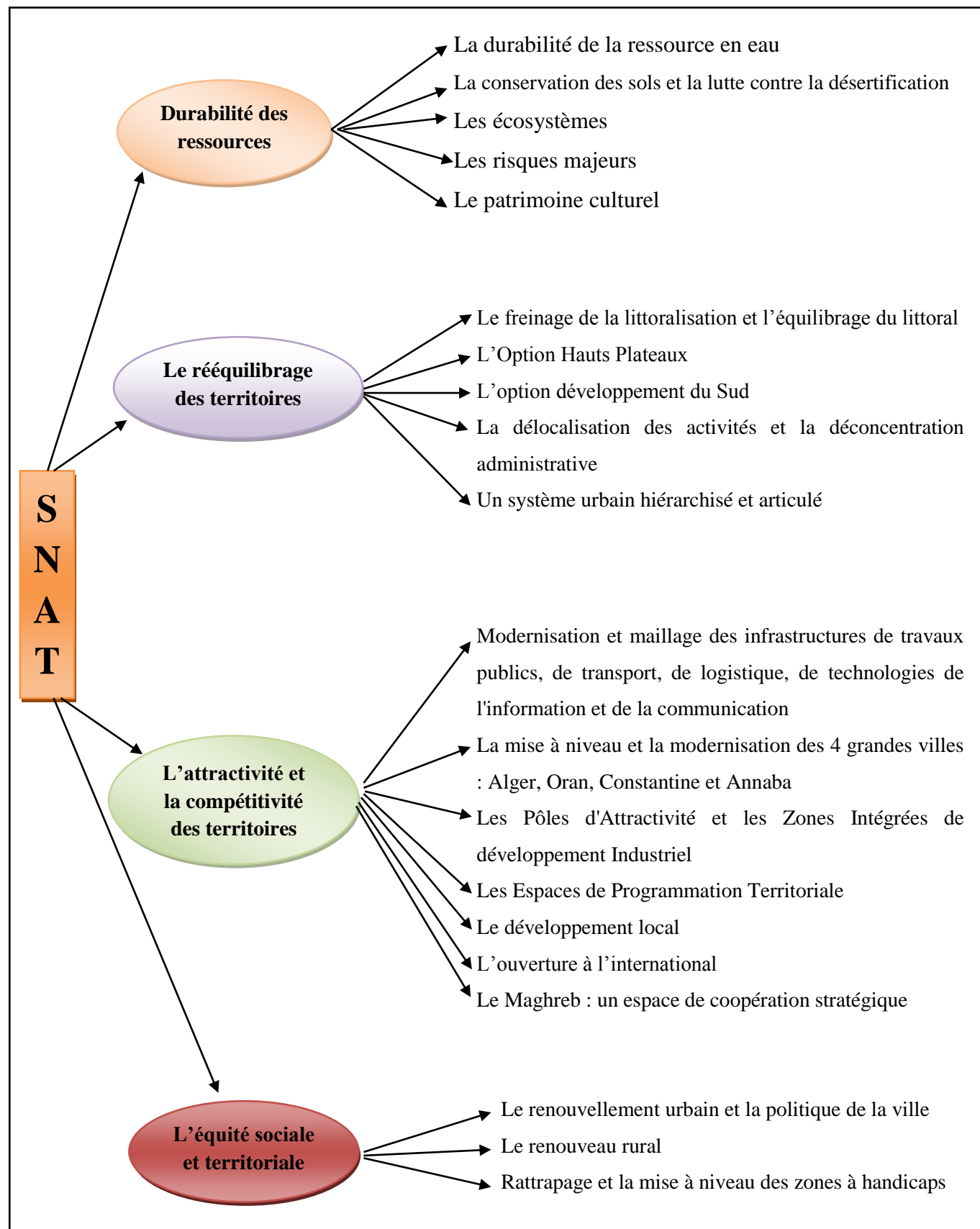
le SNAT il est charpenté autour⁸ :

- 20 programmes d'action territoriale (PAT) ;
- 19 schémas directeurs sectoriels des grandes infrastructures et des services collectifs d'intérêt national ;
- 09 schémas régionaux d'aménagement du territoire (SRAT) ;
- 04 schémas directeurs d'aménagement d'aires métropolitaines (SDAAM) : Alger, Oran, Annaba, Constantine ;
- 48 plans d'aménagement de wilaya (PAW).

⁸ Hamina (L), Y. Abbas (L), « Evolution des instruments de planification spatiale et de gestion urbaine en Algérie », cinq continents 5 (11), 2015, p.119.

Chapitre II : Aménagement du territoire en Algérie, concepts et évolution

Figure n°1 : Les quatre lignes directrices du SNAT et ces 20 Programmes d'Action Territoriales



Source : élaborée par nous-mêmes

Chapitre II : Aménagement du territoire en Algérie, concepts et évolution

Ces Lignes Directrices sont mises en œuvre à la faveur de 20 Programmes d'Action Territoriale « PAT » qui sont comme suit¹ :

a) Ligne directrice 01 : La durabilité des ressources

Elle vise à bâtir un territoire durable, établissant ainsi un lien étroit entre aménagement du territoire et durabilité et en faisant de celle-ci une préoccupation préalable à toute intervention dans le domaine de l'aménagement.

Cette ligne directrice se décline en cinq Programmes d'Action Territoriale (PAT) :

PAT 1 : La durabilité de la ressource en eau

Dont l'objectif de protéger et valoriser la ressource en eau afin d'en assurer la pérennité et aménager le territoire en intégrant des usages de l'eau compatibles avec la préservation et le renouvellement de la ressource et en fin satisfaire les besoins en eau pour les 20 ans à venir.

PAT 2 : La conservation des sols et la lutte contre la désertification

A la faveur de l'élaboration d'une étude relative aux relations entre la productivité des ressources naturelles, dans l'objectif de protéger et valoriser la ressource en sols et Inscrire la protection des sols dans une stratégie intégrée d'aménagement du territoire.

PAT 3 : Les écosystèmes

Les écosystèmes arides occupent les 2/3 de l'espace national. Il s'agit des milieux les plus fragiles et les plus importants pour l'Algérie toute entière, dont l'objectif de protéger et réhabiliter les écosystèmes, conjuguer protection et valorisation des écosystèmes dans la politique d'aménagement du territoire.

PAT 4: Les risques majeurs

La prévention des risques majeurs et la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable, constitue un système global initié et conduit par l'Etat, mis en œuvre par les institutions publiques et les collectivités territoriales dans le cadre de leurs compétences respectives, en concertation avec les opérateurs économiques, sociaux et scientifiques, et en associant les citoyens dans les conditions définies par la loi et ses textes.

¹SNAT 2030 : Schéma National d'Aménagement du Territoire, Algérie, 21 octobre 2010, p.39. Disponible sur : <http://portail.cder.dz/spip.php> Article 3679.

Chapitre II : Aménagement du territoire en Algérie, concepts et évolution

PAT 5 : Le patrimoine culturel

L'évaluation et la réappropriation du patrimoine culturel matériel et immatériel, la sauvegarde et la protection des biens culturels, l'intégration du patrimoine culturel comme facteur de développement durable des territoires.

b) Ligne directrice 02 : Le rééquilibrage du territoire

Le territoire national connaît d'importants déséquilibres entre ses grandes composantes territoriales mais également au sein de son système urbain et entre les villes et les campagnes. Les objectifs de la ligne directrice sont de lancer les dynamiques d'un nouvel équilibre entre la frange littorale et les zones intérieures et de mettre en place un système urbain au service du territoire.

Cette ligne directrice se décline en cinq programmes d'action territoriale.

PAT N°6 : Le freinage de la littoralisation et l'équilibrage du littoral

Dont l'objectif de maîtriser la croissance du littoral et lui assurer un développement plus qualitatif, développer et aménager en profondeur l'ensemble de la bande tellienne.

PAT N° 7: L'Option Hauts Plateaux

Dont l'objectif de faire des Hauts Plateaux un espace attractif pour leurs populations et pour l'ensemble des algériens en assurant leur développement soutenu et durable, inscrire les Hauts Plateaux dans les dynamiques d'un territoire équilibré avec un niveau de relations et de complémentarités élevé.

PAT N°8: L'option développement du Sud

Dont l'objectif de créer les conditions de développement du Sud répondant aux spécificités du milieu désertique et aux besoins de ses habitants, structurer et articuler les espaces du Sud afin de les intégrer davantage aux dynamiques du territoire

PAT N°9: La délocalisation des activités et la déconcentration administrative

Dont l'objectif de renforcer l'activité et l'emploi dans les Hauts - Plateaux mais aussi dans certains espaces telliens et le Sud, délocaliser des établissements de production implantés dans les espaces congestionnés (le Nord et en particulier le littoral) déconcentrer l'administration par la délocalisation de certains de ses établissements.

Chapitre II : Aménagement du territoire en Algérie, concepts et évolution

PAT N°10: Un système urbain hiérarchisé et articulé

Dont l'objectif de mettre en place un système urbain national polarisé, hiérarchisé et articulé capable de structurer un territoire équilibré et compétitif, favoriser des relations villes campagne denses et dynamiques.

Ligne directrice 03 : L'attractivité et la compétitivité des territoires

Créer les conditions de la compétitivité et de l'attractivité des territoires en affirmant leurs capacités à produire et échanger et à attirer les savoir-faire, les technologies et les investissements nationaux et (IDE), constitue un axe fort de la politique d'aménagement du territoire, dont quatre sept actions :

PAT N°11 : Modernisation et maillage des infrastructures de travaux publics, de transport, de logistique, de technologies de l'information et de la communication

Dont l'objectif d'assurer l'attractivité et la compétitivité du territoire par un réseau d'infrastructures performant, appuyer le rééquilibrage du territoire et son équité en assurant des liaisons performantes entre les différents espaces : littoral, tell, hauts plateaux et sud. Et enfin contribuer au développement cohérent et durable du territoire par un système de transport articulé.

PAT N°12 : La mise à niveau et la modernisation des 4 grandes villes : Alger, Oran, Constantine et Annaba

Dont l'objectif de Faire des 4 grandes villes des générateurs de croissance constituant les relais d'une économie mondialisée, faire des 4 grandes villes, la tête d'une chaîne de croissance irriguant en profondeur un territoire équilibré et en fin de compte d'Alger une grande ville internationale et d'Oran, Constantine, Annaba des grandes villes méditerranéennes.

PAT N°13 : Les Pôles d'Attractivité (PA) et les Zones Intégrées de Développement Industriel (ZIDI)

Mettre en place un réseau d'infrastructures matériel et immatériel performant, maillé et hiérarchisé assurant l'accessibilité du territoire, renforcer les capacités des espaces à s'inscrire dans les dynamiques d'une économie mondiale en mutation.

Chapitre II : Aménagement du territoire en Algérie, concepts et évolution

PAT N°14 : Les Espaces de Programmation Territoriale (EPT)

Développer une économie territoriale mobilisant les capacités des espaces et les inscrivant dans des chaînes de croissance .

PAT N°15 : Le développement local :

Dont l'objectif de **donner** les moyens de se développer à l'ensemble du territoire, inscrire l'ensemble des espaces dans les chaînes de croissance, inscrire l'économie locale dans l'économie globale.

PAT N° : L'ouverture à l'international

Dont l'objectif de **renforcer** le territoire, clé de l'ouverture, considérer les impacts territoriaux de l'ouverture, positifs comme négatifs, et les accompagner, les amplifier, les limiter ou les compenser selon leur nature.

PAT N°17 : Le Maghreb : un espace de coopération stratégique

Dont l'objectif de construire un espace de coopération maghrébin consolidant et conjuguant les potentialités économiques mutuelles, optimiser les atouts du Maghreb et exploiter les possibilités pour s'intégrer favorablement à l'économie mondiale.

Ligne Directrice N°4 : L'équité sociale et territoriale

Il s'agit d'assurer le rattrapage des territoires à handicap et d'anticiper la mise à niveau des zones qui peuvent se voir distancer par le jeu de la compétitivité, autour de trois séries d'actions majeures.

PAT N°18 : Le renouvellement urbain et la politique de la ville

Dont l'objectif de mettre en place une ville algérienne qualitative, compétitive, attractive et durable capable de répondre aux besoins de ses habitants et aux mutations productives ainsi que de contribuer à une véritable culture et identité urbaine.

PAT N°19 : Le nouveau rural

Dont l'objectif de renforcer l'accessibilité, l'équipement et les capacités de service du monde rural, faire du monde rural un espace productif et attractif, inscrire le monde rural dans des relations urbain - rural denses et complémentaires.

Chapitre II : Aménagement du territoire en Algérie, concepts et évolution

PAT N°20 : Le rattrapage et la mise à niveau des zones à handicaps

Dont l'objectif d'éviter le décrochage et la marginalisation des zones cumulant les handicaps, inscrire les zones à handicaps dans des espaces plus vastes permettant échanges et complémentarités.

Les lignes directrices affichées par le SNAT 2025 répondent à des problématiques complémentaires qui devront nourrir l'espoir, fouetter les ambitions pour plus de compétitivité et viser la cohésion et la recherche des équilibres, pour un nouveau visage de l'Algérie où le citoyen bénéficiaire et acteur sera replacé au cœur des institutions².

2.3 Les objectifs du SNAT

Ils découlent des obligations de l'Etat définies notamment par la loi n° 01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.

L'état doit assurer la compensation des handicaps, la correction des inégalités des conditions de vie, le soutien aux activités économiques selon leur localisation, la maîtrise et l'organisation de la croissance des villes, la correction des déséquilibres territoriaux, le palliatif aux tendances d'aménagement héritées du passé.³

Enfin on peut dire que le SNAT tend à créer les conditions de développement économique, dans un souci d'équité sociale et de durabilité des ressources.

Section 03 : Le Schéma Régional de l'Aménagement du Territoire

Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire constitue un cadre de référence pour l'établissement des plans de développement économique et social au niveau régional ainsi que les autres documents et plans dont les autres collectivités se chargent d'établir ou dans le cadre de mutualisation à travers la constitution de groupements entre elles.

3.1 Généralités sur le schéma régional de l'aménagement du territoire

Selon l'article 49 de la loi n°01-20⁴ Le schéma régional d'aménagement du territoire fixe les orientations fondamentales du développement durable des régions programme.

Il comprend : un état des lieux, un document d'analyse prospective et un plan assorti de

²Hamrouche (GH), Op.cit.

³ ALLOUN (K), Op.cit.

⁴Loi n°01-20 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire. Journal officiel de la république algérienne n°77.

Chapitre II : Aménagement du territoire en Algérie, concepts et évolution

documents cartographiques qui exprime le projet d'aménagement et de développement durable du territoire de chaque région programme.

Le schéma régional d'aménagement du territoire est élaboré par l'Etat pour une période identique à celle du schéma national, il détermine les actions par séquences temporelles. Il peut recommander la mise en place d'instruments d'aménagement et de planification urbaine ou environnementale, pour tout espace relevant de dispositions et procédures particulières.

Le SRAT n'est pas une institution intermédiaire entre l'Etat et la wilaya, mais un instrument de relais et d'appui. Il permet d'affiner les schémas d'organisation. Le SRAT est à l'échelle inter-wilaya, c'est-à-dire des régions et est initié comme le SNAT par l'Etat centrale⁵.

Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire est un document d'aménagement de l'ensemble du territoire de la région qui permet aux acteurs régionaux de concevoir, pour une durée de 20 ans, une vision stratégique du développement de la région. Ce document permet, également, aux services extérieurs de l'Etat, aux Collectivités Territoriales, aux établissements publics et aux personnes morales de droit privé dont le capital est souscrit entièrement par les personnes publiques précitées d'inscrire leurs actions au niveau régional dans un cadre harmonieux qui respecte les orientations de la politique générale de l'Aménagement du Territoire⁶.

3.2 La mise en œuvre au plan local : les Région-Programmes

La concrétisation du SNAT sera relayée par la mise en œuvre au niveau spatial, des neuf (09) (SRAT) à l'horizon 2030 couvrant les Régions Programme prévues par la loi : Nord-Centre, Nord-Ouest, Nord-Est, Hauts Plateaux- Centre, Hauts Plateaux -Ouest, Hauts Plateaux -Est, Sud-Ouest, Sud-Est et Grand Sud et par les quatre Schémas d'Aménagement des Aires Métropolitaines (SDAAM) à l'horizon 2025 : Alger, Oran, Annaba et Constantine⁷.

⁵ ARCHI Guelma, « Planification et aménagement spatial, Planification urbaine SNAT et SRAT », publié dans la formation, le 19 décembre 2016.

⁶ Planification et aménagement spatial, planification urbaine SNAT et SRAT UAMB, Département d'architecture, disponible sur <https://slideshare.net/ArchiGuelma/planification-urbain-snat-et-srat>

⁷ MATTA, « Politique gouvernementale dans le domaine d'aménagement du territoire, du tourisme et de l'artisanat », Septembre 2015.

Chapitre II : Aménagement du territoire en Algérie, concepts et évolution

-La Région Programme : constitue un cadre de planification stratégique, de programmation et de concertation, d'élaboration de projets pour la mise en œuvre du SNAT.

C'est donc en même temps un territoire de polarisation, une chaîne de croissance établissant des complémentarités et des échanges avec les autres territoires, et un espace levier d'intégration au niveau spatial.

3.3 Contenu et objectifs des SRAT

Le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire précise, en conformité avec le Schéma National d'Aménagement du Territoire, les orientations et prescriptions spécifiques à chaque Région-Programme.

Le SRAT établit pour la Région-Programme d'aménagement et de développement durable⁸ :

- Les atouts, vocations principales et vulnérabilités spécifiques de l'espace considéré ;
- La localisation des grandes infrastructures et services collectifs d'intérêt national ;
- Les dispositions relatives à la préservation et à l'utilisation rationnelle des ressources et notamment de l'eau ;
- L'organisation d'agglomération favorisant le développement économique, la solidarité et l'intégration des populations, la répartition des activités et des services et la gestion maîtrisée de l'espace ;
- La promotion des activités agricoles et la revitalisation des espaces ruraux en tenant compte de leur diversité et en assurant l'amélioration du cadre de vie des populations qui y vivent et la diversification des activités économiques, notamment non agricoles ;
- Les actions de dynamisation de l'économie régionale par le soutien au développement des activités et de l'emploi et par le renouvellement et la revitalisation des espaces menacés;
- Les projets économiques porteurs d'industrialisation et d'emplois;
- Les prescriptions d'organisation de l'armature urbaine et le développement harmonieux des villes;
- Les actions et traitements spécifiques que nécessitent les espaces écologiquement ou économiquement fragiles;
- La programmation de la réalisation des grandes infrastructures et des services collectifs d'intérêt national ;

⁸ La mise en œuvre du schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) 2025, document de synthèse, février 2008, disponible, pp.15-18.

Chapitre II : Aménagement du territoire en Algérie, concepts et évolution

-Les actions de préservation et de valorisation des patrimoines culturel, historique et archéologique, à travers la promotion de pôles de développement culturel et des activités liées à la création artistique et à l'exploitation adaptée des richesses culturelles.

3.4 La démarche d'élaboration des Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT)

Pour la conduite et le suivi des SRAT, un cadre de concertation a été mis en place, les schémas régionaux sont animés par un Comité intersectoriel, composé par des représentants de départements ministériels et d'institutions publiques, des élus et des experts et pour chaque Région-Programme, par des comités de suivi de wilaya, composé par les membres de l'exécutif de wilaya et mis sous l'autorité du wali.

Des actions d'animation et de concertation sur les projets de schémas régionaux d'aménagement du territoire (ateliers, journées d'études, conférences régionales) en direction des régions programme ont été organisées tout au long de leur élaboration, avec pour objectifs la participation, le partage et l'adhésion des partenaires à l'élaboration et l'appropriation des instruments d'aménagement du territoire.

3.5 Etude du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire

Le Conseil Régional veille à l'application des projets proposés dans le Programme d'Action Régional Intégré (PARI), issu du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire, en partenariat avec l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics.

L'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics et les personnes morales de droit privé dont le capitale est souscrit entièrement par les personnes publiques précitées sont tenus d'observer les dispositions du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire par le respect de ses propositions, dans le cadre de leurs programmes sectoriels ou par le biais de la contractualisation avec les autres parties concernées, les collectivités ou les groupements de collectivités territoriales concernées par les projets proposés.

3.6 Les Schémas Directeurs d'Aménagement d'Aires Métropolitaines (SDAAM) Les études d'élaboration des quatre SDAAM Alger, Oran, Annaba et Constantine sont engagées et leur achèvement est prévu à fin 2008.

Chapitre II : Aménagement du territoire en Algérie, concepts et évolution

3.6.1 Contenu et objectifs du SDAAM

Le schéma directeur d'aménagement de l'aire métropolitaine détermine⁹:

- Les orientations générales d'utilisation du sol ;
- La délimitation des zones agricoles, forestières et pastorales steppiques ainsi que les zones à protéger et les aires de loisirs ;
- La localisation des grandes infrastructures de transport et des grands équipements structurants ;
- Les orientations générales de protection et de valorisation de l'environnement ;
- Les orientations générales de protection du patrimoine naturel, culturel, historique et archéologique ;
- La localisation des extensions urbaines, des activités industrielles et touristiques, ainsi que les sites des agglomérations nouvelles.
- Créer une culture commune de planification de l'espace par-delà les limites administratives du territoire et d'asseoir les bases d'un projet de territoire à partir de son centre névralgique qui est l'aire métropolitaine.

On conclue que un développement soucieux de la valorisation des potentialités et des atouts compétitifs de chaque région, de chaque métropole trouvera sa traduction à travers des instruments adaptés et spécifiques comme les SRAT et les SDAAM.

Section 04 : Le Plan d'Aménagement de la Wilaya

Le PAW constitue un outil de planification stratégique ayant pour objectif d'assurer la cohérence et l'articulation entre les instruments situés en amont (les instruments d'aménagement du territoire : SNAT, SRAT, SDS) et ceux en aval (les instruments d'urbanisme : PDAU, POS) à travers les déclinaisons territoriales et sectorielles à l'échelle du territoire de la Wilaya¹⁰.

4.1 Généralités sur le Plan d'Aménagement de la Wilaya (PAW)

Le Plan d'aménagement du territoire de la wilaya permet d'identifier les orientations et les axes d'aménagement de la wilaya, apportant ainsi de nouvelles perspectives de développement¹¹.

⁹ La mise en œuvre du Schéma National d'Aménagement du Territoire(SNAT) 2025, Op.cit., p.25.

¹⁰ Plan d'Aménagement du Territoire la Wilaya de Tizi-Ouzou, Rapport de Synthèse, Centre National Des Technologies et du Consulting, 2010, p.2.

¹¹ Plan national d'aménagement du territoire 2030, pour un développement équilibré et durable, op.cit.

Chapitre II : Aménagement du territoire en Algérie, concepts et évolution

4.1.1 Le cadre générale du PAW

Le PAW est un instrument d'aménagement et du développement à l'échelle de la wilaya, il est l'instrument phare qui éclaire le pouvoir décisionnel sur le plan des orientations majeures inhérentes à l'espace micro-régional. Sa position charnière entre les schémas nationaux et régionaux et les plans directeurs d'aménagement et d'urbanisme lui confère une force d'orientation des efforts locaux puisant dans les directives nationales et régionales et alimentant à son tour les tendances des wilayas et des communes. Il vise à¹² :

- Établir des schémas directeurs d'organisation des services et d'équipements publics.
- Concrétiser en termes de programmes à destination des territoires communaux les actions et les dispositions retenues par le SRAT.
- Assurer la distribution des activités et des services locaux d'intérêt public à travers le territoire de la wilaya.
- La localisation des différentes infrastructures et des zones de mise en valeur.
- La détermination des aires intercommunales d'aménagement.
- L'identification de la hiérarchie urbaine et les rythmes d'urbanisation.
- La valorisation des atouts et vocations des différentes communes de la wilaya.
- Fixe les vocations de chaque commune de la wilaya.

4.1.2 Le cadre juridique de plan d'aménagement de la wilaya

La politique de l'aménagement du territoire a connu un nouvel essor après la promulgation de la **loi 01-20** relative à l'aménagement et au développement durable du territoire. Ce texte constitue le cadre législatif le plus approprié de l'aménagement du territoire en Algérie, en conformité avec les dispositions de cette loi.

Le PAW précise et valorise, en conformité avec le Schéma Régional d'aménagement du territoire (SRAT), les prescriptions spécifiques à chaque territoire de Wilaya, en matière notamment : d'organisation des services publics, d'aires intercommunales (aires de planification) de développement, d'environnement et enfin d'hierarchie et seuils relatifs à l'armature urbaine¹³.

¹² Hamina (L), Y.Abbas (L), p.129.

¹³Akli (M), Plan d'Aménagement de la Wilaya de Tizi-Ouzou, publié dans la Maghreb le 15/12/2011, disponible sur <https://www.djazairess.com/fr/lemaghreb/41204>.

Chapitre II : Aménagement du territoire en Algérie, concepts et évolution

Selon l'article 54 et 55. Le plan d'aménagement du territoire de wilaya est initié par le wali. Les modalités d'élaboration du plan d'aménagement du territoire de wilaya sont précisées par voie réglementaire.

Le plan d'aménagement du territoire de wilaya est élaboré pour la période couverte par le schéma régional d'aménagement du territoire, Il est soumis à l'approbation du conseil populaire de wilaya.

4.1.3 Les objectifs du PAW

Les objectifs généraux du Plan d'aménagement de la wilaya de peuvent se résumer¹⁴ :

- A la préservation des bases naturelles de la vie et du patrimoine culturel dans le but d'aller vers un développement durable ;
- A assurer l'équité et la cohésion sociale en offrant les mêmes chances de développement aux différents territoires de la Wilaya ;
- A la mise en place d'un maillage urbain et infrastructurel garantissant le rééquilibrage du territoire ;
- A Explorer toutes les opportunités et autres pistes pouvant renforcer les bases économiques des territoires de la wilaya de façon à rendre la wilaya plus attractive et compétitive à terme.

4.2 La mise en œuvre du plan d'action et des orientations du PAW 2030

Le PAW définit des prescriptions territoriales et sectorielles à l'effet d'encadrer les instruments d'urbanismes (PDAU) et (POS), des communes qui composent le territoire de la Wilaya, Ces PDAU et POS, qui conformément à la loi n° 90-29 relative à l'aménagement et à l'urbanisme doivent s'inscrire dans les orientations d'aménagement et de développement durable, ont un caractère réglementaire et sont opposables aux tiers¹⁵.

4.2.1 Les instruments d'aménagement et d'urbanisme

Les instruments d'urbanisme sont dans la juridiction Algérienne, le plan d'occupation des sols (POS) et le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (PDAU), tels que définis

¹⁴ Plan d'Aménagement du Territoire de la Wilaya de Tizi-Ouzou, Phase II, Centre National Des Technologies et du Consulting, 2010.p.1

¹⁵ Idem p.2.

Chapitre II : Aménagement du territoire en Algérie, concepts et évolution

par la loi n°90-29 du 1er décembre 1990 et les décrets exécutifs n°91-177 et n°91-178 du 28 mai 1991. Ces deux instruments se situent en aval de la planification. Ils sont précédés par les instruments d'aménagement des territoires national, le (SNAT) schéma national d'aménagement du territoire ; et le (SRAT) schémas régional d'aménagement du territoire, avec le (PAW) plan d'aménagement de wilaya¹⁶.

L'établissement des PDAU et des POS est une obligation pour toute commune. Une obligation juridique imposée par la loi et une obligation de fait car aucun projet communal ambitieux, en matière d'urbanisme, ne peut être mené en dehors de ces instruments d'urbanisme sans sous-estimer les schémas (national, régionaux et les plans de wilayas) on doit distinguer entre aménagement de territoire et l'urbanisme (organisation spatiale des villes) dont le (PDAU et POS) qui ont des effets plus directs sur l'espace que ceux des instruments de territoires.

Le véritable enjeu consiste à appliquer l'instrument d'urbanisme efficacement sur le terrain.

4.2.1.1. Plan Directeur D'aménagement et D'urbanisme (PDAU)

Le PDAU est un instrument de planification à long terme, dans la mesure où il prévoit des urbanisations futures (15-20 ans).

Le PDAU doit faire siennes et respecter les dispositions du SNAT du SRAT et du PAW pour la commune ou les communes concernées, en matière de programme d'équipements et d'infrastructures. D'autre part, il fixe les références des différents P.O.S. de la commune ou des communes concernées, c'est-à-dire les périmètres des P.O.S à réaliser.

a) Définition du PDAU¹⁷

Le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (PDAU) est un instrument de planification spatiale et de gestion urbaine fixant les orientations fondamentales de l'aménagement du territoire de la ou les commune(s) concernée(s).

Cet instrument indispensable au développement de la collectivité locale, joue un rôle important dans la rationalisation de l'utilisation des sols et leur prévision pour la satisfaction des besoins présents et futures.

¹⁶ Schéma directeur d'aménagement urbain, Guide juridique des collectivités locales, 2010, p.482.

¹⁷ Schéma directeur d'aménagement, Agence urbain khemesset, publié le 17septembre 2014, disponible sur www.aukhemi7.ma/fr/documents-d-urbanisme

Chapitre II : Aménagement du territoire en Algérie, concepts et évolution

b) Contenu du PDAU

Le dossier réglementaire du PDAU comporte, au minimum¹⁸

- **Un rapport d'orientation (écrit)** : dans lequel sont décrites les grandes lignes du diagnostic, le projet communal et le parti d'aménagement, desquels découle la variante de développement retenue.

Ce rapport aborde de manière synthétique l'analyse de l'état initial ainsi que les principales contraintes du site, de l'économie et de l'environnement. Il définit les besoins prévisionnels, par rapport à l'évolution de la population et des emplois (demande foncière, en équipements et en infrastructures). Il montre l'impact et les incidences qu'aura l'application du PDAU sur la commune, son site et son environnement.

- **Un règlement (écrit)** : qui fixe les affectations des sols (activités dominantes, programmes d'équipement, infrastructures) ; les droits de construire ; les servitudes légales et dispositions particulières pour certaines parties du territoire communal (pour ces deux points voir la partie consacrée au P.O.S.).

- **Des documents graphiques** : la partie graphique du PDAU se compose d'un plan de l'état actuel du territoire communal ; d'un plan d'aménagement indiquant les secteurs d'urbanisation, les parties particulières du territoire et les périmètres des futurs POS; d'un plan des servitudes légales ; et d'un plan d'équipement indiquant la voirie, les réseaux d'eau et d'assainissement, les équipements collectifs programmés et tout ouvrage d'intérêt génie rural et d'utilité publique prévu sur le territoire communal.

c) Les Objectifs du PDAU

Le PDAU a comme objectifs de définir des projets d'équipement, de services et d'infrastructures au niveau local, concrétiser une politique de préservation des espaces sensibles (forêt, littoral, patrimoine, environnement, etc.) de la collectivité locale, identifier le cadre de développement spatial communal, et enfin apprécier les incidences de l'aménagement sur le long terme.

d) Les caractéristiques du PDAU

Le PDAU est caractérisé par son caractère obligatoire pour les collectivités territoriales, il est opposable aux tiers, il vise le long terme (20 ans), il est issu d'une

¹⁸ « Le plan directeur d'aménagement urbain et le plan d'occupation du sol », URL : <http://www.academia.edu/13126746>

Chapitre II : Aménagement du territoire en Algérie, concepts et évolution

opération de maîtrise d'ouvrage urbaine complexe (différents secteurs associés) et est le fruit d'un travail d'équipes pluridisciplinaires pour ce qui est de la maîtrise d'œuvre urbaine¹⁹.

4.2.1.2. Plan d'occupation du sol (POS)

Le Plan d'occupation des sols, ou POS, est un instrument réglementaire de gestion urbaine et communale. Il revêt un caractère obligatoire pour la commune qui l'initie dans le but de fixer des règles spécifiques pour l'urbanisation de parties ou de la totalité de son territoire

a) Définition du POS

Dans la législation algérienne, le POS proprement dit, n'a pas existé réglementairement avant 1990, de graves lacunes apparaissaient dans la maîtrise de l'aménagement de détail. Avec l'abrogation de l'instrument unique de planification et de programmation urbaine qui était le Plan d'urbanisme directeur (PUD.), se faisait sentir la nécessité d'un instrument d'urbanisme réglementaire permettant de créer l'articulation entre, l'échelle de l'urbanisme directeur, et ses grandes orientations, et l'échelle des actes d'urbanisation à l'échelle des quartiers, de la parcelle ou de groupements de parcelles (construction, lotissement, démolition)²⁰.

b) Les objectifs du POS

Le POS a pour objectif²¹ de réglementer la multitude d'actes d'urbanisations individuelles (construction, lotissement et démolition) et de les rendre conformes aux objectifs et orientations du projet communal contenu dans le PDAU C'est au niveau du POS que se croisent les intérêts particuliers (propriétaires, investisseurs, constructeurs) et le volontarisme de la collectivité locale (commune), autrement dit, les deux variables majeures de toute équation d'urbanisation. Les premiers sont autorisés à jouir de leur droit de propriété sur leurs parcelles dans la limite du respect de conditions particulières fixés par la collectivité.

Ainsi, le POS indique aux acteurs de l'urbanisation et de la construction (collectivité et intérêts particuliers), ce qui est autorisé et ce qui est interdit ;

Les principales conditions et caractéristiques de l'urbanisation et de la construction.

¹⁹ Saidouni Maouia, «Élément d'introduction à l'urbanisme », éd. Casbah, p.88.

²⁰ Gestion des villes et urbanisation « Le plan d'occupation des sols », 23 Mars 2012, disponible sur <http://www.le-plan-d-occupation-des-solssa-définition> dans la législation algérienne.

²¹ « Le plan directeur d'aménagement urbain et le plan d'occupation du sol », Op.cit.

Chapitre II : Aménagement du territoire en Algérie, concepts et évolution

Pour cela, il fixe, dans le détail, comme son nom l'indique, les contraintes d'occupation des sols concernant les activités, les conditions de construction des parcelles et les principales caractéristiques de la forme urbaine.

c) Contenu du POS²²

Les objectifs et les dispositions du POS sont contenus dans un dossier. Le dossier du POS se compose d'une partie réglementaire (écrite) et d'une partie graphique (plans). Ces deux parties sont indissociables. Un POS est à la fois règlement et plan.

Cette partie écrite du dossier du POS se compose de trois éléments : un rapport de présentation ; un règlement du POS, proprement dit ; et des servitudes légales.

- **Le rapport de présentation:** il reprend les principales orientations du PDAU Pour le(s) secteur(s) concerné(s) en matière de diagnostic de la situation existante et des perspectives d'évolution de la commune, le parti d'aménagement, c'est-à-dire les grandes options du développement et le projet communal. Il montre la compatibilité du POS avec les orientations des schémas d'aménagement et du PDAU.
- **Le règlement du pos :** Le POS a une forte composante réglementaire au point qu'il est souvent assimilé, dans la pratique et les discours, au règlement d'urbanisme. En effet, le règlement est une pièce du POS aussi importante que les documents graphiques, sinon plus, car c'est lui qui donne un sens et un contenu juridique à ces documents graphiques. La qualité d'un règlement de P.O.S. est fonction de sa prise en charge des situations particulières et de son niveau de détail. En tant qu'instrument de détail et de composition urbaine, un règlement de P.O.S. ne doit pas être un texte sommaire tendance généralement observée. Aussi, il ne doit pas être très rigide en ne laissant que peu de place à l'initiative privée et à la créativité des architectes.
- **Les servitudes légales :** Les servitudes légales ont des objectifs précis qui sont les exigences de sécurité, les besoins d'hygiène et de confort et la sauvegarde, la protection et le respect de sites et de ressources.
- Concrètement, les servitudes légales se traduisent par la définition de contraintes concernant la fixation de faibles densités des constructions.

Les servitudes légales les plus importantes sont :

²²« Le plan directeur d'aménagement urbain et le plan d'occupation du sol », Op.cit.

Chapitre II : Aménagement du territoire en Algérie, concepts et évolution

- les servitudes militaires (postes de défense militaire, champs de tir, magasins de munitions...) : ses servitudes ont pour objectif la sécurité des biens et des personnes aux abords de ses installations et l'isolement que réclame ce type d'activité ;
- les servitudes liées aux ouvrages d'intérêt général concernant le bon fonctionnement des modes de transport particuliers. Elles sont fixées également pour des besoins de confort et de sécurité ;
- les servitudes de sécurité routière (visibilité le long de certaines routes, protection des terrains le long des routes de grande circulation).
- Les servitudes concernant la protection de ressources et de sites naturels dans un but d'hygiène et/ou de sauvegarde de ressources qui présentent un caractère d'intérêt général (protection des eaux potables, des sources)

d) Les caractéristiques du POS

Le POS est caractérisé par son caractère obligatoire pour les collectivités territoriales, il est opposable aux tiers, et enfin il constitue l'interface entre les instruments de gestion territoriale et les actes d'urbanisme.

4.2.2 Complémentarité entre le PDAU et POS²³

Le PDAU fixe les orientations fondamentales de l'aménagement du territoire et d'urbanisme. Il donne les tendances et les intentions à court, à moyen et à long terme. Il sert d'un cadre de référence et de cohérence dans l'élaboration des POS relevant dans son territoire. Il trouve sa conclusion logique dans l'adoption d'un POS. Il est difficile de concevoir un POS qui ne s'appuierait pas sur un énoncé clair du PDAU. De même qu'un POS est efficace quand il permet la mise en œuvre des options du PDAU.

Le POS précise les tendances, les orientations et les intentions à long terme du PDAU par la gestion des droits d'usage d'utilisation des sols à court et moyen terme (10 ans), l'application de son règlement, conjointement aux règles générales d'urbanisme. Il permet de délivrer les autorisations de lotir et de construire tout en réservant les espaces destinés aux ouvrages, aux voiries et réseaux divers et aux équipements publics.

²³ Hamina (L), Y. ABBAS (L), Op.cit, p.124.

Chapitre II : Aménagement du territoire en Algérie, concepts et évolution

4.3 Schémas sectoriels

Le schéma sectoriel appui aux territoires recouvre les missions de participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques de développement territorial en lien avec les services de l'Etat et les collectivités locales sur les sujets d'urbanisme, d'aménagement, d'environnement et de développement économique²⁴.

Ces problématiques renvoient à deux missions des Chambres de Commerce et d'Industrie :

- Une mission de représentation et de défense des intérêts des entreprises auprès des services déconcentrés de l'Etat et des collectivités, par l'exercice du rôle de personne publique associée et par l'élaboration d'études et de prises de position sur les questions économiques et territoriales.

- Une mission d'accompagnement et de participation à la mise en œuvre des politiques publiques Territoriales, par la conduite de projets et la réalisation d'actions en lien avec les acteurs locaux²⁵.

Mettre en cohérence dans le territoire de la Wilaya, les Politiques Sectorielles telles que définies par leur Schémas Directeurs Sectoriels (SDS) selon **l'article 22 de la loi n° 01-20 du 12 Décembre 2001**, ainsi que l'intégration des projets structurants.

4.4 Les Schémas Directeurs des Grandes Infrastructures et Services Collectif d'Intérêt National initiés durant la première phase

Un vaste et ambitieux programme d'investissements de modernisation économique et infrastructurelle est largement entamé il est traduit dans les dix neuf (19) Schémas Directeurs sectoriels qui concourent ensemble pour intégrer l'économie nationale dans les espaces de libre échange, générer des richesses nouvelles, créer des opportunités d'emplois, et accroître les moyens financiers affectés aux programmes de rattrapage des déficits sociaux et territoriaux mis en relief par le SNAT²⁶.

Les schémas directeurs des grandes infrastructures et services collectifs d'intérêt national sont les instruments privilégiés du développement harmonieux du territoire national

²⁴ Schéma Sectoriel Appui aux Territoires Adopté par l'Assemblée Générale de la CCI Nouvelle-Aquitaine du 22 juin 2017

²⁵Idem

²⁶La mise en œuvre du Schéma National d'Aménagement du Territoire(SNAT) 2025, Op.cit, p.14.

Chapitre II : Aménagement du territoire en Algérie, concepts et évolution

et de ses régions, ils comprennent²⁷:

- Le schéma directeur des espaces naturels des aires protégées;
- Le schéma directeur de l'eau;
- Le schéma directeur du transport: les routes et autoroutes, le chemin de fer, les aéroports, les ports;
- Le schéma directeur de développement agricole;
- Le schéma directeur de développement de la pêche et des produits halieutiques;
- Le schéma directeur des réseaux d'énergie;
- Le schéma directeur des services et infrastructures de communication, de télécommunication et d'information;
- Le schéma directeur des établissements universitaires et des structures de recherche;
- Le schéma directeur de la formation;
- Le schéma directeur de la santé;
- Le schéma directeur d'aménagement touristique;
- Le schéma directeur des biens et des services et grands équipements culturels;
- Le schéma directeur des sports et grands équipements sportifs;
- Le schéma directeur des zones industrielles et d'activités;
- Le schéma directeur des zones archéologiques et historiques.

L'élaboration et la révision des schémas directeurs sectoriels des grandes infrastructures et services collectifs d'intérêt national font l'objet d'une coordination intersectorielle au titre de l'aménagement du territoire.

Les modalités de cette coordination, le champ d'application et le contenu de chaque schéma directeur ainsi que les règles de procédure qui leur sont applicables sont précisés par voie réglementaire.

Le schéma directeur des espaces naturels et aires protégées fixe les orientations permettant le développement durable de ces espaces en prenant en compte leurs fonctions économiques, environnementales et sociales. Comme il décrit les mesures propres à assurer la qualité de l'environnement et des paysages, la préservation des ressources naturelles et de la diversité biologique, la protection des ressources non renouvelables.

²⁷ Loi n°01-20 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire. JORA n°77.

Chapitre II : Aménagement du territoire en Algérie, concepts et évolution

Il identifie les territoires selon les mesures spécifiques de protection et de gestion que certains lieux exigent, ainsi que les réseaux écologiques, les continuités et les extensions des espaces protégés qu'il convient.

Il met en place des indicateurs et systèmes d'observation et de suivi du développement durable retraçant l'état de conservation du patrimoine naturel, l'impact des différentes activités et l'efficacité des mesures de protection et de gestion dont ils font, le cas échéant, l'objet.

Enfin Le PAW est un instrument d'aménagement et du développement à l'échelle de la wilaya, il est l'instrument phare qui éclaire le pouvoir décisionnel sur le plan des orientations majeures inhérentes à l'espace micro-régional. Sa position charnière entre les schémas nationaux et régionaux et les plans directeurs d'aménagement et d'urbanisme (PDAU et POS)

Conclusion

En raison de disparités et d'inégalités accentuées, l'Algérie souffre d'une grande iniquité territoriale qui fissure la cohésion sociale et menace la stabilité politique et sociale.

L'aménagement du territoire illustré par des instruments essentiels à l'échelle nationale, le Schéma National D'aménagement du Territoire(SNAT) qui définit les grandes orientations en matière d'utilisation de l'espace national, le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire(SRAT) pouvant couvrir plusieurs wilayas, une wilaya ou une partie de wilaya, les prescriptions d'occupation de l'espace et le Plan d'Aménagement de wilaya(PAW). Ces instruments visant un développement territorial, économique et social cohérent et d'une gestion plus intégrée de l'espace de la wilaya.

L'enjeu global est de faire de l'aménagement un outil privilégié de la réduction des iniquités territoriales et par là un moyen de réduction des inégalités économiques et sociales, en s'appuyant sur l'accessibilité, la mobilité et le renforcement de la cohésion territoriale, mais qu'en est-il sur le territoire ?

Chapitre III : Etude du Plan d'Aménagement de la Wilaya de Tizi-Ouzou

Introduction

Après avoir posé les fondements théoriques de notre travail, en démontrant les liens existants entre l'aménagement du territoire et le développement local, dans un premier temps. Nous avons en second temps, présenté l'ensemble des instruments d'aménagement adoptés en Algérie. Nous nous sommes, alors, fixé sur le fait que l'aménagement du territoire est essentiel pour inscrire les stratégies de développement dans des nouvelles dynamiques et constitue un facteur de recomposition territoriale et de mobilisation des acteurs locaux autour des mêmes stratégies et objectifs, définies comme viable par les plans d'Aménagement.

Dans le présent chapitre nous allons étudier le Plan d'Aménagement de la Wilaya de Tizi-Ouzou et les scénarios envisageables proposés par ce plan ; et enfin via une enquête du terrain nous essayerons de mesurer le rôle de ce plan dans le développement local de cette Wilaya.

Section 01 : présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou

Afin de mieux connaître la wilaya de Tizi Ouzou qui est notre champ d'investigation, nous ne pouvons aller son faire une description globale. En présentons les caractéristiques géographiques de la wilaya de Tizi Ouzou, sa population et les principaux secteurs socioéconomiques. Nous exploiterons à cet effet les données fournies par la Direction de la Planification et du Suivi Budgétaire de la wilaya de Tizi Ouzou, ainsi que d'autres sources pouvant y apporter un plus telles que les revues, annuaires statistiques, etc.

1.1. Géographie et démographie

Dans ce qui suit, nous présenterons les principales données concernant la situation géographique de la wilaya de Tizi Ouzou, son climat et ses caractéristiques démographiques.

1.1.1 Situation géographique de la wilaya de Tizi-Ouzou

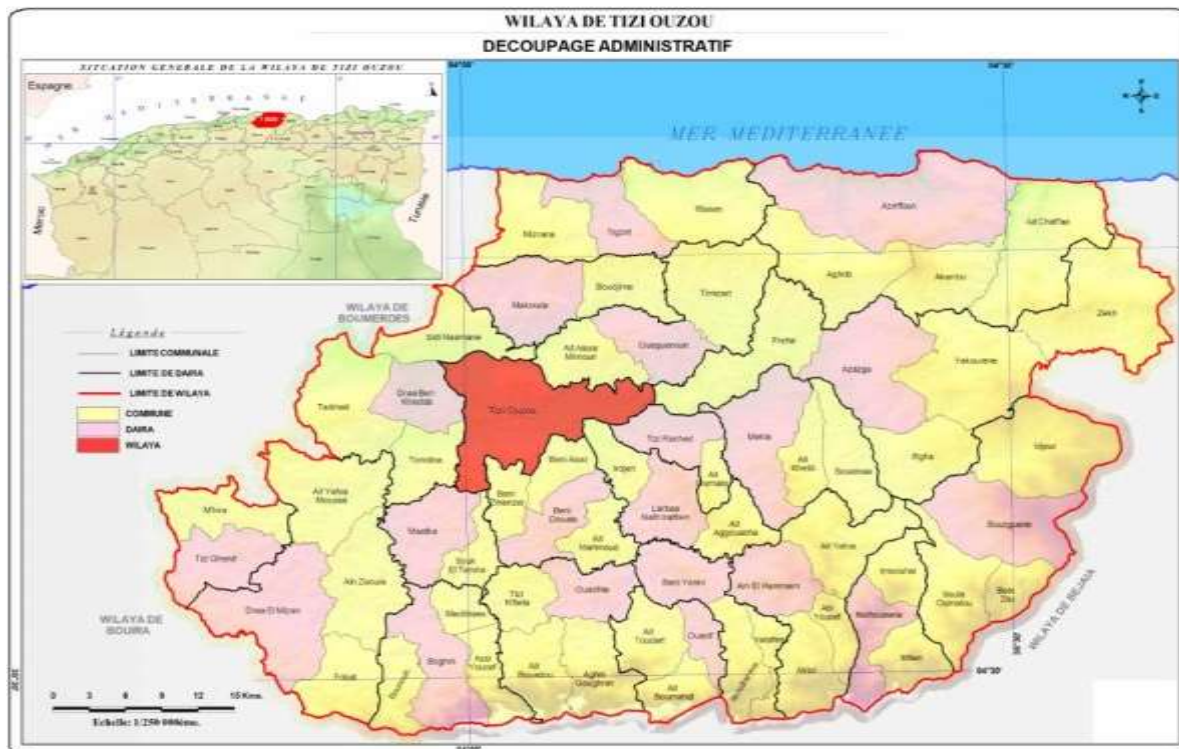
La wilaya de Tizi-Ouzou est une wilaya côtière, elle se situe dans la partie nord centre de l'Algérie. Le chef-lieu de la wilaya (la ville de Tizi-Ouzou) se trouve à une centaine de Kilomètres à l'est d'Alger, la capitale. Schématiquement, cette région est un vaste bastion constitué d'une succession de chaîne de montagnes toute d'orientation général Est Ouest et qui emprisonnent des plaines alluviales étroites¹.

¹ Plan d'Aménagement du Territoire de la wilaya de Tizi Ouzou, p.5.

Chapitre III : Etude du Plan d'Aménagement de la Wilaya de Tizi-Ouzou

La wilaya de Tizi-Ouzou est délimitée par la mer méditerranée au nord, la wilaya de Bejaia à l'est, et à l'ouest la wilaya de Boumerdes, et au sud la wilaya de Bouira.

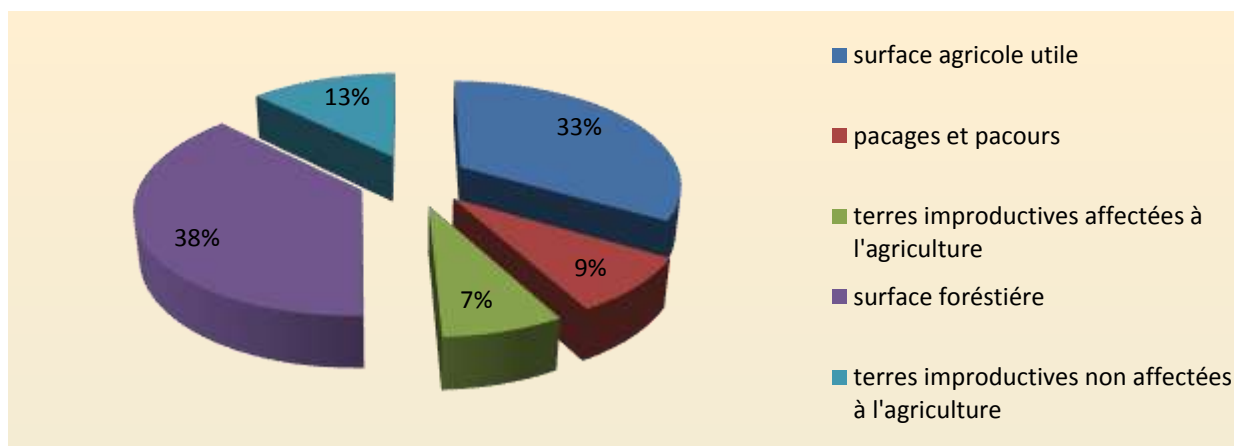
Figure N°2 : Carte géographique de la wilaya de Tizi Ouzou



Source : DPSB de la Wilaya de Tizi Ouzou

Désigné administrativement par le numéro **15**, selon le dernier découpage administratif réalisé en 1984, la wilaya de Tizi Ouzou est divisée en **67 Communes** et **21 Daïras**. Le chef-lieu de la Wilaya est la Ville de Tizi-Ouzou peuplée d'environ **152 176 habitants**.

Figure N°3 : la répartition de la superficie de la wilaya de Tizi Ouzou



Source : élaborée par nous, à partir des données de la DPSB (Tizi Ouzou)/2016

Chapitre III : Etude du Plan d'Aménagement de la Wilaya de Tizi-Ouzou

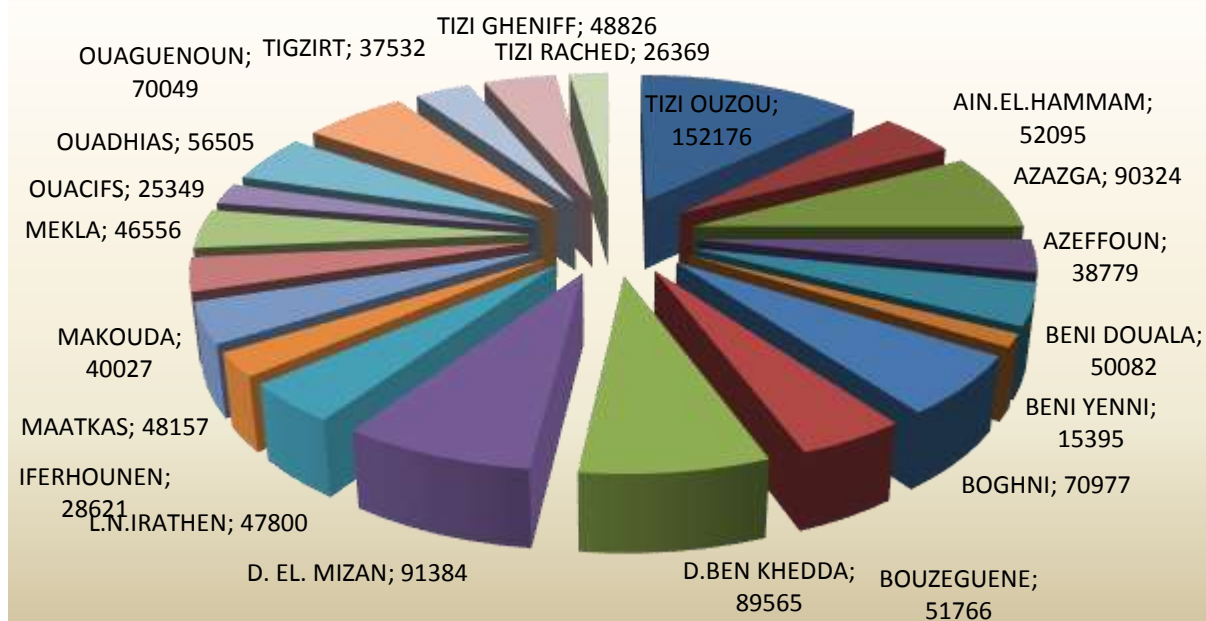
Le territoire de la wilaya de Tizi Ouzou s'étend sur une superficie de 295793 Ha (voir annexe n°2), soit 2957,94 Km². On remarque l'importance du patrimoine forestier avec un taux de 38 % de la superficie total, qui est adaptée au relief montagneux et accidenté de la wilaya. Et 33% représente les surfaces agricoles utiles.

1.1.2 Démographie de la wilaya de Tizi Ouzou

a) Répartition des superficies par Daïra

Les données de la direction de la planification et du suivi budgétaire de la wilaya de Tizi Ouzou indiquent que la population totale issue du RGPH² en 2016 est estimée à 1 178 333 habitants. En effet, la wilaya de Tizi Ouzou se caractérise par une densité de la population de 398 habitants/Km². Cependant cette densité n'est pas uniforme sur tout le territoire. Il existe des communes dont la densité est parfois supérieure à la densité moyenne telle que la commune de Tizi Ouzou (1 487 hab/km²). Cependant, dans d'autres communes la densité se trouve inférieure comme c'est le cas des communes de Zekri (38hab/km²) et Ait Chafa (45hab/km²).

Figure N° 4 : répartition de la population de la wilaya de Tizi Ouzou par daïra



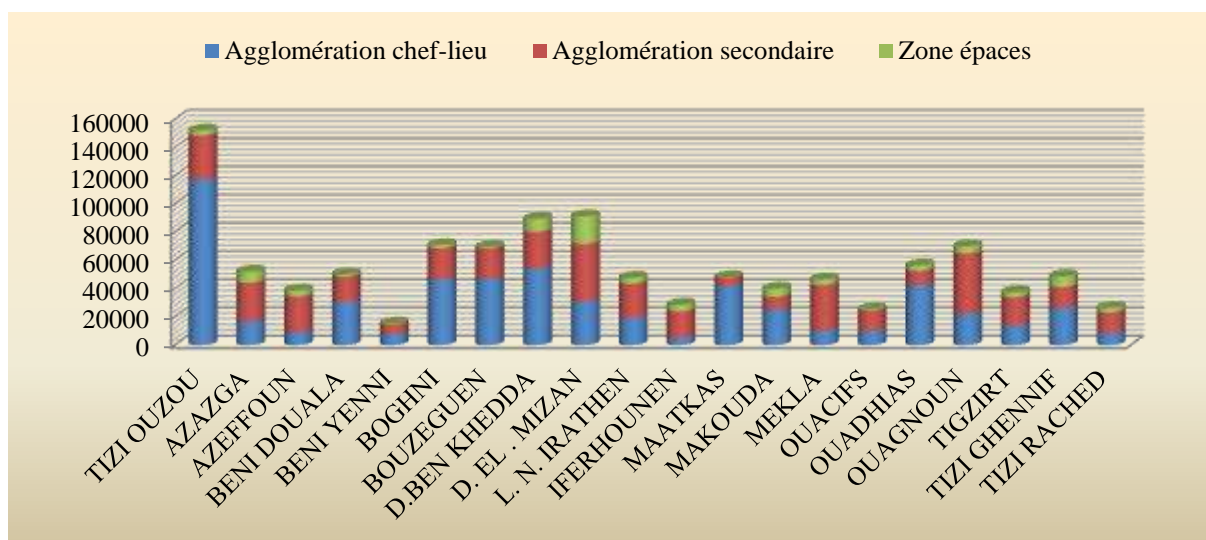
Source : élaborée par nous, à partir des données de la DPSB (Tizi Ouzou)/2016.

² RGPH, 2008.

Chapitre III : Etude du Plan d'Aménagement de la Wilaya de Tizi-Ouzou

Nous remarquons, dans la figure n°3 la population se concentre dans la commune de Tizi Ouzou chef-lieu de la wilaya avec un nombre d'habitants de 152176. Les communes D.Ben khedda, D.EL.Mizan, Azazga constituent les communes les plus peuplées après le chef-lieu.

Figure N°5 : répartition de la population de la wilaya de Tizi Ouzou par daïra et par dispersion géographique

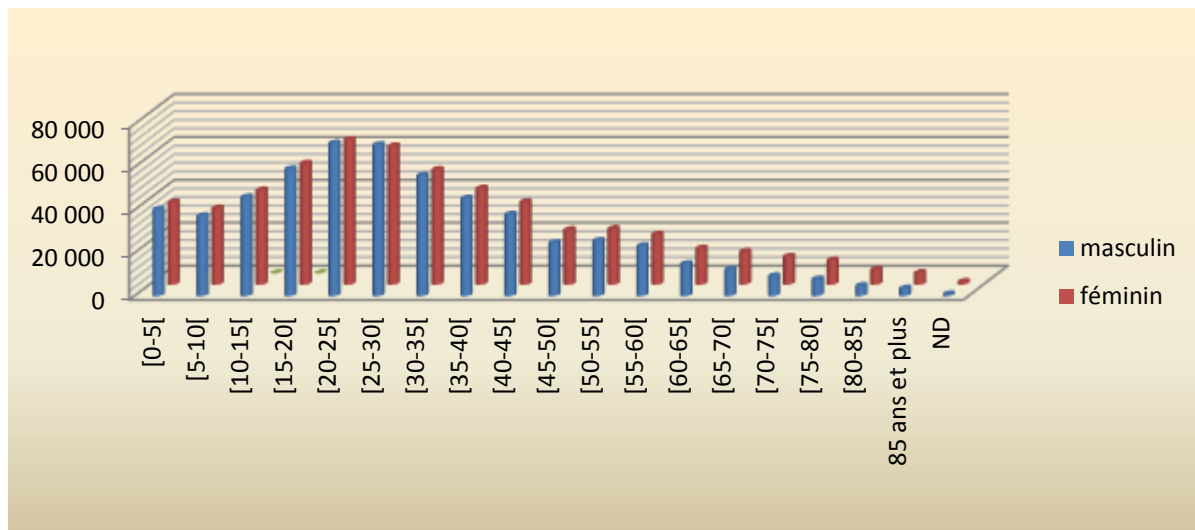


Source : construit par nous, à partir des données de la DPSB (Tizi Ouzou), 2016.

De même, comme le montre la figure n°4, la population de la wilaya de Tizi Ouzou se caractérise par sa forte concentration dans les agglomérations d'habitations. En effet, 616453 habitants soit 51,86% vivent dans les agglomérations chefs-lieux de daïras, et 461610 habitants soit 39.53% vivent dans les agglomérations secondaires. Et 97037 habitants soit (8,61%) vivent dans les zones éparses.

Quant à la structure d'âge de la population de la wilaya de Tizi Ouzou, celle-ci, se caractérise par la dominance de la catégorie des jeunes. Cette dernière, âgée de moins de 30 ans, représente environ 630 625 individus, soit 53,52% de la population totale. La wilaya de Tizi Ouzou dispose ainsi d'une force montante importante. La figure ci-dessous représente la pyramide des âges de la wilaya de Tizi Ouzou, en donne un aperçu.

Figure N°6: pyramide des Ages de la wilaya de Tizi Ouzou



Source : construit par nous, à partir des données de la DPSB (Tizi Ouzou), 2016.

1.2 Présentation socio-économique de la wilaya de Tizi Ouzou

La présentation socioéconomique du terrain de l'étude a fait ici l'objet d'une section à part vu l'importance particulière qu'ont les secteurs socioéconomiques dans le développement et la prospérité de la wilaya, ces secteurs sont considérés à la fois comme des secteurs clés et des objectifs en soi à atteindre.

1.2.1 L'éducation, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur

Nous présenterons ci-dessous les données clés de ces trois secteurs qui, notons-le, sont fortement liés et complémentaires.

a) L'éducation dans la wilaya de Tizi-Ouzou

La wilaya de Tizi Ouzou, selon la DPSB (2016), présente une bonne carte scolaire vu le bon déroulement des rentrées scolaires chaque année et la réalisation d'infrastructures pédagogiques pour répondre à la demande. Ceci est confronté, en ce qui concerne, le niveau de primaire, par le taux de scolarisation satisfaisant des enfants de 6 ans et des 6-15 ans qui sont respectivement de **99,10 %** et **96,15 %**. Pour le cycle moyen, l'encadrement est jugé satisfaisant, vu que chaque enseignant encadre 18 élèves. Enfin, le niveau secondaire, de **67** établissements pour accueillir les **40226** élèves, se caractérise par la dominance de sexe

Chapitre III : Etude du Plan d'Aménagement de la Wilaya de Tizi-Ouzou

féminin (**56,17%**). ce niveau présente, tout comme le cycle moyen, un taux de déperdition important puisque près de **08,39%** des élèves quittent définitivement les lycées, et le taux de réussite au bac est de **65,5%**³.

Le tableau suivant résume les principaux indicateurs du secteur de l'éducation, pour les trois cycles d'enseignement.

Tableau N°1 : Principaux indicateurs de l'éducation pour les trois cycles dans la wilaya de Tizi Ouzou

	niveau primaire	niveau moyen	niveau secondaire
Nombre d'établissement	655	180	67
Effectif des élèves	91672	61869	40226
Effectif des enseignants	5119	5046	3216
Taux d'encadrement	18 élèves/enseignant	12 élèves/enseignant	12 élèves /enseignant
Nombre de salles/nombre utilisées	4992/4746 utilisées	2735/2511 utilisées	1605/1455 utilisées
Taux d'occupation des Classes	23 élève/classe	25 élève/classe	28 élèves/classe

Source : élaborée par nous à partir des données de la DPSB/Tizi Ouzou (2016)

b) L'enseignement supérieur à Tizi Ouzou

Les données de la DPSB/Tizi Ouzou(2016), indiquent que l'université de Tizi Ouzou a accueilli au titre de l'année universitaire 2016/2017, 57765 étudiants dont 55246 en graduation (Système Classique : **3917** étudiants. Système LMD **51 329** étudiants dont **36 534** étudiants en licence et **14795** étudiants en Master) et 2519 en post-graduation (**Doctorat 3ème cycle(LMD) 670, magister 41, doctorat 1808**).

L'université de Tizi Ouzou Elle dispose de 17 résidences universitaires pour l'hébergement de 30280 étudiants, et 20 restaurants universitaires.

L'université totalise une infrastructure de 78 amphithéâtres (15500 places) et de 362 salles de TD (12683 places). Elle dispose aussi, de 119 laboratoires, de 22 bibliothèques (2950places), de 4 auditoriums, de 6 centres de calcul, de 4 salles d'internetconcernant l'encadrement pédagogique, l'université de Tizi Ouzou est dotée d'un corps de 2029

³ Direction de l'éducation, 2016.

Chapitre III : Etude du Plan d'Aménagement de la Wilaya de Tizi-Ouzou

enseignants composé de 173 professeurs, 544 maitres de conférences, 1356 maitres assistants, 13 assistants et 6 autres (professeur ingénieur).

1.2.2 La santé, la culture, la jeunesse et les sports

Nous essaierons de présenter les principales données concernant les trois secteurs, la santé, la culture, la jeunesse et les sports.

a) La santé : En matière de santé, la wilaya de Tizi Ouzou est dotée de plusieurs infrastructures, administrativement hiérarchisées et réparties sur tout le territoire, dans le but d'avoir une hiérarchisation des soins plus efficaces et se rapprocher davantage de la population. La wilaya de Tizi Ouzou est dotée d'un CHU, 11 hôpitaux d'une capacité de 2408 lits, 07 établissements publics hospitaliers (EPH), 03 établissement hospitalier spécialisé (EHS), 58 polycliniques et 303 salles de soins, et enfin 44 laboratoires d'analyses médicales.

Tableau N°2 : Encadrement sanitaire dans les établissements publics et privés dans la wilaya de Tizi Ouzou

	Médecins généralistes	Médecins spécialistes	Dentistes	Pharmacien
Nombre	717	610	520	316
Taux d'encadrement	1/1643	1/1932	1/2266	1/3729

Source : établis par nous-mêmes, à partir des données de la DBSB/ Tizi Ouzou, 2016

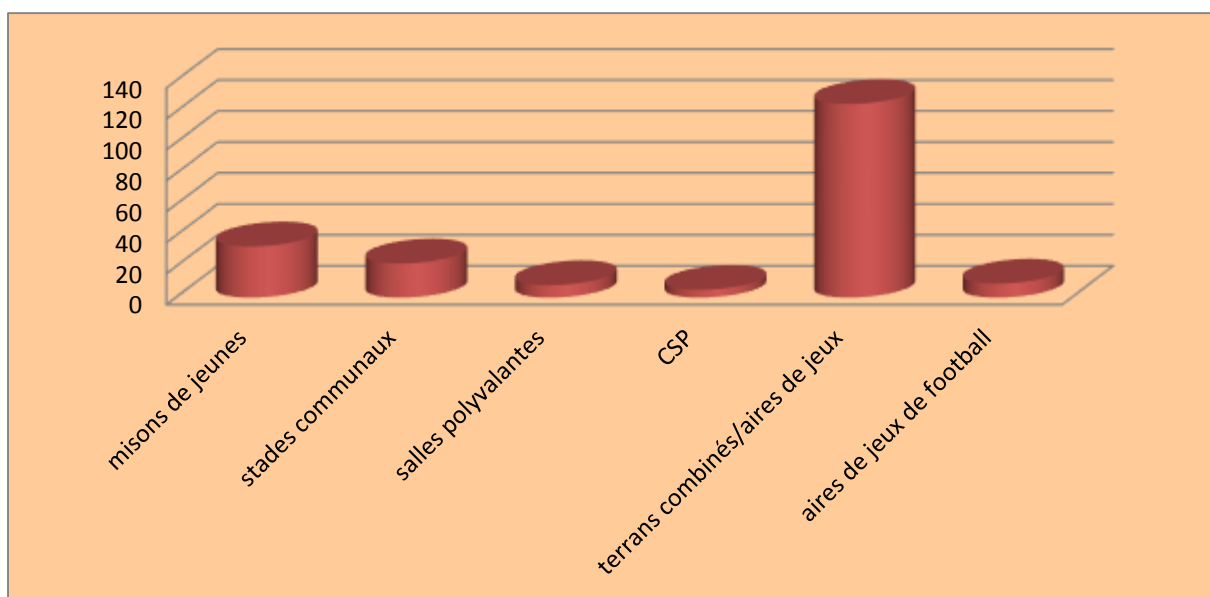
b) La culture : Le secteur de la culture dans la wilaya de Tizi- Ouzou, de par les missions qui lui sont confiées, est tenu d'assurer la mise en œuvre de la politique du gouvernement et de son programme d'actions en matière de protection et de valorisation du patrimoine culturel, de promotion des arts vivants et du spectacle, de préservation et de mise en valeur des expressions culturelles sous toutes ses facies. Ce sont là, les trois piliers nécessaires à la dynamique de relance du processus de développement envisagé dans cette wilaya.

Les infrastructures culturelles existantes dans la wilaya de Tizi Ouzou est comme suit : 01 maison de la culture (760 places) et 01 théâtre régional à Tizi Ouzou, 01 musée à Tizi Ouzou, 19 centres culturels et 12 salle de cinéma dans différentes communes, 27 bibliothèques municipales et enfin 17 Monument historique classés.

Chapitre III : Etude du Plan d'Aménagement de la Wilaya de Tizi-Ouzou

c) **La jeunesse et les sports** : Le secteur de la jeunesse et des sports dans la wilaya de Tizi Ouzou est bien doté en termes d'infrastructures (voir le tableau ci-dessous). En plus, d'important effectif d'encadrement 406 couvrant toute la wilaya (Cadres de jeunesse 201, cadre de sport 205). Toutefois, ce stocks d'encadreurs reste minime par rapport au nombre d'habitant que compte la wilaya.

Figure N°07 : stocks d'infrastructures dans la wilaya de Tizi Ouzou



Source : établis par nous-mêmes, à partir des données de la DPSB/Tizi Ouzou, 2016

1.2.3. Ressources hydriques, agriculture et pêche

a) **Ressources hydriques** : Le stress hydrique et l'eau constituaient une des problématiques de 20^{ième} siècle. Ainsi, cette ressource naturelle a mérité le vocable de ressource stratégique à côté de l'or noire. En revanche, faisant partie des wilayas côtières et d'une région assez arrosée, Tizi Ouzou se caractérise par une richesse hydraulique importante : ses belles plages, ses oueds et ses lacs.

Les plus importants sont oued Sebaou, Oued Aissi, Oued Bougdoura, Oued Sidi Khellifa, Oued Boubhir, et parmi les barrages et les lacs existants à travers la wilaya, un qui est d'une grande importance. Il s'agit de barrage TAKSEBT d'une capacité de 181 millions de M³.

Chapitre III : Etude du Plan d'Aménagement de la Wilaya de Tizi-Ouzou

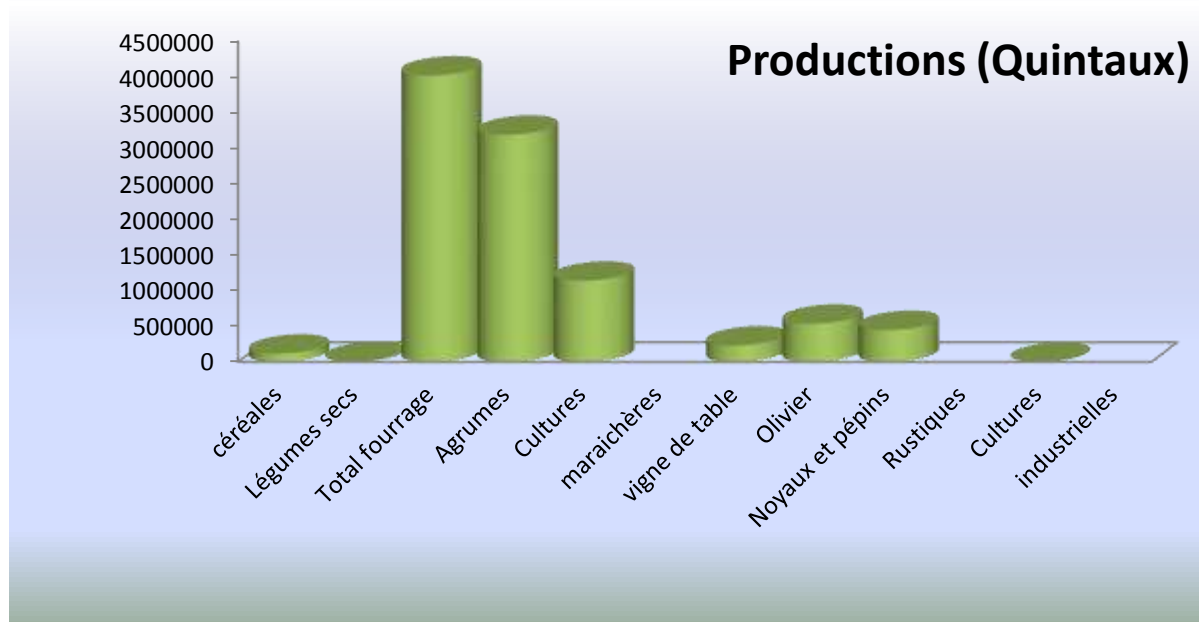
b) Agriculture : L'agriculture constitue un des secteurs stratégique⁴ et problématique notamment pour les pays en développement. Ainsi, en l'Algérie, les économistes ont en a consacré beaucoup d'écrit à ce sujet⁵. La wilaya de Tizi Ouzou s'étend sur une superficie totale de 2957.94 Km², soit 295793 ha. Elle se caractérise par le fait que près de 87.31% de sa surface, soit l'équivalent de 258252 ha, est agricole.

Cependant, la Surface Agricole Utile (SAU)⁶, qui présente seulement **98842 ha**, dont 8,5% de la surface est irriguée, est caractérisé par sa haute valeur agricole.

S'agissant des principaux fourrages exploités dans la wilaya, nous constatons la prédominance, des agrumes, cultures et des figuiers. La figure ci-dessous donne un aperçu sur les principales productions agricoles dans la wilaya de Tizi Ouzou.

L'agriculture constitue un des secteurs stratégique et problématique notamment pour les pays en développement

Figure N°08: principales production agricoles de la wilaya de Tizi Ouzou



Source : établis par nous-mêmes, à partir des données de la DPSB/Tizi Ouzou, 2016

⁴ Elle est source de la sécurité alimentaire.

⁵ Les écrits des économistes suivants : Hamid NAIT-AMARA, Abdelmadjid DJENNANE, Mohamed DAHMANI.

⁶ L'Algérie connaît un déficit énorme en matière de surface agricoles, de toute la surface de territoire d'Algérie, elle ne compte que **23 % de (SAU)**

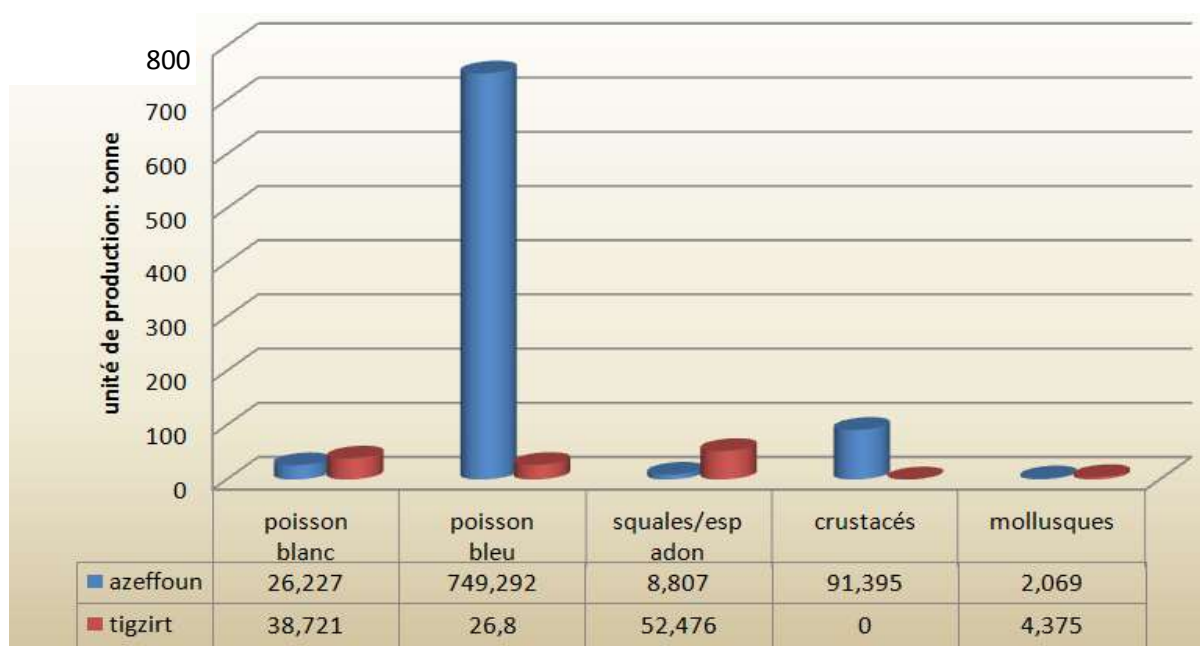
Chapitre III : Etude du Plan d'Aménagement de la Wilaya de Tizi-Ouzou

c) **La Pêche** : Constitue une composante importante de l'économie nationale et elle permet de créer une dynamique au niveau des communes côtières, mais aussi elle crée une animation territoriale Nord-Sud. (Distribution des produits)⁷.

La wilaya de Tizi-Ouzou dispose d'une façade maritime de 85 Km de côte, soit 7% du littoral national, et couvre 05 communes (Iflissen, Tizirt, Azeffoun, Mizrana, Aït-Chaffa)⁸.

En matière d'infrastructures maritimes la wilaya de Tizi-Ouzou dispose 2 ports de pêche, l'un à Tizirt et l'autre à Azeffoun. . La production halieutique de la wilaya est en deçà de ses capacités qu'elle offre et qui atteint seulement 1000,162 tonnes par an.

Figure N°9 : production halieutique par espèce dans la wilaya de Tizi-Ouzou



Source : établis par nous-mêmes, à partir des données de la DPSB/Tizi-Ouzou, 2016

1.2.4. L'emploi, la PME et l'industrie

L'amélioration de la situation de l'emploi ne peut être envisagée à court terme en l'absence de grands projets économiques ce qui va encore aggraver les déficits existants eu

⁷ Plan d'Aménagement du Territoire de la Wilaya de Tizi Ouzou, Phase I, p.385.

⁸ Plan d'Aménagement du Territoire de la Wilaya de Tizi Ouzou, phase I, p.386.

Chapitre III : Etude du Plan d'Aménagement de la Wilaya de Tizi-Ouzou

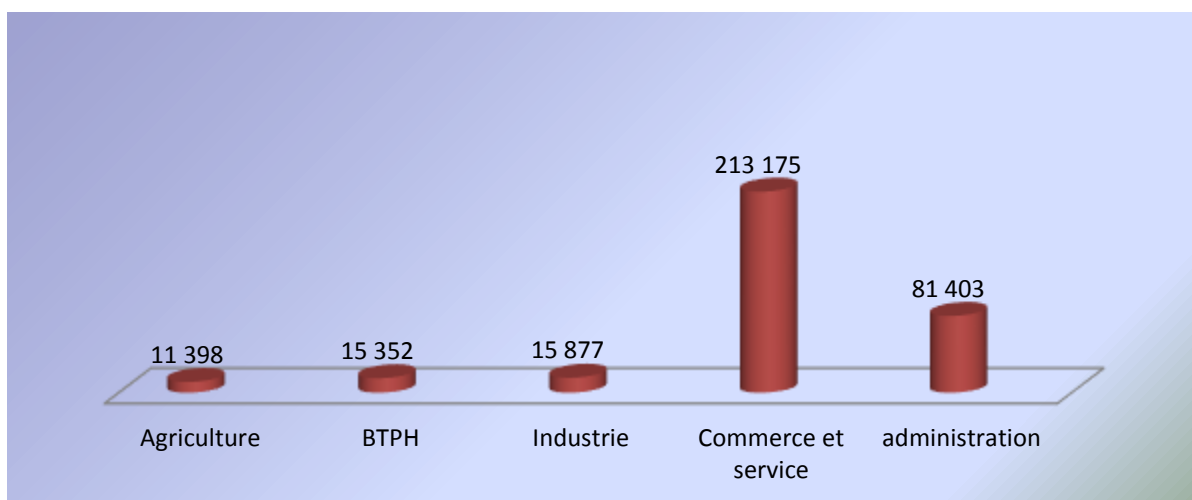
égard à la demande d'emploi sans cesse croissante des jeunes, qui arrivent sur le marché du travail⁹.

Répartition de la population occupée par branches d'activités (2016)

La population active occupée de la wilaya de Tizi Ouzou est de 337 205 avec un taux de 28,62% de la population totale.

La structure de la population occupée est surtout dominée par les emplois dans le commerce et les services avec un taux de 63% et l'administration avec un taux de 24%, l'agriculture occupe une dernière place avec seulement 3% en 2016. La figure 9 ci-après donne un aperçu sur cette répartition.

Figure N°10 : La répartition de la population active occupée de la wilaya de Tizi Ouzou par grand secteur d'activités



Source : établis par nous-mêmes, à partir des données de la DPSB/Tizi Ouzou 2016

Quant à la contribution de la petite et moyenne entreprise (PME), particulièrement, privé, à l'emploi dans la wilaya de Tizi Ouzou, les données fournies par la direction de la programmation et du suivi budgétaire 2016), indiquent que le nombre de PME dans la wilaya de Tizi Ouzou est de 989 unités totalisant 2 667 emplois.

Quant à la répartition des PME par commune, certaines communes se caractérisent par l'existence d'une dynamique entrepreneuriale plus marquée que dans le reste de la wilaya. Cette dynamique s'explique principalement par la situation stratégique de ces communes ainsi

⁹ Plan d'Aménagement du Territoire de la wilaya de Tizi Ouzou, p.334.

Chapitre III : Etude du Plan d'Aménagement de la Wilaya de Tizi-Ouzou

que l'existence de zones aménagées par l'installation des PME dans certaines d'entre elles. Nous avons ainsi élaboré le classement de quelques communes de la wilaya en termes de nombre de PME ainsi que leur nombre d'emploi.

Tableau N°3 : classement des communes par nombre de PME

Commune	Nombre de PME	Nombre d'emploi
Tizi Ouzou	141	383
Freha	41	97
Boghni	30	95
DBK	26	68
Draa El Mizan	28	77

Source : établis par nous-même, à partir des données de la DPSB (Tizi Ouzou) 2016.

1.2.5. Le secteur touristique à Tizi Ouzou

Le tourisme peut être un vecteur de développement pour toute la région, compte tenu des fortes potentialités existantes au niveau de la wilaya.

La situation géographique de la wilaya de Tizi Ouzou et la richesse de son histoire lui confèrent de fortes potentialités touristiques vu l'offre diversifiée d'activités touristique qu'elle peut proposer : tourisme balnéaire, tourisme de montagne, activités touristiques et culturelle.

Le littoral de la wilaya s'étale sur 85 Kms valorisé par deux ports (Azeffoun et Tizirt), 12 plages et l'existence des huit zones d'expansion touristique (Z.E.T) sur une superficie totale de 1973 ha. Sauvage et escarpée, la cote de Tizi-Ouzou, est l'une des destinations les plus prisées¹⁰.

Le massif montagneux du Djurdjura et son parc national avec son patrimoine forestier considérable constitué des forêts, s'étalent sur 112.000 Ha (forêts de Mizrana, de Zekri, d'Akfadou et de Yakouren) Cette dernière située à 40 km à l'est de la ville de Tizi-Ouzou est un massif forestier très prisé par des milliers de visiteurs. Cette extraordinaire réserve de biosphère qui abrite diverse espèces animales et végétales, érigée en parc national est classée patrimoine universel par l'UNESCO.

¹⁰ Plan d'Aménagement du Territoire de la Wilaya de Tizi Ouzou, p.196.

Chapitre III : Etude du Plan d'Aménagement de la Wilaya de Tizi-Ouzou

Enfin, pour contenir l'ensemble des activités touristiques, la wilaya de Tizi Ouzou contient 31 hôtels tous types confondus. Elle ne dispose que de 23 hôtels classés d'une capacité de 1128 lits. Et 8 hôtels non classés d'une capacité de 340 lits¹¹.

Dans cette section nous avons essayé d présenter la wilaya de Tizi Ouzou sur laquelle se réalisera notre étude de cas. Cette présentation a concerné les aspects géographiques, administratifs, démographiques et économiques.

Section 02 : Mise en œuvre du Plan d'Aménagement de la wilaya de Tizi Ouzou

Faisant suite au diagnostic territorial préalable, qui a permis d'identifier les forces et les faiblesses du territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou, le schéma prospectif d'aménagement et du développement durable de la wilaya définit dans cette phase de l'étude les grandes orientations de développement et d'aménagement du territoire.

Ce schéma d'aménagement comprend les différents scénarios¹² susceptibles d'apporter des réponses aux différents dysfonctionnements qui caractérisent le territoire de la wilaya en proposant les cheminements possibles pour atteindre les objectifs de développement¹³.

2.1 Présentation du PAW de la wilaya de Tizi-Ouzou

Le nouveau plan d'aménagement de la wilaya de Tizi Ouzou est inscrit le 29/12/2010, Organisée à l'initiative de l'APW de Tizi Ouzou, il est adopté le 15/12/2014, cette rencontre s'est déroulée en présence des élus de l'APW et de différentes APC de la wilaya. Le directeur du CNTC (Centre national de technologie et consulting), en charge de l'étude de ce nouveau plan d'aménagement. Le PAW présente des éléments socioculturels et économiques et des ressources naturelles qui rentrent dans l'élaboration de ce nouveau schéma qui sera, ensuite, soumis à concertation. Ce nouveau programme est élaboré suivant une méthodologie inspirée du nouveau Plan d'Aménagement du Territoire National et suivant des diagnostics et des évaluations du territoire.

¹¹ Annuaire Statistique de la Direction de Programmation et du Suivi Budgétaires de la Wilaya de Tizi Ouzou, 2016.

¹² Ils ont été envisagés par le Centre National des Technologies et du Consulting de la Wilaya de Boumerdès en juin 2012.

¹³ Plan d'Aménagement du Territoire de la Wilaya de Tizi-Ouzou, Centre National des Technologies et de Consulting, phase II, p.2.

Chapitre III : Etude du Plan d'Aménagement de la Wilaya de Tizi-Ouzou

Ce nouveau plan doit voir l'implication de l'ensemble des acteurs économiques et d'autres services ayant un lien direct avec le développement local. Ce qui se fera suivant quatre ateliers majeurs qui vont faire le constat sur l'état des ressources, les enjeux démographiques et sociétal, dressés des perspectives d'équilibrage de ces ressources et enfin faire un constat particulier sur la répartition des ressources économiques existantes¹⁴.

Dans le cadre de l'élaboration du PAW, une série de scénarios ont été identifiés par des projets et c'est aux élus locaux de faire les meilleurs choix, ceux des projets qui sont faisables sur le terrain¹⁵.

2.2 Contenu du PAW de Tizi Ouzou

L'étude réalisée par le Centre Nationale des Technologies et du Consulting, le PAW de Tizi Ouzou se compose de quatre phases d'étude et un rapport de synthèse qui sont comme suit :

2.2.1 L'évaluation territoriale et diagnostic : contient états des bases naturelles de la vie, problématique du développement durable, ensuite la dynamique démographique et système sociétal, système urbain, maillage infrastructurel et transport, et enfin l'économie et le territoire (emploi, agriculture et industrie).

2.2.2 Schéma prospectifs d'aménagement et de développement durable (perspectives de développement et scénarios d'aménagement) : contient l'étude des trois scénarios envisageables.

2.2.3 Plan d'aménagement intégré par aire de planification : contient les orientations stratégiques définies dans le cadre du SNAT 2030, ensuite un rappel de la démarche des scénarios et enfin les principes directeurs du scénario retenu et les stratégies sectorielles.

2.2.4 Rapport final : contient les déclinaisons des perspectives, recommandations et programmes d'action par aire de planification.

¹⁴ (Aïssat R), L'Algérie profonde/actualités, APW de Tizi Ouzou, le Nouveau Plan d'Aménagement de la Wilaya en débat.

¹⁵ Aïssat Rabah, op.cit.

2.3 Les principaux enjeux de développement de la wilaya de Tizi Ouzou

Ces enjeux représentent les principaux défis à relever selon la hiérarchie des atouts et handicaps, ainsi que les opportunités et des menaces, applicables au territoire concerné. Le diagnostic territorial fait apparaître cinq (5) enjeux majeurs pour l'aménagement et le développement futur du territoire de la wilaya de Tizi-Ouzou¹⁶.

2.3.1 L'enjeu économique

Asseoir un développement économique endogène susceptible d'assurer des dynamiques territoriales à l'échelle locale en complémentarité avec l'économie régionale (diversification du tissu économique local, développement des PME/PMI, promotion d'une économie de montagne, renforcer l'équité territoriale par la consolidation des autres pôles urbains et ruraux de la wilaya, etc.).

2.3.2 L'enjeu de l'attractivité du territoire

Agir sur les forces, les atouts et les opportunités qu'offre la wilaya pour esquisser des projets structurants afin de garantir une attractivité du territoire en lui permettant de faire face à la compétitivité des autres territoires de la région, comme l'aire métropolitain d'Alger et du reste du pays (valoriser les atouts de la wilaya, restructurer et moderniser les pôles urbains existants, améliorer les conditions d'accès au foncier, etc.).

2.3.3 L'enjeu du rééquilibrage territorial

Atténuer les principaux déséquilibres urbains en réduisant la polarisation des grandes villes du couloir du Sébaou en créant les conditions favorisant l'émergence de nouveaux pôles d'équilibre au Nord, au Sud et à l'Est (réorganiser l'armature urbaine de la wilaya, améliorer la qualité de vie des populations, stabiliser les populations rurales, etc.).

2.3.4 L'enjeu du développement durable

Mettre en place un plan d'action pour la préservation des ressources naturelles, la gestion environnementale et des risques majeurs en impliquant tous les acteurs (protège les écosystèmes, gestion des déchets ménagers, etc.).

¹⁶ Plan d'Aménagement du Territoire de la Wilaya de Tizi Ouzou, Centre National des Technologies et de Consulting, phase I, p.407.

2.3.5 L'enjeu sociétal et le développement humain

Mettre en place un projet de développement partagé entre les acteurs en garantissant la complémentarité, la cohérence entre les territoires et les secteurs, dans l'objectif d'assurer la cohésion, la solidarité et l'équité social (atténuer les écarts de développement social, renforcer les moyens humains, techniques et financier, etc.).

2.4 Les scénarios d'aménagement et de développement envisageables

Parmi les démarches sur la prospective territoriale, la méthode des scénarios reste incontournable et se justifie par sa projection des tendances actuelles ou celles souhaitables dans une perspective de développement équilibré et d'aménagement durable du territoire¹⁷.

Le choix d'une telle approche dans le cadre des perspectives démographiques inscrites dans le PAW de Tizi-Ouzou, se justifie à plus d'un titre à travers l'élaboration de trois (03) scénarios.

2.4.1 Scénario dit « tendanciel »

L'hypothèse déclinée ici tente de décrypter les dynamiques actuelles du territoire pour mieux percevoir les moyens d'action et les choix qui seront à faire pour induire un développement choisi du territoire.

a) Principe d'aménagement

Ce scénario poursuit la tendance actuelle, qui risque d'entraîner à terme une aggravation du déséquilibre du territoire : certains territoires sont particulièrement mis sous pression comme le couloir Est-Ouest (Vallée du Sébaou) avec une vulnérabilité accrue de l'environnement (pollution hydrique , prolifération des déchets, etc.), la mise en concurrence des différents pôles urbains, quant aux autres parties du territoire selon ce scénario continueront de faire face à des difficultés démographiques, sociales, économiques, etc.¹⁸.

b) Impact du scénario

Ce scénario tendanciel accentue le déséquilibre du point de vue social et démographique. Aussi il est supposé que les territoires localisés le long du couloir de développement Est-Ouest seront toujours de par leur poids démographique prioritaires dans

¹⁷ Plan d'Aménagement du Territoire de la Wilaya de Tizi Ouzou, phase II, p.8.

¹⁸ Plan d'Aménagement du Territoire de la Wilaya de Tizi Ouzou, phase II, p.18.

Chapitre III : Etude du Plan d'Aménagement de la Wilaya de Tizi-Ouzou

les programmes de développement socio-économique, les conditions de vie seront certainement meilleures que le reste du territoire. Le reste du territoire, caractérisée par une faible dynamique locale, notamment en terme d'emplois, cette situation d'aggraver les disfonctionnements rendant ainsi difficile toute tentative de recherche de la solidarité territoriale nécessaire à la cohésion sociale.

S'agissant de l'urbanisation, il a été relevé «les difficultés de la mise en œuvre d'une véritable politique urbaine et de la ville», qui s'est traduite par une armature urbaine «déséquilibrée et mal répartie» sur le territoire¹⁹.

c) Perspectives démographiques²⁰

La mauvaise répartition démographique, à travers l'ensemble de la wilaya de Tizi Ouzou, est traduite par la concentration de la population au niveau de 06 communes de plus de 30 000 habitants est significative à plus d'un titre :

Les communes de Azazga ; Tizi-Ouzou et Draa Ben Khedda concentrent à elles seules, près de 201153 habitants soit près de 20% de la population totale de la wilaya. La commune de Tizi-Ouzou, à elle seule totalise plus de 135 000 habitants soit 12% de la population totale de la wilaya.

- En comptabilisant la population des deux principales villes de la dépression de Draa El Mizan près de 25% de la population concentré dans seulement 6% de la superficie totale de la wilaya.

Cette répartition très inégale de la population trouve son explication dans la concentration des biens et services, des équipements et des activités industrielles malgré leur déclin dans les grands centres.

Considérant cette tendance à long terme, le déséquilibre devra persister, voire s'aggraver, eu égard des résultats fournis par les perspectives démographique à l'horizon 2030. Une prédominance des trois(3) grandes communes de la wilaya (Tizi-Ouzou, Draa El Mizan et Azazga) qui doivent atteindre une population globale de plus de 271 394 habitants à l'horizon 2030 soit un taux de 23% de la population globale. Par contre le reste des communes de la wilaya enregistreront en 2030 un taux de 77% alors que ce dernier est actuellement de 80% de la population totale de la wilaya.

¹⁹ <https://www.djazairiess.com/fr/infosoir/135074>

²⁰ Plan d'aménagement du territoire de la wilaya de Tizi Ouzou, phase II, p 46-47.

Chapitre III : Etude du Plan d'Aménagement de la Wilaya de Tizi-Ouzou

Enfin, la prise en compte d'un tel scénario exclu toute volonté d'équilibrage du territoire de la wilaya et ne fera qu'aggraver un déséquilibre territorial d'une wilaya déjà soumise à des contraintes physiques contraignantes et des activités économiques inégalement réparties.

2.4.2 Le scénario dit « volontariste »

Ce scénario repose sur la prospection et la recherche d'une cohérence formulée à travers la dynamique de l'équilibre, notamment démographique sous toutes ses formes, l'égalité des chances de développement et de bien-être des populations à travers l'ensemble des communes de la wilaya.

a) Principe d'aménagement

Ce scénario qui combine les actions volontariste de l'Etat et la valorisation des dynamiques locales propose des conditions appropriées, en matière d'organisation du territoire et de développement de la wilaya de Tizi-Ouzou. En effet, la maîtrise de l'évolution du territoire passe par la mise en œuvre de nouveaux modèles d'organisation du territoire. Il s'agit donc de réunir les conditions permettant d'assurer²¹ :

- Le rééquilibrage entre les différentes zones (littoral, montagne, plaine...) et entre monde rural et l'urbain du territoire de la wilaya.
- Amélioration des conditions de vie sur tout le territoire de la wilaya.

A noter que ce rééquilibrage est déjà initiée à travers le programme de la wilaya par la création de 07 nouveaux pôles urbains dont 04 pôles représentent des extensions des centres urbains déjà existants à savoir ; Oued Falli, Azazga, Draa Ben Khedda et Draa El Mizan.

²¹ Plan d'Aménagement du Territoire de la Wilaya de Tizi Ouzou, phase II, p.25.

Chapitre III : Etude du Plan d'Aménagement de la Wilaya de Tizi-Ouzou

Tableau n°4 : les nouveaux pôles urbains

Liste des pôles urbains	La superficie (HA)
Pôle urbain d'Excellence de Oued Falli	1030
Pôle urbain et université Tamda	346,40
pôle urbain d'Aghrib	217
pôle urbain et industriel d'Azazga	90
pôle urbain d'Abi Youcef	29
pôle urbain de Draa Ben Khedda	14
pôle urbain de Draa El Mizan	13

Source : DPSB de la Wilaya de Tizi Ouzou

b) Impact du scénario

Le rapport de l'urbanisation future sur les pôles d'équilibre du territoire diminue de fait, la pression sur les villes structurantes des couloirs du Sébaou et de la dépression de Draa El Mizan, mais aussi sur la montagne jusque-là surpeuplée.

Une organisation urbaine plus équilibrée sur le territoire permettra également une meilleure maîtrise et une anticipation des besoins en termes d'infrastructures, ainsi que la mise en œuvre d'action dans la gestion environnementale à l'échelle de la wilaya.

Ce scénario vise une nouvelle organisation territoriale qui devrait s'accompagner de la mise en place d'une stratégie volontariste permettant l'émergence de dynamiques locales par un soutien plus accru aux activités agricoles, industrielles et touristiques et en réunissant les conditions pour la création de niche de PME et PMI complémentaires à ces activités selon la spécificité de chaque zone²².

Une meilleure répartition des activités, se basant sur les spécificités et les solidarités territoriales, permettra une optimisation des déplacements associés.

c) Perspectives démographiques

Ce scénario met en évidence la volonté de promouvoir toutes les entités territoriales de la wilaya, des conditions d'une mise à niveau pour un développement dépourvu de toute

²² Plan d'Aménagement de la wilaya de Tizi Ouzou, phase II, p.30.

Chapitre III : Etude du Plan d'Aménagement de la Wilaya de Tizi-Ouzou

disparité socio-économique. Cette recherche de l'équilibre à l'horizon 2030, doit prendre en considération trois objectifs essentiels²³ :

- Une maîtrise de la croissance pour les communes à forte tension démographiques, en particulier celles du Sébaou (Draa Ben Khedda, Tizi-Ouzou, Azazga)
- Une volonté de stabiliser les populations en zones de montagne ou les capacités de charge du milieu sont très limitées.
- Une croissance démographique progressive pour les communes dont la capacité de développement est compromise soit par des conditions physiques et naturelles contraignantes, soit par un déficit des potentialités économiques et sociales. Ceci concerne l'ensemble des communes des piémonts qui enregistrent actuellement un taux d'accroissement négatif.

A l'horizon 2030 la population urbaine sera de 55.94 %, selon ce scénario, cette concentration urbaine se fera au détriment d'une population rurale de moins en moins importante, à l'exception de quelques communes de montagne où le taux de la population rurale restera important.

Dans une perspective de rééquilibrer l'armature urbaine, il est nécessaire de créer des nouveaux pôles, de rééquilibrages et des pôles de relais qui permettront un meilleur encadrement du territoire et diffuser un développement homogène sur l'ensemble des communes de la wilaya.

Aujourd'hui cette tendance est caractérisée par des villes au fonctionnement autonome et par une armature villageoise très dispersées et fortement répulsifs (exode rural, dépérissement des activités rurales²⁴).

Cependant, ce scénario inscrit dans une logique d'équilibre durable du territoire, reste conditionné, à la fois, par les moyens de mise en œuvre d'un tel processus, et du rôle associé des principaux acteurs concernés (Pouvoirs publics ; Collectivités locales ; Société civile etc.), dans la prise en charge de la nouvelle donne prévue pour 2030.

2.3.3 Le scénario dit « la croissance compétitive »

Un scénario correspondant au résultat à terme de la volonté de consolider ce rééquilibrage du territoire à partir de l'émergence de nouveaux pôles de croissance articulés

²³ Plan d'Aménagement de la wilaya de Tizi Ouzou, phase II, p.57.

²⁴ Plan d'Aménagement de la Wilaya, phase II, p.72.

Chapitre III : Etude du Plan d'Aménagement de la Wilaya de Tizi-Ouzou

par un maillage infrastructurel plus dense favorisant la mobilité et donc le rayonnement des pôles de croissance sur des bassins de vie plus élargis²⁵.

a) Principes d'aménagement

Cette hypothèse tend à défendre un scénario qui s'inscrit dans la durabilité du développement de la wilaya, en cherchant à positionner la wilaya dans son contexte régional. Une fois le rééquilibrage spatial initié, il s'agit ici de le conforter en s'appuyant sur une mise en réseau des pôles structurants actuels (Tizi-Ouzou, Draa ben Khedda, Azazga, Draa el Mizan, Boghni, Ain El hammam, L.N.Irathen Tizgirt, Azeffoun) avec les pôles urbains intermédiaires à identifier au niveau des zones de l'intérieur de façon à renforcer le maillage urbain de la wilaya et de l'articuler au reste des villes structurantes des wilayas limitrophes. Il s'agit de doter de manière équilibrée chaque territoire disposant d'atouts et de vocations spécifiques d'un pôle d'équilibre et de croissance spécialisé afin qu'il puisse encadrer et soutenir de manière durable la dynamique locale et les préparer (ville et territoire) à être compétitifs.

b) Impact du scénario

Ce scénario vise à retrouver de l'attractivité par la valorisation des spécificités du territoire (agriculture, paysages et potentialités naturelles, tourisme de montagne, littoral etc.). L'environnement devient un vecteur de développement et permet un renversement de l'image du territoire de la wilaya.

A cet effet, une plus grande attention devra être donnée à la préservation du patrimoine naturel et des paysages spécifiques de la wilaya (vecteur de l'identité de la région), notamment à des fins touristiques ou en soutien aux activités agricoles.

c) Perspectives démographiques

Au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, un tel scénario suppose trois niveaux d'analyse propre à chaque territoire et dont l'ensemble des actions doivent s'inscrire dans une optique de :

- La structuration des pôles existants ;
- L'émergence de nouveaux pôles de croissance ;
- La création de pôles d'équilibre ;

²⁵ Rapport de synthèse du plan d'aménagement de la wilaya de Tizi Ouzou, p.17.

Chapitre III : Etude du Plan d'Aménagement de la Wilaya de Tizi-Ouzou

- La solidarité territorial;
- L'intégration des processus de croissance dans l'économie de marché.

Les Pôles structurants actuels sont Tizi-Ouzou, Draa Ben Khedda, Azazga, Draa el Mizan, Boghni, Ain el Hammam, Larbaa-Nath -Irathen, Tigzirt et Azeffoun : les territoires autour de ces pôles structurants (communes), doivent enregistrer une nette progression de leur population globale passant respectivement de 356 463 habitants en 2010 à 535 833 habitants en 2030 en raison d'une meilleure attractivité des centres urbains de ces grandes communes.

La population urbaine des villes de Tizi-Ouzou et Draa-Ben Khedda passera de 137 460 habitants à 235 000 habitants soit un taux d'urbanisation de 88% en 2030. Celle de Draa El Mizan et Boghni passerait de 35 870 habitants à 72 000 habitants soit un taux d'urbanisation de 69 % durant la même période. Le centre urbain d'Azazga passera de 27 145 habitants à 50 000 habitants soit 83% de taux d'urbanisation. Concernant les deux centres touristiques (Tigzirt et Azeffoun) leur population urbaine passera de 14 485 habitants à 40 000 habitants soit une augmentation de la population urbaine de 70% entre 2010-2030. Les deux pôles du massif central (Ain el Hammam et Larbaa Nath Irathen) connaîtront un léger redéploiement vers les deux centres urbains en 2030.

❖ Pôles de croissance

L'émergence de pôles de croissance à l'horizon 2030, devra permettre d'assurer l'encadrement économique et territorial de la wilaya de Tizi-Ouzou. Ceci pourrait se concrétiser autour de 03 grands Pôles de croissance choisis selon des critères à savoir (Tizi-Ouzou, Azazga et Draa El Mizan) soutenu par des pôles d'appui formant ainsi 03 groupements urbains que nous avons nommés comme suit :

- Le Grand Tizi-Ouzou (Tizi-**Ouzou**, Draa Ben Khedda et Tamda et Tadmait) ;
- Le Groupement urbain d'Azazga (Azazga, Fréha, Aghrib)
- Le Pôle de Draa - El - Mizan (Draa- El-Mizan, Boghni, Tizi-Ghenif)

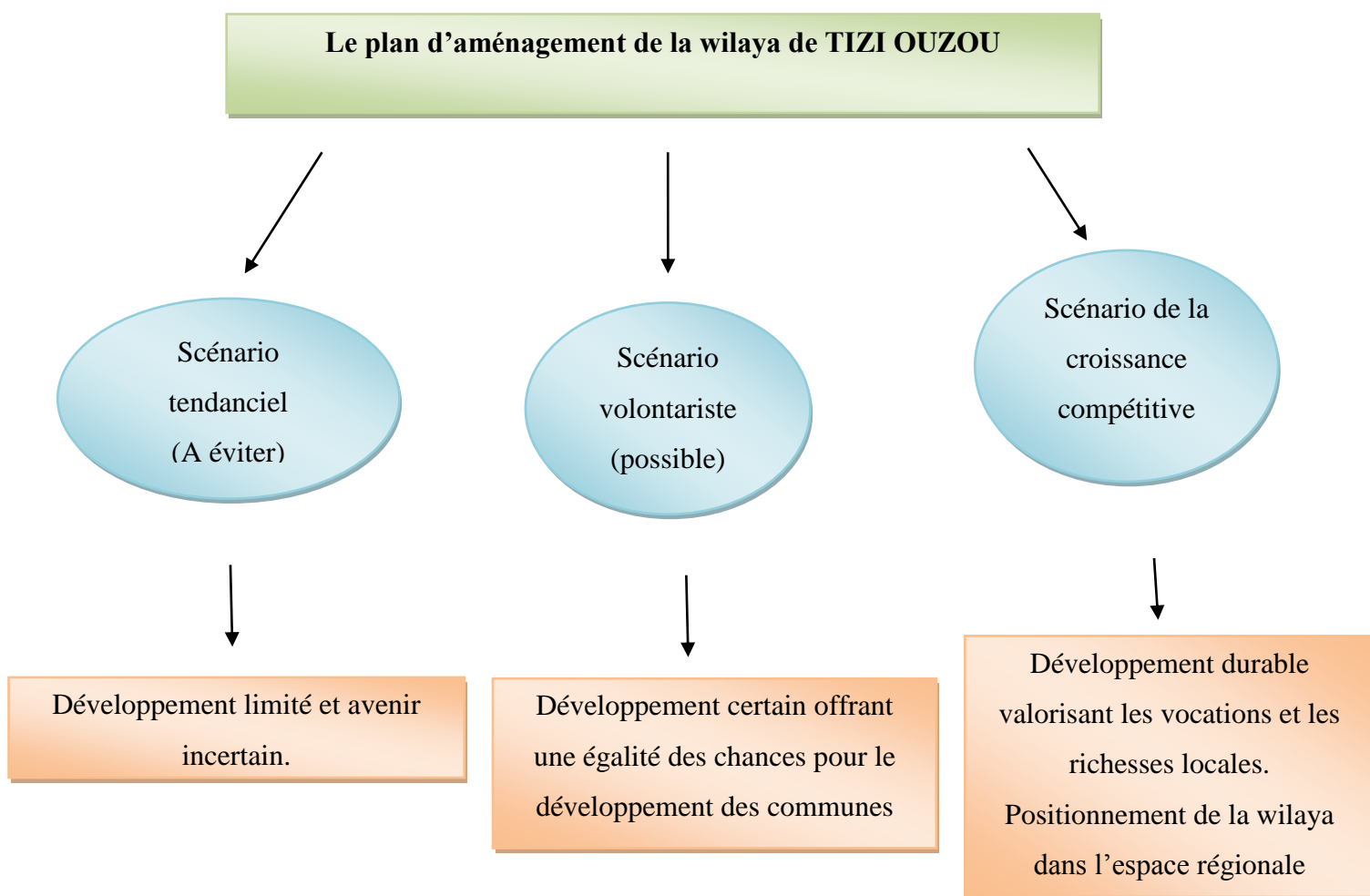
❖ Pôles d'appui

Chapitre III : Etude du Plan d'Aménagement de la Wilaya de Tizi-Ouzou

Le rôle assigné aux pôles d'appui est d'assurer un redéploiement de l'urbanisation et de certaines activités au niveau de ces zones, soutenir et accompagner les pôles de croissance dans leurs différents stades de développement. Les critères ayant contribué à la mise en place de ces pôles d'appui se reposent sur :

- Un poids démographique assez faible (- de 30 000 habitants)
- Une proximité par rapport aux pôles structurants ou aux pôles de croissance.
- Une accessibilité favorable au rôle futur assigné à ces pôles d'appui.

Figure N°11 : Les scénarios envisageables à partir du PAW



Source : élaboré par nous-mêmes

2.3.4 Le scénario retenu

Chapitre III : Etude du Plan d'Aménagement de la Wilaya de Tizi-Ouzou

La matrice de déclinaison des scénarios est un outil d'aide à la décision permettant de considérer les impacts du projet de territoire en fonction du levier de développement privilégié. Si chacun des scénarios s'appuie sur un domaine particulier d'intervention, les actions engagées influent sur toutes les composantes du territoire.

Au vu des indicateurs, le scénario « 3 » semble à même de maximiser les qualités et potentiels intrinsèques aux différents territoires et d'apporter une réponse positive aux enjeux définis à l'issue du diagnostic territorial ; Ce scénario s'inscrit dans le cadre des objectifs du SNAT 2030.

Le scénario retenu pour la wilaya de Tizi-Ouzou permet de satisfaire à ces principes, à savoir :

-L'équilibre entre un développement urbain maîtrisé et structuré et le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages.

-La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et rural est assurée, à l'échelle de tous les territoires, notamment en matière de production de logements aidés, dont le scénario reprend les orientations et les projette à l'horizon du 2030.

-Le scénario permet une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins en déplacements ainsi que la préservation des ressources et la prévention des risques et nuisances par la structuration du territoire.

Ainsi, les orientations du scénario n°3 maximisent les indicateurs du développement durable en soutenant un projet visant à équilibrer développement économique, croissance démographique, préservation de la qualité environnementale et du lien social.

Le choix d'un tel scénario retenu donne lieu à la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, qui décline de façon plus opérationnelle (quantitativement, qualitativement et spatialement) les principes de l'aménagement futur de la wilaya.

Enfin on peut conclure que le plan d'aménagement du territoire de la wilaya de Tizi Ouzou fixe à l'horizon 2030 un certain nombre d'objectifs pour l'aménagement du territoire selon le principe d'équilibre et de développement durable.

Le Plan d'Aménagement de la Wilaya théoriquement il a pris en considération les principes du développement local tels qu'on les a développés dans le chapitre I et chapitre II.

Chapitre III : Etude du Plan d'Aménagement de la Wilaya de Tizi-Ouzou

Cependant la question c'est qu'en est-il de la mise en œuvre du PAW et la réalisation de ses perspectives de développement.

Section 03 : De la contribution du PAW au développement local de la wilaya

Le PAW traduit à court et à moyen terme les orientations de développement et définit précédemment les choix et les actions d'aménagement du territoire au niveau wilaya et intercommunal.

3.1 Enquêtes de terrain

L'enquête a été élaborée par rapport à nos objectifs spécifiques. Ainsi les observations préalables de terrain ont permis de ressortir le rôle du plan d'aménagement du territoire de la wilaya de Tizi Ouzou dans le développement local. Cela nous a aussi permis à choisir nos outils d'enquêtes pour mieux ressortir les informations pertinentes.

3.1.1. Les objectifs visés par l'enquête du terrain

L'enquête de terrain que nous avons menée constitue le complément essentiel du développement théorique de sujet d'étude. Elle vise l'identification des éléments pouvant contribuer à la clarification de la problématique centrale de notre travail, dans un temps. Dans un second temps, elle vise à collecter les éléments d'informations liées à notre terrain d'étude qui nous permettront de répondre à notre problématique et de confirmer ou d'infirmer nos hypothèses.

3.1.2 Outils et déroulement de l'enquête

L'outil d'enquête que nous avons choisi est l'entretien, une méthode de recherche et d'investigation par lequel l'enquêteur cherche à obtenir des informations sur les actions, attitudes, les comportements, les représentations des collectivités publiques ou des individus dans ou par rapport à un domaine donné.

Pour ce nous avons réalisé un guide d'entretien : entretien semi-directif (voir annexe n°01) : Cet instrument est favorisé dans les enquêtes de terrain car il se caractérise par le fait qu'il laisse à l'interviewer un espace assez large pour donner son point de vue. L'enquêteur pose des questions et laisse l'enquêté répondre en toute liberté. Le rôle de l'enquêteur dans ce type d'entretien est d'encourager l'informateur à parler et donner davantage d'information sur la thématique de sa recherche. Les questions posées dans ce type

Chapitre III : Etude du Plan d'Aménagement de la Wilaya de Tizi-Ouzou

d'entretien sont relativement ouvertes. L'enquêteur doit les recentrer afin de ne pas perdre de vue l'objectif qu'il s'est fixé (Blanchet et Gotman, 2010)²⁶.

En ce qui concerne notre enquête, nous avons réalisé nos entretiens avec les responsables suivant :

- Le chef de bureau du système d'information, des données et statistiques budgétaires des équilibres locaux de la DPSB ;

- Le chef de bureau de la mise en place de l'exécution et de l'analyse budgétaires au niveau de la DPSB ;

- le chef de bureau des instruments d'urbanisme de la (DUAC).

Au début de notre enquête, nous avons eu recours à l'utilisation de certaines bases de données que nous avons pu obtenir de la part de la Direction de la Planification et du Suivi Budgétaire (DPSB) de Tizi Ouzou par ce que c'est elle qui réalise le PAW, et la Direction de l'urbanisme de l'architecture et de la Construction (DUAC), étant donné que l'application du PAW se décline dans une première phase par la réalisation de PDAU et POS, conformément aux orientations du PAW.

3.2 Synthèse des résultats de l'enquête

Pour pouvoir évaluer l'impact du PAW sur le développement local nous devons décliner nos résultats en trois dimensions :

3.2.1 Dimensions économiques

La décision de l'inscription budgétaire de l'opération de réalisation du plan d'aménagement du territoire de la wilaya de Tizi Ouzou a été inscrite le 29/12/2010 et la date de sa clôture le 07/02/2016. Nous constatons par-là l'importance du temps mis quant à la réalisation de l'étude. Encore plus, le PAW n'est pas encore exécuté, soit aucune action ou orientation prévue dans le PAW ne fait objet de mesure de mise en œuvre, et ce -selon nos interlocuteurs- est le résultat de la conjoncture économique que connaît le pays depuis 2014, qui a donné lieu à une suspension d'un nombre important d'opérations relevant de l'équipement public. On remarque que le plan d'aménagement du territoire de la wilaya de

Blanchet(A), Gotman(A), « L'entretien : L'enquête et ses méthodes », éd. Paris, Armand Colin, 2010.
Disponible sur : <https://arlap.hypotheses.org/8170>

Chapitre III : Etude du Plan d'Aménagement de la Wilaya de Tizi-Ouzou

Tizi Ouzou est un instrument du développement local théoriquement seulement²⁷ ; le paradigme de développement local y est adopté, mais sa mise en œuvre est suspendue, voir même connaît d'autre mode d'exécution, nous faisons référence, ici à la prédominance continue des acteurs centraux, et déconcentrés dans la mise en œuvre de quelques actions dans le cadre des programmes sectoriels de développement, le principe de la mobilisation des acteurs locaux et la logique Down/Top y est absente malheureusement.

Le PAW n'a pas pu se mettre en œuvre pour pouvoir mesurer d'avantages son impact :

1. Les PDAU et POS réalisés au niveau de la wilaya de Tizi Ouzou comptent 69.81% qui datent d'avant 2016 et les 30.18% datent après 2016 et n'ont pas été élaboré selon les orientations du PAW (2016)²⁸.

D'après l'ensemble des documents que nous avons pu recueillir (sous forme papier ou numérique) ainsi que les dates d'approbation et les informations sur l'état des lieux des PDAU et POS dans la wilaya de Tizi Ouzou, nous avons retenu que Jusqu'à Septembre 2018 la situation des études de ces deux instrument engagés par la direction de l'urbanisme de l'architecture et de la construction est comme suit: sur les 67 PDAU inscrits sont tous lancés dont 53 approuvés, 11 sont achevés mais non approuvés et enfin 3 sont en cours de révision (Sidi Naamane, Mizrana, Azazga). Ensuite 242 POS inscrit sont tous lancés dont 124 approuvés, 88 sont achevés non approuvés et 30 sont en cours de révision²⁹.

2. Il existe tout de même des actions de développement économiques inscrites dans le cadre de plan d'aménagement anciens, cependant ils ne s'inscrivent pas dans la dynamique du scénario de la croissance compétitive qui a été retenu, et sont donc confrontés à des contraintes, A titre d'exemple on peut citer en premier la faiblesse des moyens de réalisation appropriés à la hauteur de la consistance du programme inscrit, dans les secteurs des travaux publics, de l'hydraulique et dans le bâtiment. Ensuite, le potentiel agricole cultivable est faible (la SAU ne représente que 33,52% de l'ensemble des terres de la wilaya) et aussi la rareté du foncier communal dont 21 communes sont totalement démunies d'assiette foncière, 4 communes se caractérisent par une rareté de terrains. Et enfin une maturation de projets

²⁷ Selon les déclarations du responsable de bureau du système d'information, des données et statistiques budgétaires des équilibres locaux de la DPSB.

²⁸ Car même pour ceux adoptés en 2016, leur date d'élaboration remonte à quelques années avant.

²⁹ Selon les déclarations du responsable de bureau des instruments d'urbanismes

Chapitre III : Etude du Plan d'Aménagement de la Wilaya de Tizi-Ouzou

insuffisantes d'où le recours à des réévaluations conséquentes des assemblés populaires déjà allouées³⁰.

C'est alors que les disparités continuent de se développer entre les différents territoires de la wilaya à titre d'exemple la commune d'AZAZGA se caractérise par une augmentation de la population par rapport à d'autres communes tels que AIN EL HEMMAM, et aussi l'activité agricole qui peine à décoller, et aussi les zones d'expansion touristiques (ZET) relève des handicaps comme l'insuffisance d'infrastructures touristiques et autres moyens de base et d'accompagnement. Enfin, Aujourd'hui l'environnement n'est pas pris en charge et n'est pas potentialisé.

3. Les ressources territoriales ne sont pas intégrées dans le processus de développement déjà existant.

La wilaya de Tizi Ouzou a connu de longues années des changements qui ont influé négativement sur son processus de développement.

A ce titre, les pouvoirs publics n'ont pas ménagé aucun effort pour mettre de gros moyens financiers à la disposition de la wilaya durant la dernière décennie, pour booster son développement et rattraper le retard très important accusé dans tous les domaines. Malheureusement, des contraintes difficilement surmontables freinent les projets de développement.

3.2.2 Dimension sociale

Dans cette dimension on s'intéresse à la construction et l'urbanisation, donc le PAW principalement intéressé à la distribution des populations et la répartition des activités dans l'espace d'une manière équilibrée et améliorer le cadre de vie des habitants, et cela pour le souci d'équité, à travers surtout l'accès aux services, et aussi éviter les effets de congestion et d'encombrement, mais il y'a une insuffisance ou inexistence de certains, de ces services ou des équipements occupés. Pour atteindre l'objectif d'équilibre le PAW s'est intéressé aux zones rurales et prévoit la création de pôles urbains. Dans ce sens et à titre d'exemple le Pôle

³⁰ Selon les déclarations du responsable de chef de bureau du système d'information, des données et statistiques budgétaires des équilibres locaux de la DPSB.

Chapitre III : Etude du Plan d'Aménagement de la Wilaya de Tizi-Ouzou

urbain d'Excellence de Oued Falli avec une superficie de 1030 HA et aussi Pôle urbain et université Tamda avec une superficie 346,40 HA.

Le souci qui se pose aujourd'hui est le retard mis pour la réalisation des actions contenues dans le PAW par rapport aux nouveaux pôles urbains :

-D'abord il accentue la pression sur les villes urbain (Azazga, Tizi Ouzou, D B Khedda) qui va connaître les effets d'encombrement ;

-Ensuite les projets réalisés étant donnés qu'ils étaient réalisés dans des dynamiques autres que celles du PAW, ce qui a conduit à la création de nouveaux problèmes notamment par rapport à l'accès aux services publics, tels que l'insuffisance des établissements scolaires et de santé, manque des moyens de transport à Oued Falli, Tamda etc.

3.2.3 Dimension de mobilisation des acteurs

Il n'existe pas la mobilisation des acteurs autour du PAW, le seul acteur qui participe à la réalisation du PAW c'est la Direction de Programmation et de Suivi Budgétaire et le bureau d'étude, parce que le PAW est conçu du conflit entre aménagement du territoire et décentralisation, et conçu comme un instrument centralisé ainsi les acteurs locaux ne sont pas mobilisés d'une manière ou d'une autre, les communes restent réceptacle du PAW qui attende les mesures financières pour son exécution. La décentralisation est loin d'être effective, donc ne permet d'asseoir le développement local.

3.2.4 perspectives générale

L'analyse faite nous a permis à la fois d'avoir une vision globale de l'ensemble des responsables sur l'aménagement du territoire et le développement local.

En effet, à partir de notre enquête et les résultats de l'analyse des informations nous essayerons de donner une synthèse générale concernant notre étude de cas sur la mise en œuvre du plan d'aménagement du territoire de la wilaya de Tizi Ouzou.

Le scénario retenu répond à un paradigme du développement local, ils ont imaginé pour la wilaya de Tizi Ouzou, dans le sens du rééquilibrage consolidé par des pôles de croissance et le renforcement du positionnement régional de la wilaya, ce paradigme n'est pas en phase avec les réalités du développement local.

Chapitre III : Etude du Plan d'Aménagement de la Wilaya de Tizi-Ouzou

A ce titre pour que tous les instruments d'urbanismes approuvés il convient d'alléger et d'écourter les procédures d'expropriation pour utilité publique, et aussi donner aux collectivités les moyens financiers et juridiques pour pouvoir constituer un portefeuille foncier pour les besoins d'urbanisations et de développement des infrastructures économiques et enfin faciliter les procédures de rattachement des terrains agricoles ou forestiers situés à la périphérie immédiate des agglomérations qui constituent le prolongement naturel du domaine communal.

On conclut que le plan d'aménagement du territoire de la wilaya de Tizi Ouzou est un instrument de développement local sur le plan théorique seulement et d'après les dimensions du développement local le PAW de Tizi Ouzou n'est pas encore met en œuvre, on ne peut pas dire que le PAW est au service du développement actuellement.

Conclusion

Ce troisième chapitre constitue le complément empirique des chapitres théoriques développés précédemment. Il représente la confrontation des hypothèses émises au début de ce travail face au terrain. Il regroupe les différents éléments nécessaires à leur éclaircissement et à la présentation d'une réponse pour notre problématique.

Mettre en cohérence les politiques de l'Etat et des collectivités locales en matière d'aménagement et de développement du territoire est inscrit comme première finalité du PAW. Elle est réalisable – selon sa logique- en promouvant la complémentarité économique, sociale et institutionnelle interrégionale, concertée et volontariste, et enfin en privilégiant la valorisation optimale des ressources rares (sols, eau, énergie, emploi, compétences humaines, équipements, etc.). Cependant, comme nous l'avons fait constaté, le déphasage entre les dispositifs et leur mise œuvre sur le terrain creuse davantage le creux entre les aspirations des programmes et leurs réalisations ; autrement dit la contribution du PAW au développement locale de la Wilaya de Tizi-Ouzou est malheureusement loin d'être vérifiée.

Conclusion générale

La problématique de l'aménagement du territoire est l'une des questions d'actualité en Algérie. Elle a constamment constitué l'une des priorités de l'Etat, pour résorber l'inadéquation du développement des diverses régions du pays.

L'aménagement du territoire à pour but d'organiser stratégiquement l'espace économique, social et politique, en effet il a été conçu pendant longtemps comme une politique volontariste fondée sur le rejet du marché comme mode privilégié de formation des espaces économiques. Alternative à la mobilité des hommes, cette politique présentait un caractère fondamentalement redistributif dans le but de réduire les disparités régionales associées à la croissance.

L'aménagement du territoire devient indispensable pour rééquilibrer, corriger et/ou diminuer ce genre de déséquilibres territoriaux, à travers une politique publique concernant l'utilisation du sol, l'organisation du bâti, ainsi que la répartition des équipements et des activités dans l'espace géographique. Cette intervention permet aussi de s'adapter rapidement à l'économie de marché, caractérisée par une tendance d'ouverture sur plusieurs regroupements régionaux. En doit investir sur le territoire pour le rendre plus attractif, compétitif et dynamique. Dans tous les secteurs économiques, la capacité de répondre à la fois aux exigences d'attractivité, dynamisme des territoires et la meilleure satisfaction de la population, exige une action participative entre les autorités publiques, les opérateurs économiques et les citoyens, et divers acteurs locaux (tout le monde est concerné pour une telle action).

Le développement local est un concept qui intègre plusieurs dimensions : économique, sociale et culturelle. Il se base sur les ressources locales et l'idée de mobilisation de la population locale autour d'un ou de plusieurs projets communs. L'aménagement du territoire constitue un outil très important pour instaurer une organisation et une coordination entre les efforts à fournir pour réaliser l'objectif de développement. Au niveau local figure un instrument d'aménagement (PAW) et d'urbanisme le (PDAU) qui contribuent de façon indispensable au développement local, en effet, leur vision globale de l'espace lui permet d'aménager et de restructurer les différentes communes pour un meilleur développement. L'enquête de terrain que nous avons mené au niveau des services de la Wilaya de Tizi-Ouzou, nous a permis une immersion dans la réalité et de recueillir les informations nécessaires afin d'avoir des éléments de réponses à notre problématique, les hypothèses que nous avons posées au début de cette recherche s'avèrent vérifiées :

Conclusion générale

Hypothèse 01 : La politique nationale d'aménagement du territoire est en phase avec le paradigme de développement local, notamment en instaurant des instruments locaux, en l'occurrence le PAW : les scénarios que nous avons présentés au chapitre III de ce travail, dessinés par le PAW, et notamment celui retenu rentre parfaitement dans les perspectives et les modalités d'action du développement local voir même local durable. Il projette une mobilisation et valorisation des ressources locales en mobilisant les acteurs locaux, et tout en préservant l'environnement et les équilibres socio-urbains.

Hypothèse 02 : Le PAW s'avère peu opérationnel et ne contribue pas réellement au déclenchement d'une dynamique de développement local, et ce pour plusieurs facteurs (décentralisation ineffective, mise en œuvre non assortie de contrôle et de suivi, ...etc.) : l'Etat via ses services déconcentrés sont les concepteurs du PAW, les acteurs locaux ont été très faiblement impliqués dans le processus de l'élaboration du PAW. Sa mise en œuvre suspendue pour des raisons financières conforte davantage cette hypothèse. Les collectivités territoriales décentralisées peines à déclencher des dynamiques de développement finalement avec ou sans PAW, les contraintes étant en deçà du fait de l'existence d'une stratégie d'aménagement du territoire.

Bibliographie

• Ouvrages

- AYDALOT (Ph), « Economie régionale et urbaine », éd. Economica, 1985.
- BAGUENARD (J), « La décentralisation », éd. l'Harmattan, Paris, 2006.
- BERTIN (G) et Al., « Développement local et intervention sociale », éd. l'Harmattan, 2003.
- BLANCHET(A), GOTMAN(A), « L'entretien : L'enquête et ses méthodes », éd. Armand Colin, 2010.
- BRUNET (B), MANGIN(J), « Le guide du développement local », éd. L'Harmattan, Paris, 1999.
- CASTEIGTS (M), « L'aménagement de l'espace », éd. L.G.D.J, Paris, 1999.
- DELAMARRE (A), LACOUR (C), THOIN (M), « 50 ans d'aménagement du territoire », éd. la documentation française, Paris, 2015.
- FAVREAU (L) et LEVESQUE (B), « Développement économique communautaire, économie sociale et intervention », éd. Sainte-Foy pub, 1996.
- JACQUIER (C), « Les villes européennes face aux enjeux de développement durable », Université Pierre Mendès France, Septembre 2005.
- HOUEE (P), « Le développement local au défi de la mondialisation », éd. l'Harmattan, Paris, 2003.
- GREFFE (X), « Le développement local » éd. De L'Aube- DATAR, 2002.
- GREFFE (X), «Territoires en France : les enjeux économiques de la décentralisation », éd. Economica, Paris, 1986.
- GUIGOU (J.L), GERARD-VARET (L.A) et MOUGEOT (M), LIPIETZ (A), « Aménagement du territoire », éd. La Documentation Française, Paris, 2001.
- LACOUR (C), DELAMARRE (A), « 40 ans d'aménagement du territoire », éd. La Documentation Française, Paris, 2006.
- LAJUGIE (J), DELFAUD (P), LACOUR(L), « Espace régional et aménagement du territoire », éd. Dalloz, Paris, 1985.
- LE BERRE (M), « Encyclopédie de la géographie », éd. Economica, 1992.

Bibliographie

- MADIOT (Y), « Aménagement du territoire », éd. Armand Colin/Masson, Paris, 1996.
- MARC (J), « Histoire de la décentralisation française », éd. Librairie général française, Paris, 1996.
- MERLIN (P), « L'aménagement du territoire », éd. PUF, Paris, 2002.
- PECQUEUR (B), « Le développement local », éd. Syros-Alternatives économiques, 2000.

• Articles de revues et communications

- BELLATAF (M) ET IDIR (A), «Le développement local : quelques éléments théoriques et pratiques », communication au colloque international : « Articulation Espace local /Espace mondial », Bejaia 21 et 22 juin 2006.
- DENIEUIL (P), « introduction aux théories et à quelques pratiques du développement local et territorial : analyse et synthèses bibliographique en écho au séminaire de Tanger, 25 et 27/11/1999», document de travail N°70Bureau international de travail, Genève.
- DINET (M), Union National des acteurs et structure de développement local (France), « pour une mondialisation de la fraternité. Fondements et axes des coopérations international », économie et humanisme (1999), N°350, Lyon. Dans Denieul (p), 2005.
- JACQUIER (C), « Les villes européennes face aux enjeux de développement durable », Université Pierre Mendès France, Septembre 2005.
- LAKHDAR HAMINA (Y) et ABBAS (L), « Evolution des instruments de planification spatiale et de gestion urbaine en Algérie », cinq continents (11), 2015.
- TREMBLAY (S), « Du concept de développement au concept de l'après-développement : trajectoire et repère théorique», collection «travaux et études en développement régional», Université du Québec à Chicoutimi, 1999.
- PECQUEUR (B). « Le développement territorial comme préambule à l'économie sociale », in. Les cahiers de l'économie sociale N°3, « Entreprendre autrement, économie sociale et développement local », Colloque franco-québécois, 9,10 et 11 décembre 2002, Grenoble, cahier coordonné par DEMOUSTIER Danièle

- **Rapport et divers**

-AHCENE-DJABALLAH(B), Schéma National d'Aménagement du Territoire. Publié dans la tribune, 2008.

-Akli (M), Plan d'Aménagement de la Wilaya de Tizi Ouzou, publié dans la Maghreb le 15/12/2011.

-Annuaire statistiques de la wilaya de Tizi Ouzou 2016.

-ARCHI (G), Planification et aménagement spatial, Planification urbaine SNAT et SRAT, publié dans la formation, le 19 décembre 2016.

-HAMROUCHE (G), Un Schéma National d'Aménagement du Territoire et des enjeux, publié dans la tribune le 08/02/2010.

-ALLOUN (K), Projet de loi sur l'aménagement du territoire, «Une nouvelle géographie du territoire» Publié dans Horizons le 28/03/2010.

-MATTE, La mise en œuvre du schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) 2025, document de synthèse, février 2008.

-RADP, MATTA, « politique gouvernementale dans le domaine d'aménagement du territoire, du tourisme et de l'artisanat », Septembre 2015.

-Schéma Sectoriel Appui aux Territoires Adopté par l'Assemblée Générale de la CCI Nouvelle-Aquitaine du 22 juin 2017.

-SNAT 2030 : Schéma national d'Aménagement du Territoire, Algérie, 21 octobre 2010.

-Sommet de MONTREALE « le développement local » 2002.

- **Règlement et textes législatifs**

-Loi n°01-20 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire, Journal officiel de la république algérienne n°77-01.

• Mémoires

-MEHDI (F), « Aménagement du territoire et localisation industrielle. Cas des communes : Elkseur et Akbou, mémoire de Master, Management Economique des Territoires et Entrepreneuriat, université A. Mira de Bejaia, FSECG, 2014.

-MOUSSAOUI (A), « Analyse d'une transition d'un espace de développement et d'aménagement du territoire : illustrée par l'exemple de la wilaya de Tizi-Ouzou », thèse de Doctorat en science économique, UMMTO, 2016.

-SOULEYMANE (D), « dynamiques et développement local urbain dans le contexte de décentralisation », (mémoire online), 2006.

• Webographie

-<http://autonote.net/ses/ocoex1011/>

-https://www.memoireonline.com/01/12/5114/m_De-la-decentralisation-territoriale-en-RDC--regard-sur-lautonomie-organique-et-financiere-des-E7.html

- <https://www.djazairess.com/fr/lemaghreb/41204>

-<http://wikimemoires.net/2011/02/>

-<https://www.djazairess.com/fr/latribune/29417>

-<http://portail.cder.dz>

-<http://www.academia.edu/13126746>

Liste des figures

Figure n°1 : Les quatre lignes directrices du SNAT et ces 20 Programmes d'Action Territoriales	38
Figure n°2 : Carte géographique de la wilaya de Tizi-Ouzou	58
Figure n°3 : La répartition de la superficie de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	58
Figure n°4 : Répartition de la population de la wilaya de Tizi-Ouzou par daïra	59
Figure n°5 : Répartition de la population de la wilaya de Tizi-Ouzou par daïra et par dépression géographique	60
Figure n°6 : Pyramide des âges de la wilaya de Tizi-Ouzou	61
Figure n°7 : Stocks d'infrastructures dans la wilaya de Tizi-Ouzou	64
Figure n°8 : Principales productions agricoles de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	65
Figure n°9 : Production halieutique par espèce dans la wilaya de Tizi-Ouzou.....	66
Figure n°10 : La répartition de la population active occupée de la wilaya de Tizi-Ouzou par grand secteur d'activités.....	67
Figure n°11 : Les scénarios envisageables à partir du PAW.....	79

Liste des tableaux

Tableau n°1 : Principaux indicateurs de l'éducation pour les trois cycles dans la wilaya de Tizi-Ouzou.....	62
Tableau n°2 : encadrement sanitaire dans les établissements publics et privés dans la wilaya de Tizi-Ouzou	63
Tableau n°3 : classement des communes par nombre de PME.....	68
Tableau n°4 : les nouveaux pôles urbains	75

Table Des Matières

Remerciements	I
Dédicace.....	II
Dédicace	III
Sommaire	IV
Liste des abréviations.....	V
Introduction général	01
Chapitre I : Aménagement du territoire et le développement local	05
Introduction	05
Section 01 : Généralités sur l'aménagement du territoire.....	05
1.1 Historique de l'aménagement du territoire.....	05
1.1.1 L'antiquité.....	05
1.1.2 Du Moyen Age à l'ère industrielle	06
1.1.3 Ère post industrielle	06
1.1.4 Les premières politiques officielles d'aménagement du territoire.....	06
1.2 Les fondements de l'aménagement du territoire	08
1.2.1 Du territoire.....	08
1.2.2 Définitions de l'aménagement du territoire	09
1.2.3 Objet de l'aménagement du territoire	11
a) Une démarche stratégique	11
b) Une approche prospective	11
c) Une approche globale et transversale.....	12
1.2.4 Les principes de l'aménagement du territoire.....	12
a) Le principe de répartition ou de distribution	12
b) Le principe de création.....	13
c) Le principe de réparation.....	13
d) Le principe de protection	14

Table Des Matières

e)Le principe de compensation.....	14
1.2.5 Les instruments de la politique d'aménagement du territoire.....	14
a) La localisation des services collectifs	15
b) Les infrastructures de transport.....	15
c) Les politiques de prix	15
d) Les autres politiques.....	16
Section 02 : Généralités sur le développement local	16
2.1 Le développement local.....	17
2.1.1 Du territoire.....	18
2.1.2 Du développement	18
2.1.3 Du local	18
2.1.4 Définition du développement local.....	19
2.2 Les caractéristiques du développement local	21
2.3 Les dimensions de développement local	22
2.3.1 La dimension économique	22
2.3.2 La dimension politique et sociale	22
2.3.3 La dimension territoriale ou locale	22
2.3.4 La dimension communautaire.....	22
2.4 Les collectivités locales comme acteur institutionnel du développement local	23
2.4.1 Le domaine économique.....	23
2.4.2 L'action sociale	23
2.4.3 L'éducation et la santé	23
2.5 Les objectifs du développement local	23
2.6 Les acteurs du développement local.....	24
2.6.1 Les acteurs publics	25
a) L'Etat	25

Table Des Matières

b) Les collectivités locales	25
2.6.2 Les acteurs privés	25
2.6.3 Autre acteurs	25
2.7 La décentralisation un moteur du développement local	25
2.7.1 Définition de la décentralisation	26
2.7.2 Définition de l'autonomie financière	26
2.7.3 Les conditions de la décentralisation	27
2.7.4 Les avantages de la décentralisation	27
2.7.5 Les objectifs de la décentralisation	27
a) L'objectif politique	27
b) L'objectif économique	27
c) L'objectif social.....	28
2.8 La décentralisation par rapport à la centralisation et la déconcentration	28
2.8.1 La centralisation.....	28
2.8.2 La déconcentration.....	28
Section 03 : L'Aménagement du territoire dans le cadre du développement local.....	29
3.1 L'aménagement du territoire dans le cadre de la loi n°01-20	29
3.2 Aménagement du territoire et décentralisation.....	29
3.3 Aménagement du territoire et développement local.....	30
Conclusion.....	32
Chapitre II : Aménagement du territoire en Algérie, concepts et évolution	33
Introduction	33
Section 01 : Genèses des politiques d'aménagement du territoire en Algérie	33
1.1 La période 1980-1989.....	33
1.2 Période 1990-1999.....	34

Table Des Matières

1.3 Depuis 2000 à nos jours.....	34
Section2 : Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT).....	34
2.1 Le cadre juridique du SNAT	35
a)Ligne directrice 01 : La durabilité des ressources	38
b) Ligne directrice 02 : Le rééquilibrage du territoire.....	39
c) Ligne directrice 03 : L'attractivité et la compétitivité des territoires.....	40
d) Ligne directrice 04 : L'équité sociale et territoriale.....	41
2.3 Les objectifs du SNAT	42
Section 03 : Le Schéma Régional de l'Aménagement du Territoire.....	42
3.1 Généralités sur le schéma régional de l'aménagement du territoire.....	42
3.2 La mise en œuvre au plan local : les Région-Programmes	43
3.3 Contenu et objectifs des SRAT	44
3.4 La démarche d'élaboration des Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT).....	45
3.5 Etude du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire.....	45
3.6 Les Schémas Directeurs d'Aménagement d'Aires Métropolitaines (SDAAM)	45
3.6.1 Contenu et objectifs du SDAAM.....	46
Section 04 : Le Plan d'Aménagement de la Wilaya	46
4.1Généralités sur le Plan d'Aménagement de la Wilaya (PAW).....	46
4.1.1 Le cadre générale du PAW	47
4.1.2 Le cadre juridique de plan d'aménagement de la wilaya.....	47
4.1.3 Les objectifs du PAW	48
4.2 La mise en œuvre du plan d'action et des orientations du PAW 2030.....	48
4.2.1 Les instruments d'aménagement et d'urbanisme.....	48
4.2.1.1. Plan Directeur D'aménagement et D'urbanisme (PDAU).....	49
a)Définition du PDAU.....	49
b) Contenu du PDAU	50

Table Des Matières

c) Les Objectifs du PDAU.....	50
d) Les caractéristiques du PDAU	50
4.2.1.2. Plan d'occupation du sol (POS)	51
a) Définition du POS	51
b) Les objectifs du POS	51
c) Contenu du POS	52
d) Les caractéristiques du POS.....	53
4.2.2 Complémentarité entre le PDAU et POS.....	53
4.3 Schémas sectoriels.....	54
4.4 Les Schémas Directeurs des Grandes Infrastructures et Services Collectif d'Intérêt National initiés durant la première phase	54
Conclusion.....	56
Chapitre III : Etude du Plan d'Aménagement de la Wilaya de Tizi-Ouzou	57
Introduction	57
Section 01 : présentation de la wilaya de Tizi-Ouzou	57
1.1. Géographie et démographie.....	57
1.1.1 Situation géographique de la wilaya de Tizi-Ouzou.....	57
1.1.2 Démographie de la wilaya de Tizi Ouzou	59
a) Répartition des superficies par Daïra	59
1.2 Présentation socio-économique de la wilaya de Tizi Ouzou.....	61
1.2.1 L'éducation, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur.....	61
a) L'éducation dans la wilaya de Tizi-Ouzou	61
b) L'enseignement supérieur à Tizi Ouzou	62
1.2.2 La santé, la culture, la jeunesse et les sports.....	63
a) La santé	63
b) La culture	63

Table Des Matières

c) La jeunesse et les sports	64
1.2.3. Ressources hydriques, agriculture et pêche	64
a) Ressources hydriques	64
b) Agriculture	65
c) La Pêche	66
1.2.4. L'emploi, la PME et l'industrie	66
1.2.5. Le secteur touristique à Tizi Ouzou	68
Section 02 : Mise en œuvre du Plan d'Aménagement de la wilaya de Tizi Ouzou	69
2.1 Présentation du PAW de la wilaya de Tizi-Ouzou	69
2.2 Contenu du PAW de Tizi Ouzou	70
2.2.1 L'évaluation territoriale et diagnostic	70
2.2.2 Schéma prospectifs d'aménagement et de développement durable (perspectives de développement et scénarios d'aménagement)	70
2.2.3 Plan d'aménagement intégré par air de planification	70
2.2.4 Rapport final	70
2.3 Les principaux enjeux de développement de la wilaya de Tizi Ouzou	71
2.3.1 L'enjeu économique	71
2.3.2 L'enjeu de l'attractivité du territoire.....	71
2.3.3 L'enjeu du rééquilibrage territorial.....	71
2.3.4 L'enjeu du développement durable.....	71
2.3.5 L'enjeu sociétal et le développement humain.....	72
2.4 Les scénarios d'aménagement et de développement envisageables.....	72
2.4.1 Scénario dit « tendanciel ».....	72
a) Principe d'aménagement	72
b) Impact du scénario	72
c) Perspectives démographiques	73
2.4.2 Le scénario dit « volontariste ».....	74

Table Des Matières

a) Principe d'aménagement	74
b) Impact du scénario	75
c) Perspectives démographiques	75
2.3.3 Le scénario dit « la croissance compétitive »	76
a)Principes d'aménagement	77
b) Impact du scénario	77
c) Perspectives démographiques	77
2.3.4 Le scénario retenu	80
Section 03 : De la contribution du PAW au développement local de la wilaya	81
3.1 Enquêtes de terrain	81
3.1.1. Les objectifs visés par l'enquête du terrain	81
3.1.2 Outils et déroulement de l'enquête	81
3.2 Synthèse des résultats de l'enquête	82
3.2.1 Dimensions économiques	82
3.2.2 Dimension sociale.....	84
3.2.3 Dimension de mobilisation des acteurs	85
3.2.4 Perspectives générale	85
Conclusion.....	86
Conclusion général	87
Bibliographie.....	89
Listes des figures.....	93
Liste des tableaux	94
Annexe	
Table des matières.....	95
Résumé	

Résumé

L'aménagement du territoire constitue un outil très important pour instaurer une organisation et une coordination entre les acteurs et les actions à mettre en œuvre pour réaliser l'objectif de développement local. Pour réaliser cette finalité des instruments d'aménagement et d'urbanisme sont institués et contribuent de façon indispensable au développement local. En effet, sa vision globale de l'espace lui permet d'aménager et de restructurer les différents territoires pour un meilleur développement. Dans cette perspective, En Algérie plusieurs instruments ont été mis en œuvre afin de valoriser et de développer le territoire nationale (SNAT, SRAT, PAW)

Le développement d'un territoire requiert un ensemble de stratégie mises en œuvre par les acteurs territoriaux qui peuvent être économiques, institutionnels (l'Etat), citoyens, contribuant, à travers une démarche participative, à une considération meilleure du territoire, cette approche nous a permis d'établir une première conception de la relation entre l'aménagement du territoire et le développement local

L'objet de notre étude consiste principalement dans l'étude du rôle de l'aménagement du territoire dans le développement local, plus précisément sur le développement de la wilaya de Tizi-Ouzou en identifiant les instruments d'aménagement qui contribue au processus de développement local dans la wilaya.

Mots clés

Aménagement du territoire, Développement local, Territoire, PAW, Wilaya de Tizi-Ouzou.

Summary

Land use planning is a very important tool for establishing an organization and coordination between the actors and the actions to be implemented to achieve the objective of local development. To achieve this end, planning and urban planning instrument are instituted and contribute in an essential way to local development.

Indeed, his vision global space allows it to develop and restructure the different territories for a better development. In this perspective, in Algeria several instruments have been put in to enhance and develop the national territory (SNAT, SRAT, and PAW).

The development of a territory requires a set of strategies implemented by the territorial actors who can be economic, institutional (the State), citizens, contribute, through a participative approach, to a better consideration of the territory, this approach allowed us to establish a first view of the relationship between spatial planning and local development.

The purpose of our study mainly involves studying the role of planning in local development, said more lies on the development of the wilaya of Tizi-Ouzou identifying planning instruments contributing to local development process in the wilaya.

Keywords

At the bluntly territory, local development, Territory, PAW, Tizi-Ouzou Province